

Table ronde sur le pastoralisme ovin en montagne réunissant
M. Christian ERNOULT,
chercheur à l'unité de recherche montagne et milieu montagnard du
CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des
eaux et forêts) de Grenoble et membre du groupe de travail interministériel
sur le pastoralisme,
Mme France DRUGMANT,
ingénieur agronome, membre de la Fédération nationale des parcs naturels
régionaux et du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme,
M. Jean-Pierre LEGEARD,
ingénieur, directeur du CERPAM (Centre d'étude et de recherches pastorales
Alpes Méditerranée) et membre du groupe de travail interministériel sur le
pastoralisme,
Mme Nathalie LACOUR, chargée de mission sur le loup au ministère de
l'écologie
et du développement durable et membre du groupe de travail interministériel
sur le pastoralisme,
M. Gérard L'HOMME, président de l'Association française de pastoralisme
et membre du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme
accompagné de M. Pascal GROSJEAN, vice-président,
M. René BLANCHET,
président de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre
les prédateurs

(Extrait du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2002)

Présidence de M. François Brottes, Vice-Président

Les témoins sont introduits.

M. le Président leur rappelle que les dispositions législatives relatives aux commissions d'enquête leur ont été communiquées et que les auditions se déroulent selon la règle du secret. A l'invitation de M. le Président, les témoins prêtent serment à tour de rôle.

Mme France DRUGMANT : Je représente les parcs naturels régionaux. Ils sont au nombre de 40 en France et couvrent 12 % du territoire. Ils représentent un réseau de poids pour l'agriculture puisque les parcs abritent 61.000 exploitations avec 40 % de surface toujours en herbe.

Deux parcs sont plus particulièrement concernés par le loup, celui du Vercors et celui du Queyras. Deux autres parcs pourraient être à l'avenir touchés par le loup, celui de la Chartreuse et celui du Verdon. Le parc du Mercantour, qui est le plus touché par les loups, est un parc national. Les parcs naturels régionaux sont des projets de développement reconnus par les élus, avec une charte. Ce sont des territoires habités et ils sont donc plus particulièrement concernés par le problème du loup.

J'ai contacté les parcs les plus directement concernés pour connaître leur avis sur le problème. Deux questions ont été plus particulièrement soulevées.

D'abord, l'avenir du programme de prévention et de concertation qui a été mis en place dans ces parcs. Il y a un fort besoin de moyens, notamment financiers, pour pérenniser ces actions qui sont, comme vous le verrez, impressionnantes sur le plan des résultats.

Ensuite, les responsables des parcs insistent sur l'urgence des conclusions de la commission d'enquête, car le problème des loups suscite beaucoup de questions.

Il semblerait que le loup n'ait pas été réintroduit, mais qu'il soit revenu naturellement. Des laboratoires, notamment à Grenoble, ont fait d'importantes analyses semblant prouver que le loup soit revenu naturellement.

Je voudrais revenir rapidement sur le contexte européen, puisque d'autres pays sont concernés par le loup où le nombre de loups est d'ailleurs plus important qu'en France. En effet, il y a environ 3.000 loups en Roumanie, 2.000 en Espagne et 1.000 en Italie. Dans presque toutes les régions de ces pays le loup n'a jamais vraiment disparu. Le problème est plus aigu quand le loup réapparaît puisque les éleveurs ne sont pas préparés à ce retour. C'est le cas par exemple des Appenins.

Il ressort de nombreux travaux, notamment ceux de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) dont je peux vous transmettre les références, que le trio chiens, bergers, enclos de nuit est un bon moyen de prévenir les attaques du loup.

Les problèmes viennent donc bien du phénomène de réapparition du loup, tel qu'on le connaît en France.

Par ailleurs, le contexte de l'élevage est aujourd'hui assez difficile, puisque la filière ovine est fortement fragilisée. Les pratiques ont changé : les troupeaux sont moins gardés qu'auparavant, il n'y a plus vraiment de systèmes avec chiens de garde. Les conditions de travail des bergers ne sont donc pas faciles. Le loup est un problème supplémentaire pour cette filière.

Je voudrais vous parler maintenant de l'expérience menée dans les deux parcs régionaux où le loup est réapparu. On sait que dans la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors, qui couvre 17.000 hectares avec 16.000 brebis, il y a au minimum deux loups. Dans le Queyras, il y a deux meutes, l'une comptant huit individus minimum et l'autre en comptant deux ou trois.

Le travail sur le terrain de ces deux parcs s'est fondé sur une logique de concertation avec les éleveurs pour mettre en place des chiens de berger (des chiens patous) protégeant le troupeau des attaques, des enclos de nuit, où les animaux sont parqués afin d'éviter les attaques et une mise en réseau des bergers.

Ces systèmes fonctionnent bien puisqu'on a constaté une très forte diminution des pertes depuis leur mise en place. Ainsi, dans le Queyras, 40 brebis ont été tuées en 2001 contre 240 en 2000.

On a aussi constaté que les attaques de chiens errants étaient importantes, notamment dans le Queyras. On confond parfois les attaques du loup avec celle du chien. Le loup apparaît ainsi parfois comme un prétexte pour attirer l'attention sur la filière de l'élevage.

Les expériences de ces deux parcs sont intéressantes car elles ont permis de mettre en place des mesures qui ne concernent pas le seul problème du loup, lequel n'est que la partie émergée de l'iceberg par rapport à tous les problèmes que rencontre la filière ovine. Ainsi, la mise en réseau des bergers dans le parc du Queyras leur a permis de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de se former ensemble.

On a constaté que ce sont les éleveurs qui ne participaient pas au programme qui avaient subi les attaques de loup. Un travail d'accompagnement et de suivi exemplaire a été mené, grâce notamment à l'appui de deux emplois jeunes, occupés par des gens du cru, fils d'agriculteurs, ayant une formation naturaliste. Ils ont notamment expliqué aux éleveurs comment les loups réagissaient.

Il faut se poser la question de l'avenir de la filière ovine, car, je le répète, le problème du loup n'est qu'un épiphénomène.

La filière ovine en France est importante économiquement, mais pas seulement, puisqu'elle touche aussi à la gestion de l'espace, à l'entretien des paysages et à la défense contre les incendies.

Le problème du loup nous donne l'occasion de traiter ces questions de fond. Les deux exemples que je vous ai rapidement présentés démontrent que les solutions existent et qu'elles sont dans la concertation. Les parcs ont associé dans leur démarche les éleveurs, mais aussi les élus.

Dans la réserve des hauts plateaux du Vercors, où des mesures d'appui aux bergers et de mise en réseau ont été appliquées, le nombre d'attaques a diminué entre 2001 et 2002 alors que leur nombre a augmenté en dehors de la réserve. La Fédération nationale des parcs naturels régionaux a pris position en 2000 sur le « Plan loup » en soulignant que la question du loup était liée à celle de l'élevage et qu'il fallait donc continuer à appuyer cette filière. Elle s'est exprimée contre le zonage, c'est-à-dire le fait de cantonner le loup à une zone. Il nous semble que le problème du loup n'est pas un problème naturaliste, mais qu'il s'agit bien d'une question d'agriculture.

M. François BROTTES : Vous parlez de la position de la fédération il y a deux ans. A-t-elle évolué depuis ?

Mme France DRUGMANT : Il n'y a pas eu de nouveaux débats, mais la question pourrait être reprise. Ceci dit, les conclusions restent d'actualité.

M. Jean-Pierre LEGEARD: Je suis directeur du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), chargé des questions pastorales pour les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cet organisme fonctionne sous la forme d'une association loi de 1901 et a la particularité de travailler depuis maintenant plus de vingt ans avec la profession agricole et le monde des éleveurs ainsi qu'avec la recherche et les gestionnaires des espaces naturels, notamment avec les organismes forestiers, comme l'Office national des forêts ou l'Union régionale des communes forestières, et avec certains parcs naturels régionaux avec lesquels nous avons des relations de partenariat très développées.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des principales régions concernées par les questions pastorales dans la mesure où les espaces pastoraux couvrent 750.000 hectares, selon les estimations de l'enquête pastorale de 1997, et concerne 2.500 éleveurs ovins qui travaillent, dans leur quasi-totalité à un moment ou l'autre de l'année, sur des espaces pastoraux, les alpages englobant environ un millier d'unités pastorales. Tous sont concernés, tout au long de l'année, par la transhumance. Ainsi, en ce qui concerne la transhumance estivale, dont on dit qu'elle est fléchissante, 550.000 ovins utilisent les alpages des Alpes du sud chaque année.

Le pastoralisme en PACA ne se pratique pas qu'en montagne, on l'oublie souvent. Il commence en haute montagne, dans les alpages, pour descendre jusqu'aux bord de la méditerranée. De grands espaces emblématiques, comme La Crau, sont concernés par le pastoralisme, ainsi que les massifs forestiers du littoral varois ou des Alpes-Maritimes. Depuis une dizaine d'années, on constate d'ailleurs que les gestionnaires - collectivités locales, gestionnaires forestiers - font appel aux éleveurs, sous forme contractuelle, afin de faire participer leurs troupeaux aux dispositifs de protection contre les risques d'incendie.

L'investissement du monde pastoral dans tous les schémas de gestion des espaces naturels en PACA est donc très avancé. Il existe de nombreuses opérations locales, sous forme de contrats notamment.

Notre région est la première à avoir connu les problèmes de prédation par le loup, puisque le parc national du Mercantour s'y trouve. Ces problèmes existent depuis maintenant dix ans. Je ne vais pas m'étendre ni me livrer à un descriptif détaillé.

Je me contenterai de vous dire que nous vivons les problèmes posés par la prédation à la fois de l'intérieur dans nos relations avec les éleveurs et de l'extérieur dans nos relations avec les gestionnaires d'espaces naturels, que ce soit les parcs naturels régionaux et nationaux, les réserves ou les dispositifs Natura 2000.

Où en est la question de la prédation dix ans après le retour du phénomène ? Face à l'arrivée des prédateurs, le phénomène se manifeste en plusieurs étapes.

Première étape, les éleveurs sont totalement pris de court par l'arrivée des prédateurs. On en a eu des exemples très récents dans les Alpes-de-Haute-Provence au cours de l'été 2002. Les dégâts sont alors très importants en raison de l'impréparation complète des éleveurs.

Deuxième étape, les éleveurs réagissent et mobilisent tous les moyens disponibles pour se protéger. Le niveau de prédation diminue alors considérablement. Malgré la mise en place de moyens de protection comme les aides-bergers, les chiens patous, les parcs de nuit, le retour systématique des troupeaux en période nocturne avec une surveillance quasi-continue, une prédation structurelle et permanente subsiste dans le contexte montagnard des Alpes du sud ; je pense qu'il est équivalent dans les Alpes du nord. Compte tenu du relief et des conditions de milieux - espaces plus ou moins boisés, espaces embroussaillés - de circulation des troupeaux, il subsiste un prélèvement structurel imparable. Cette prédation structurelle, en nombre d'animaux, reste limitée, mais il faut bien voir que l'éleveur le vit de la même manière qu'un citadin qui saurait qu'il va être agressé quand il sort dans la rue, sans savoir ni quand ni comment.

Cette prédation structurelle s'explique par le fait que tout dispositif de protection, même conséquent, comme c'est le cas de ceux protégeant aujourd'hui la plupart des unités pastorales, a forcément des failles qui s'expliquent notamment par les conditions climatiques, comme le brouillard qui peut faire perdre de vue le troupeau, ou par le milieu naturel, comme des broussailles, qui obligeront le troupeau à s'éclater. Autre exemple : le berger fait descendre en file le troupeau jusqu'à un point d'eau, ce qui facilite l'attaque.

Cette prédation structurelle, je le répète, n'est peut-être pas conséquente, mais elle est systématique et régulière et les bergers en sont bien conscients.

Il faut bien distinguer deux types de situation.

D'abord, celle des alpages, qui est la plus connue, puisque c'est là qu'ont lieu l'essentiel des phénomènes de prédation. Dans les Alpes du sud, selon l'enquête pastorale menée par les services statistiques du ministère de l'agriculture, plus de 80 % des alpages bénéficient de la présence permanente d'un berger conduisant le troupeau. L'absence de berger dans les autres cas s'explique par des raisons économiques : la taille de l'unité pastorale est insuffisante pour assurer le salaire d'un berger, compte tenu des conditions d'emploi actuelles. Le seuil de rentabilité permettant l'emploi permanent d'un berger se situe autour de 1.100 / 1.200 têtes, ce qui est la moyenne de la taille des troupeaux en région PACA.

Une autre situation est celle des zones périurbaines, qui sont concernées par des phénomènes de prédation des chiens errants. Des travaux menés sur ce sujet montrent que le risque de prédation lié aux chiens errants est réel. En alpage, des accidents peuvent arriver de temps à autre, par exemple quand un touriste qui ne tient pas son chien, contrairement à ce qu'impose la réglementation des parcs nationaux, mais ces accidents sont vécus comme tels par les éleveurs. En revanche dans les zones périurbaines, qui sont nombreuses en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les accidents sont plus importants et plus fréquents, mais, tous les témoignages d'éleveurs convergent sur ce point, le phénomène est rapidement identifié et le problème est vite et définitivement réglé, d'autant plus que le message d'alerte passe rapidement d'un berger à un autre. Dans les zones périurbaines, qui sont assez étendues chez nous, les systèmes d'organisation des troupeaux sont différents de ceux pratiqués dans les alpages où se pratiquent des formules collectives. Au contraire, ce sont des formules individuelles qui sont privilégiées en zones périurbaines, car le pastoralisme se pratique à d'autres périodes de l'année et la taille des troupeaux diminue pour s'établir à 500 têtes environ, la région ayant parmi les plus gros effectifs de France. De ce fait, il y a concurrence entre le gardiennage et les travaux de l'exploitation, qui doivent bien être assurés.

Depuis maintenant vingt ans, dans les zones de moyenne montagne, de plaine et de forêts, on a développé, notamment grâce à l'accompagnement très fort des gestionnaires territoriaux et en s'appuyant sur des avancées technologiques, des dispositifs de gestion des parcours en parc,

généralement électrifiés. L'astreinte du gardiennage, quand le grand-père n'est plus là pour aider, a été donc été reportée sur la gestion en parc et la question centrale qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir comment faire face aux phénomènes structurels de prédation avec des dispositifs de gestion en parc clôturé où la présence humaine n'est pas permanente, puisqu'il y a seulement une surveillance. Nous n'avons pas vraiment de réponses et des éleveurs se trouvant dans cette situation en sont à se demander si leur exploitation pourra survivre à ce problème. Certes, il ne s'agit pas de phénomènes massifs.

Je voudrais illustrer mon propos par un exemple. Le massif des Monges compte 25 unités pastorales. Il culmine à 1.800 mètres - c'est donc une zone de moyenne montagne - et descend dans les vallées jusqu'à 600 mètres. Les phénomènes de prédation sont apparus il y a quelques années et ont pris tout le monde par surprise, d'autant que le massif est assez éloigné du Mercantour. Nous avons mené un travail de fond avec les éleveurs afin de retrouver les principaux paramètres de la prédation et vérifier le fondement des bruits qui couraient. Nous nous sommes notamment efforcés de faire la part entre la prédation liée aux chiens errants et celle liée au loup. Pour ce faire, faute d'observations directes, nous avons dû nous fier à la mémoire des éleveurs à laquelle il me semble que l'on peut faire confiance, dans la mesure où ils impriment ces phénomènes de façon très précise.

Avant la présence du loup, avérée par les traces et les analyses, le taux moyen de prédation s'établissait à 0,34 % de l'effectif présent sur l'année, ce qui était relativement peu important. Lors de la première année de présence du loup, au cours de laquelle les éleveurs ont été pris par surprise avec des attaques en cascade, le taux a été multiplié par dix. Progressivement, les éleveurs ont mis en place tous les moyens de protection possibles, étant entendu que la prédation s'est reportée sur ceux qui n'ont pas réagi tout de suite. Le taux moyen de prédation est alors tombé à 1 %, ce qui reste tout de même trois fois supérieur au taux que l'on connaissait avant le retour du loup. C'est ainsi que l'on peut faire une différenciation assez nette entre la part du chien et celle du loup, sachant que le massif des Monges se trouve à mi-chemin entre les zones périurbaines et la montagne proprement dite. Ceci pour souligner que le phénomène, une fois installé, est très difficile à surmonter. Aujourd'hui, le phénomène de prédation a tendance à s'amplifier, la presse en a d'ailleurs fait état.

On a effet constaté des accidents dans la région du Haut-Verdon, qui avait jusqu'à présent été épargnée ou qui n'avait été touchée que par la prédation de loups erratiques dont l'incidence sur les troupeaux est équivalente à celle des chiens errants. Je vous parle ici de la prédation liée aux meutes installées, comme dans le cas du Queyras et du Mercantour.

La zone de l'arrière pays grassois, qui abrite de vastes zones pastorales réparties entre la moyenne montagne et des zones périurbaines, a elle aussi commencé à être touchée par des phénomènes de prédation à la fin de l'automne.

Sur le plateau de Canjuers, dans le Haut-Var, pourtant situé en zone militaire où se pratiquent des exercices de tir, la présence du loup, pour le moment sous forme erratique, a été repérée.

Le phénomène est donc en train de se diffuser lentement et notre inquiétude principale concerne les zones intermédiaires.

En alpage, il est vrai que les conditions de travail des bergers sont plus ou moins difficiles. Du fait de l'histoire et de l'évolution des conditions économiques, familiales et sociales, l'alpage est un espace de paix. Les brebis partent en vacances, les bergers avec. Bien sûr, c'est par jour de beau temps que l'on prend des photos et il ne faut pas oublier qu'à partir de la mi-août le brouillard et la neige s'installent. C'est d'ailleurs à la faveur de la détérioration des conditions climatiques que les phénomènes de prédation se multiplient.

C'est dans les zones intermédiaires, où se situent les sièges d'exploitation avec les surfaces pastorales périphériques, que la pression est la plus forte.

M. François BROTTES : Chers collègues, je vous propose que nous passions aux questions après deux orateurs. Si nous écoutons tous les intervenants, nous risquons de ne plus savoir à qui nous voulions poser la question.

M. le Rapporteur : Mme Drugmant, comment expliquez-vous qu'on puisse voir les loups en tout lieu, à tout moment nuit et jour - les témoignages, les photos et les films sont nombreux - alors que l'on sait que le loup est un prédateur très secret ? J'ai été élevé dans la vallée de l'Ubaye et je me souviens de mon grand-père me racontant des histoires de loups sans en avoir vu un seul et pourtant, à l'époque, au début du siècle dernier, il y en avait. Maintenant on les voit partout. Le maire de Saint-Pons m'a raconté qu'il a dû arrêter sa voiture pour laisser passer un couple de loups qui traversait la route à dix heures du soir. Autre exemple, à Saint-Vallier, un loup est entré dans le jardin d'une propriété et il a fallu appeler les pompiers pour l'en faire sortir. Comment expliquez-vous que les loups n'aient plus peur de l'homme ? Ce qui est encore plus dangereux. M. Legeard nous a dit que le loup était arrivé dans le Verdon. C'est préoccupant, car pour y arriver, il faut traverser des autoroutes.

Vous avez dit, Madame Drugmant, que la filière ovine était en grande difficulté. J'ai bien compris que votre rôle était de protéger le loup.

Mme France DRUGMANT : Non, je ne suis pas là pour protéger le loup.

M. François BROTTES. Je vous rappelle que M. le Rapporteur se contente de vous poser des questions, il ne vous fait pas de procès d'intention.

M. le Rapporteur : Pensez-vous qu'il faille sacrifier la filière ovine dans nos départements de montagne pour favoriser le loup ? Nous avons entendu le 17 décembre dernier des bergers, c'était pathétique. Ils subissent nuit et jour ce prédateur.

Sait-on comment les deux loups identifiés dans le Vercors y sont arrivés ? A-t-on pu procéder à des analyses d'ADN pour savoir d'où ils viennent ? Il est important de le savoir.

M. Legeard, pouvez-vous quantifier plus précisément la baisse de la prédation après la mise en place des plans de protection, d'ailleurs extrêmement coûteux ?

Vous avez parlé du massif des Monges. J'ai été conseiller général d'un canton recouvrant une bonne partie du massif pendant quinze ans et je suis maire de Sisteron. Vous nous avez dit qu'avant l'arrivée du loup, le taux de prédation, imputable aux chiens errants, était de 0,34 % et que ce taux a augmenté jusqu'à 3,4 % après l'arrivée du loup pour se stabiliser à 1 % après la mise en place de plans de protection, notamment l'utilisation de chiens patous. Je connais d'ailleurs des éleveurs travaillant à quelques kilomètres de Sisteron, donc tout près d'un centre urbain, qui en possèdent. J'avais des chiffres de prédation beaucoup plus élevés, mais je vous fais confiance, car, dans ce domaine, on exagère souvent.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Le taux de prédation de 1 % que j'ai cité a été établi après avoir recoupé les informations des éleveurs avec les données des constats faits par l'administration, étant entendu que ne sont pas seulement pris en compte les relevés de constats. Cette procédure assez lourde suppose le déplacement d'un vétérinaire, ce qui explique que toutes les pertes, mêmes réelles, pas simplement les pertes induites, ne sont pas systématiquement déclarées, les éleveurs, pour une ou deux bêtes perdues, ne redescendant pas dans la vallée pour téléphoner et avertir l'administration. De plus, les animaux perdus qui ne sont pas immédiatement retrouvés après une attaque ne sont pas pris en compte par les déclarations, puisqu'ils ne peuvent faire l'objet d'une expertise. Je tiens l'analyse complète sur le massif des Monges à votre disposition.

La baisse de la prédation intervient après la mise en place de plans de protection effectivement très coûteux. Ces coûts d'ailleurs ne sont pas seulement financiers, mais aussi humains. Il faut souligner l'effort des éleveurs et des bergers. Je ne possède pas de statistiques précises, mais elles vous seront sans doute communiquées par l'administration. Les chiffres cités pour le Queyras ne me surprennent pas. La réduction de pertes est en effet importante et rapide, d'autant plus que

les pertes lourdes, dues par exemple à un dérochement et qui peuvent concerner plusieurs centaines d'animaux, disparaissent grâce au renforcement considérable de la surveillance, qui se fait jour et nuit, grâce à la reconduite systématique des troupeaux à proximité des cabanes, grâce aux chiens patous - je souligne au passage que les éleveurs souhaitant agir le plus rapidement possible, n'ont pas toujours utilisé ces chiens de façon très cadrée - et grâce aux parcs de protection.

Les problèmes de prédation ont d'ailleurs agi comme un révélateur et on s'est rendu compte que les infrastructures de base pour toute l'activité pastorale sont considérablement en retard pour répondre aux besoins élémentaires. Je peux ici en témoigner. Dans les Alpes-Maritimes, où notre intervention est très récente, nous avons constaté que les éleveurs distinguent bien leurs conditions de travail et de pratique concrète du pastoralisme -les éleveurs sont très fortement pastoraux dans ce département- et la prédation. Ils nous ont demandé de ne jamais mélanger les deux. Ce qui compte pour eux, c'est leur activité économique. La prédation est un problème supplémentaire, mais ils refusent que l'on règle l'un par l'autre. Nous nous attachons donc, en relation avec les collectivités et les gestionnaires, à mettre en état l'ensemble du territoire pastoral, son organisation et l'articulation conventionnelle avec les gestionnaires pour offrir aux éleveurs des conditions de travail à peu près satisfaisantes et prendre en compte les facteurs environnementaux qui les préoccupent.

Mme France DRUGMANT : Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur mes propos. Je ne suis pas venue défendre le loup. Au contraire, je suis venue vous présenter le travail réalisé par les parcs naturels régionaux précisément pour aider les éleveurs à lutter contre les prédatons. D'ailleurs, les élus souhaiteraient être entendus par votre commission, notamment ceux du Queyras et du Vercors, qui sont plus particulièrement concernés, pour exposer le travail réalisé. Je suppose que cela est prévu.

Pour répondre à votre question sur le fait que les loups se rapprochent sans crainte des habitations, je vous dirais que cela pose un problème, car le loup pourrait peut-être attaquer des enfants. Pour limiter ce risque et rendre le loup craintif par rapport à l'homme, des mesures « d'effraiment » pensées avec les acteurs locaux peuvent être mises en œuvre.

Le bureau du parc du Vercors demande que des dispositions de régulation de l'espèce du loup soient mises en place en cas de problèmes importants de prédation constatés sur les troupeaux et demande également que les critères et modalités de régulation de l'espèce soient définis localement, après concertation des différents acteurs concernés.

Vous m'avez demandé si des analyses d'ADN ont été faites pour déterminer l'origine des loups. Je ne suis pas spécialiste du loup et je vous conseille donc de prendre contact avec M. Pierre Taberlet, du laboratoire de biologie des populations d'altitude de Grenoble, qui a fait une étude très complète sur ce sujet. J'ai posé la question à des spécialistes de savoir si le loup avait ou non été réintroduit et la réponse a été négative.

Les parcs naturels régionaux qui sont habités ont travaillé en concertation avec les éleveurs, les élus et tous les acteurs du territoire pour lutter contre les prédatons. Même dans les parcs où le loup n'est pas encore arrivé, comme en Chartreuse, les responsables se préoccupent de cette question qui est importante.

M. Augustin BONREPAUX : J'avais cru entendre que le loup était revenu naturellement. Cela m'interroge.

Il y a quelques années, on a identifié un loup des Abruzzes dans le massif du Madrès, situé dans la partie est des Pyrénées-Orientales. Comment a-t-il pu y arriver ? J'ai déjà posé cette question à M. Pierre Taberlet, puisque c'est lui qui a identifié l'origine de ce loup. J'habite dans les Pyrénées, on parle des loups, mais je n'en ai jamais vu ni même de traces. Pensez-vous que les parcs à loup sont suffisamment réglementés ? Nous en avons un en Ariège, mais il en existe ailleurs en France, en Espagne et dans d'autres pays. Sont-ils suffisamment protégés pour éviter que les animaux s'en échappent ? Pensez-vous qu'une protection insuffisante puisse expliquer la réapparition du loup ?

J'entends souvent dire que le loup est révélateur des difficultés du pastoralisme. Je crois quand même que sur le terrain beaucoup de personnes se sont déjà rendu compte de ces difficultés. A-t-on vraiment besoin du loup pour que les difficultés du pastoralisme et de l'élevage ovin apparaissent ?

Si cela devait vraiment servir les éleveurs, comment expliquer qu'ils se mobilisent tellement malgré leurs faibles revenus ? Je connais des éleveurs de l'Ariège qui sont allés jusqu'à Nice pour participer à un rassemblement ou même à Paris pour expliquer leurs difficultés. Or, ce sont eux qui se sont payé le voyage et il faut savoir que leurs revenus ne dépassent pas les 60.000 francs par an. Ils ont donc bien un problème.

La question qui se pose est de savoir, à un moment où on appelle à la réduction des dépenses, si notre pays peut à la fois soutenir le pastoralisme, en aidant les bergers et en compensant les dégâts causés par les prédateurs, et préserver l'espèce du loup. Notre pays a-t-il les moyens de financer ces deux types d'actions ? Le pastoralisme et l'élevage ovin ne sont-ils pas condamnés à disparaître ?

M. François BROTTES : Certaines questions concernent aussi les intervenants suivants qui pourront y répondre dans leurs interventions.

M. Joël GIRAUD : Je suis député de la deuxième circonscription des Hautes-Alpes dans laquelle se trouve le Queyras. Mes questions s'adressent à l'ensemble des intervenants de cette table ronde.

Je peux témoigner du fait qu'il n'y a pas que deux meutes de loups dans le Queyras. Je me promène beaucoup en montagne et j'utilise beaucoup les axes routiers de ce secteur. Au cours des cinq dernières années, j'ai vu autant de loups traversant la RN 94 reliant Gap à Briançon que de blaireaux ou d'animaux de ce type, mais sur cette question, il y a une chape de plomb en terme d'information. J'ai ainsi appris, 48 heures après, qu'un loup s'était fait écrasé par un 40 tonnes traversant mon agglomération, mais que son corps avait disparu, rendant ainsi impossible toute analyse. J'aurais bien aimé savoir d'ailleurs qui était le conducteur de ce véhicule, car les 40 tonnes ne pouvaient pas circuler ce jour-là dans l'agglomération. J'ai aussi vu un loup traverser l'agglomération de Briançon à 3 heures du matin à la hauteur du point de passage entre le Queyras et les Ecrins.

J'ai donc des doutes, si j'en crois mes propres observations, sur le nombre de loups annoncés dans le Queyras, à moins qu'il n'y ait effectivement que huit blaireaux dans ce parc.

Ceci dit, je partage totalement le point de vue exprimé par M. Jean-Pierre Legeard lorsqu'il dit que les phénomènes de prédation ne concernent pas que les loups, mais aussi les chiens errants. D'ailleurs, les chiens errants ne font pas de dégâts qu'en zone périurbaine puisque la mode est aux chiens de types husky qui sont souvent remis dans la nature après que leur propriétaire se soit aperçu que la cohabitation avec un chien de ce type dans un appartement de dix-huit mètres carrés est difficile. Le problème est sérieux.

Je ne partage pas non plus l'enthousiasme pour les chiens patous pour avoir vu des comportements schizo-phréniques de la part de ces chiens en alpage, notamment face aux touristes et j'avoue qu'en tant que randonneur je préférerais me retrouver face à un loup plutôt que face à un patou. Je peux ainsi vous citer l'exemple en Isère d'un parapentiste qui s'est fait littéralement dévoré par un patou craignant qu'il s'attaque au troupeau. J'ai donc des doutes sur l'utilisation du patou ainsi que d'autres chiens, comme les Labris dans les Pyrénées qui sont souvent mentalement dérangés.

J'ai eu l'occasion de discuter avec les gens du Queyras et ils m'ont raconté qu'il y a une semaine les habitants de la commune de Ristola ont pu voir six loups traverser le village à la queue leu leu à la tombée du jour. Cela a généré une inquiétude légitime chez les habitants de cette région, qui ont pourtant l'habitude de voir leur chat mangé par un renard qui s'est introduit dans la cave. Les loups, c'est un fait, se rapprochent de plus en plus des milieux habités. D'ailleurs, on peut croiser

des loups à la lisière des forêts bordant les lotissements de la deuxième couronne au sud de l'agglomération de Munich.

Je n'ai pas de solution toute faite et je ne suis pas « anti-loup », mais que ferons-nous quand les loups s'attaqueront à l'homme ? En Allemagne, on a connu le cas de renards ayant mangé un enfant dans une cave en zone périurbaine.

J'aimerais, comme l'a souligné M. le rapporteur, que la question des retours d'informations provenant des analyses ADN, notamment, soit bien posée. La transparence est nécessaire. Les habitants du Queyras, qui ne sont pas des excités prêts à sortir le fusil, m'ont d'ailleurs fait part de leur revendication que des analyses soient faites clairement sur les loups abattus afin de déterminer leur origine.

Il est aussi tout à fait exact que ce sont les éleveurs ayant participé aux programmes de protection qui ont subi le moins d'attaques. Cette politique de territoire est donc efficace, mais ils souhaitent la transparence.

Je voudrais vous faire part d'une anecdote, peu connue. D'ailleurs, si elle l'avait été, il y aurait sans doute eu des poursuites judiciaires. Lors des inondations qui ont dévasté le Queyras il y a deux ans, on n'a pas retrouvé que des morceaux de la scierie d'Aiguilles au fond du barrage de la Maison du Roy, mais aussi des prédateurs avec une corde autour du cou lesté d'une pierre, à l'instar des mafieux marseillais que l'on retrouve dans les Calanques. Pour en arriver à une telle situation, il faut bien que les gens se sentent démunis face au phénomène. La transparence permettrait que les mesures soient prises en tenant compte de l'origine des bêtes, de leur nombre, à mon avis supérieur à ce qui est annoncé, et des dégâts qu'elles peuvent causer.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Je voudrais m'adresser d'abord à M. Legeard, qui nous a expliqué qu'avant la présence du loup, 0,34 % des effectifs étaient victimes de la prédation, puis que, dans l'année au cours de laquelle le loup est apparu, ce taux est monté jusqu'à 3,4 % pour se stabiliser à 1 % après que les bergers et les éleveurs aient pris des mesures de protection. Je souhaiterais savoir s'il est possible de déterminer la part des loups et celle des chiens errants et autres prédateurs dans ce taux de 1 %. Cela est important, car on ne peut imputer au loup la totalité de la prédation.

Vous nous avez ensuite expliqué que, grâce aux moyens de protection, la prédation diminuait et que les accidents étaient moins dramatiques, en particulier les dérochements. Pouvez-vous nous donner une estimation chiffrée de la réduction de ces accidents et de leurs conséquences ?

Autre question, que j'ai déjà posée lors de la table ronde du 17 décembre dernier, mais à laquelle personne n'a apporté de réponse : j'aimerais savoir si on a pu identifier les conditions des attaques des loups. S'agit-il de loups nouvellement arrivés ? Quelle est l'influence de la quantité d'animaux ?

M. Legeard a souligné qu'un berger est maintenant présent dès que le troupeau atteint environ 1.100 têtes, mais qu'en deçà il n'y en a pas, pour des raisons économiques. J'aimerais que les intervenants nous donnent des informations sur l'évolution du pastoralisme depuis quelques années et qu'ils nous disent quel verrou il faudrait lever pour qu'en dessous de 1.100 têtes, la présence d'un berger puisse être envisageable.

Je voudrais aussi avoir votre point de vue sur les indemnités, car certains des représentants des syndicats professionnels que nous avons entendus hier les jugent insuffisantes, voire étonnantes.

Ils nous ont aussi dit que la crise de la fièvre aphteuse en Angleterre avait considérablement amélioré la situation de la filière ovine dans notre pays. Pensez-vous que la crise de la filière ovine ait des répercussions sur le pastoralisme en montagne ?

M. François BROTTES : Monsieur Legeard, j'aimerais que vous nous précisiez comment est financée votre association.

Par ailleurs, disposez-vous de statistiques sur les attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup ? Je vous pose cette question car on entend dire que ce qui prouve que le loup est arrivé dans un coffre de voiture, c'est qu'il n'y a pas eu d'attaque de loup entre l'endroit où l'on a constaté les premières attaques de loup et le lieu d'où il est censé arriver. Est-ce qu'au cours de cette période préalable à l'arrivée du loup on a mesuré les attaques de chiens ou d'autres prédateurs ?

Troisième question, avez-vous connaissance de dispositifs anti-patous pris par des collectivités locales ?

Dernière question, qui pourra aussi être traitée par Mme Drugmant : est-ce que le loup pourrait contribuer, s'il ne mangeait pas les moutons, à une meilleure régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique qui est défaillant, notamment dans les massifs de montagnes ?

M. Jean-Pierre LEGEARD : Je vais vous répondre le plus honnêtement possible, mais je n'ai pas de réponses immédiates à toutes vos questions.

Le massif des Monges est la seule zone où nous avons pu reconstituer un historique relativement précis de la prédation et de la nature des prédateurs. Je ne vous donnerai pas maintenant la part relative du loup et celle du chien errant dans la prédation, je me contenterai d'insister à nouveau sur le fait que le taux de prédation moyen a triplé après l'arrivée du loup, même si celui-ci semble aujourd'hui avoir disparu du massif des Monges.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Je pense que la prédation liée aux chiens errants n'était pas la même il y a une dizaine d'années. Je m'en suis rendu compte lors de la mission d'information sur les chiens que j'ai menée. Ce phénomène a évolué.

Si je vous ai bien compris, vous pensez que le taux de prédation de 0,34 % que l'on constatait dans le massif des Monges avant l'arrivée du loup était imputable aux chiens errants et que le loup serait donc responsable de 0,7 % des prédatons aujourd'hui.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Notre étude, que je tiens à votre disposition, n'est pas remontée à des périodes très anciennes, mais a pris suffisamment de recul. Elle s'appuie sur les témoignages des éleveurs, que nous avons recoupés. S'agissant de prédation de leur troupeau et donc d'un traumatisme, leur mémoire est très précise.

Vous évoquiez les accidents lourds, comme les dérochements, qui peuvent atteindre plusieurs centaines de têtes. Ce sont des phénomènes typiques de l'arrivée brutale de la prédation sur un massif qui n'était pas touché jusque là. Cela a pu aussi arriver ponctuellement avec des chiens errants. Il ne faut pas le sous-estimer, mais c'est en général le phénomène apparent et immédiat dans les questions de prédation. Je ne vous donnerais pas de chiffre. Il faudrait reconstituer toutes les statistiques qui sont tenues par le ministère de l'agriculture. Ces phénomènes sont largement répertoriés.

Ces gros accidents disparaissent une fois que les dispositifs de protection sont mis en place car ils bouleversent les pratiques pastorales en imposant par exemple le retour quotidien du troupeau près de la cabane, avec parc de protection et chien. Auparavant, les troupeaux chômaient sur les crêtes en des points choisis pour que tout le territoire montagnard, et notamment les parties les plus hautes, soient correctement exploités. Aujourd'hui, des quartiers entiers ne sont plus fréquentés ou très peu parce que le risque est trop grand et que les équipements manquent, par exemple une cabane pour ramener le troupeau.

M. Augustin BONREPAUX : Pensez-vous qu'il est possible de ramener le troupeau tous les soirs, même quand il y a du brouillard et que le relief est accidenté ?

M. Jean-Pierre LEGEARD : Le troupeau est ramené, mais des bêtes sont perdues. Je mets au défi quiconque de ramener un troupeau de 1.500 têtes par temps de brouillard sans perdre un seul animal. Les animaux perdus, c'est certain, seront attaqués pendant la nuit.

Mme Perrin-Gaillard a posé une question sur les conditions d'attaque des loups. Je ne peux y répondre. Je peux en revanche vous dire, on l'a constaté dans le massif des Monges, que le loup s'adapte aux moyens de protection mis en place. Ainsi, le loup commence à attaquer la nuit -c'est un prédateur furtif- les éleveurs protègent donc leur troupeau la nuit. Le loup s'adapte et aujourd'hui la plupart des attaques ont lieu de jour, à la faveur des conditions climatiques ou d'un terrain accidenté. Le contexte des milieux pastoraux méditerranéens est ici à prendre en compte : il faut parfois chercher l'eau loin, le milieu peut être plus ou moins embroussaillé, etc. Le savoir-faire et la connaissance du terrain du berger doivent donc être importants.

Sur la question du seuil de rentabilité en terme de taille du troupeau pour l'emploi d'un berger. Dans les zones de plaine, on a affaire à de gros troupeaux d'environ 1.500 têtes appartenant à un seul propriétaire, comme c'est typiquement le cas des éleveurs de La Crau, qui montent jusqu'en Isère et en Savoie. En alpage, du fait de la taille des unités pastorales et des conditions générales d'exploitation de ces zones, des troupeaux de taille plus réduite sont regroupés pour constituer des unités de taille suffisamment conséquente. Plusieurs combinaisons sont possibles : des éleveurs locaux entre eux, des éleveurs locaux avec un transhumant, etc. Un gros travail d'organisation et de regroupement des troupeaux a été mené depuis plusieurs années sur le plan des conditions sanitaires, juridiques et techniques et de l'utilisation des territoires.

La question que je posais était celle du retour sur les exploitations. Je ne parle plus ici de la formule collective pratiquée dans les alpages ou dans les transhumances hivernales, dans certains cas. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la taille moyenne des exploitations dites professionnelles est de 400 têtes. Pour ces exploitations, l'emploi à temps plein d'un berger est impensable. D'ailleurs, si les techniques de gestion en parc clôturé électrifié se sont développées, c'est bien pour pallier cette difficulté, mais aussi parce qu'elle permet aux gestionnaires territoriaux de faire un travail de gestion pastorale et de gestion environnementale extrêmement fin, surtout quand cette technique est associée à des séquences de gardiennage.

Au-delà de ces aspects techniques, la question est aussi financière. La réglementation pour les aides bergers n'est pas simple puisque l'on attribue des fractions de mois ou de semaines aux éleveurs. Dans le massif des Monges par exemple, des éleveurs ont demandé des aides-bergers pendant les périodes hivernales. On a été obligé de leur dire que, pour 500 têtes et pour une période de deux mois, cela n'était pas possible.

Quant aux effets de la fièvre aphteuse sur la filière ovine, les professionnels que vous avez rencontrés connaissent sûrement ce sujet mieux que moi. Les exportations d'ovins de la Grande-Bretagne vers la France ont été suspendues pendant plusieurs années et les accords d'autolimitation avec d'autres pays comme l'Australie étant contingentés, le prix de la viande ovine a fortement augmenté, d'autant que le marché français est fortement déficitaire sur ce produit. On revient petit à petit, maintenant que les frontières ont été réouvertes, à une normalisation. Les éleveurs, en tout cas ceux de la région PACA, ont profité de ces événements pour promouvoir un discours d'appel à l'installation de nouveaux éleveurs. Cela montre que malgré la crise de la filière de l'élevage ovine - il ne faut pas la sous-estimer, car les revenus sont loin d'être brillants - il y a une volonté très forte d'installer des jeunes pour maintenir l'activité.

On a dit que le loup est le révélateur de la crise du monde pastoral. J'aurais tendance à penser qu'il permet surtout de faire connaître le pastoralisme aux personnes ne vivant pas dans des régions où il se pratique, de démontrer que les éleveurs et les bergers ont des capacités de résistance et d'entendre le cri d'alarme qu'ils poussent pour dénoncer les conditions dans lesquelles ils travaillent.

Je n'insiste pas sur la question des indemnités. Je pense que d'autres intervenants le feront.

Le CERPAM est financé pour moitié, à parts égales, par le conseil régional et par l'Etat, à travers notamment le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le

ministère de l'agriculture, et pour l'autre moitié par la rémunération des travaux que nous menons en relation avec les conseils généraux, les collectivités locales et les gestionnaires d'espaces naturels. Nous nous situons au milieu de tous les acteurs. Nous avons donc des relations très développées avec l'ensemble des gestionnaires territoriaux, qui considèrent que le pastoralisme bien dirigé, avec une réelle prestation technique est un élément intéressant. Nous menons aussi des travaux dans le domaine de la protection contre le risque d'incendie. Dans ce domaine, les engagements des éleveurs sont de même niveau que ceux des sapeurs forestiers. Nous demandons aussi aux éleveurs de participer financièrement à nos travaux, ce qui montre qu'ils considèrent que les services que nous pouvons leur apporter ont une certaine valeur. Le CERPAM travaille avec une équipe de dix personnes.

Vous m'avez aussi interrogé sur les statistiques des attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup. C'est une vaste discussion. Il n'existe aucune référence nationale, tout juste des bouts d'enquêtes par-ci par-là. La seule référence solide dont nous disposons est celle concernant le massif des Monges, car le périmètre était précis et les interlocuteurs étaient identifiés. Au niveau national, les estimations oscillent entre 20.000 et 700.000 ovins tués par an. Cette dernière estimation semble irréaliste, car avec un tel taux de prédation il n'y aurait plus un seul troupeau en France depuis bien longtemps. La réalité doit se situer à mi-chemin. Le manque d'informations précises sur les attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup laisse le champ libre à toutes les interprétations.

Les dispositifs anti-patous pris par les collectivités locales posent de vraies questions. Le patou doit être pris en charge par l'éleveur pendant toute l'année et pas simplement pendant les trois mois d'alpage. Le patou redescend donc avec l'éleveur, souvent dans des zones périurbaines. J'ai eu connaissance, dans les Alpes-Maritimes, d'un arrêté municipal interdisant aux éleveurs de sortir leurs patous alors que le patou ne devrait pas quitter le troupeau. Dans ces conditions, que faire ? Le troupeau doit-il rester en bergerie ? Il y a là une incohérence complète.

Quant à l'équilibre sylvo-cynégétique, je laisserai les spécialistes en parler.

Mme France DRUGMANT : Pour répondre à M. Bonrepaux, je voudrais souligner que les mesures prises pour protéger les éleveurs contre le loup ne sont pas forcément en opposition avec des actions en faveur de l'élevage ovin. Ces deux actions ne sont pas antinomiques. On a pu constater que les mesures appliquées dans le Vercors et dans le Queyras avaient eu un impact très positif sur l'élevage, notamment parce qu'elles ont favorisé la concertation et l'échange.

M. Augustin BONREPAUX : Je continue de penser qu'on n'aura pas les moyens pour à la fois aider le pastoralisme et financer les mesures de protection contre le loup. Je constate que la présence du loup se développe. Il faudrait se poser la question de savoir à qui appartient la nature.

Mme France DRUGMANT : C'est peut-être aussi l'objet de cette commission de statuer sur la régulation et les mesures de protection contre le loup.

M. François BROTTES : Notre préoccupation sur ce point est l'adaptabilité du loup. On constate que ce prédateur arrive à contourner les dispositifs régulièrement mis en place. Le phénomène est donc en évolution permanente et mérite que l'ensemble des acteurs se positionnent en permanence afin de ne pas prendre de retard.

M. Christian ERNOULT : Je suis fonctionnaire du ministère de l'agriculture, mis à la disposition du CEMAGREF. Cet établissement public de recherche travaille depuis deux ans sur une étude pour la direction nature et paysages du ministère de l'écologie. Je ne représente ni ne défends donc personne et j'essaye dans mes analyses d'être le plus neutre possible, autant qu'on peut l'être face à un problème où l'affectif est très présent.

Je vais vous présenter une partie de l'étude sur les systèmes ovins utilisateurs d'espace dans le massif alpin. Elle est fondée sur la dernière enquête pastorale réalisée par les services statistiques du ministère de l'agriculture, à laquelle Jean-Pierre Legeard a fait référence. Cette étude a été

réalisée, par interrogation de jurys communaux, en 1996 pour la partie Rhône-Alpes et en 1997 pour la partie Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur les dix départements concernés par le massif, le recensement pastoral a permis de décrire très finement un peu plus de 5.000 unités pastorales, sachant que dans l'enquête de cette année, contrairement à celles des années précédentes, nous avons essayé de cerner au plus près possible toutes les surfaces qui pouvaient être rattachées au pastoralisme. Il ne s'agit pas seulement du domaine pastoral d'altitude, mais aussi de tous les espaces pastoraux intermédiaires, tels qu'on en trouve beaucoup, notamment dans l'arrière-pays méditerranéen et dans la région de la Crau et de la Camargue. L'ensemble de ces surfaces représente une part importante du territoire. En région PACA, ces territoires représentent 23 % du total et 13 % dans la région Rhône-Alpes.

Sur la carte que je vous ai communiquée, vous pouvez voir représentées les 5.363 unités pastorales, les unités occupées par les ovins étant figurées en rouge. Celles-ci représentent 49 % de l'ensemble.

Forts de cette exhaustivité, nous avons cherché à déterminer des niveaux de sensibilité à la prédation en mobilisant un certain nombre de paramètres qui étaient présents dans l'enquête.

Les premiers paramètres auxquels nous avons pensé sont le mode de gardiennage combiné avec la présence de clôtures, parcs de nuit, clôtures fixes, etc.

Nous avons également pris en compte la configuration de l'unité pastorale, en particulier sa taille, ainsi que la présence de bois, qui est favorable à une approche des prédateurs.

Nous avons également mobilisé la période et la durée d'utilisation. On sait d'une part que des périodes comme l'automne sont particulièrement propices aux attaques et d'autre part que plus l'unité va être occupée durant une longue période, plus on aura de probabilités de la voir attaquée. Les durées d'occupation vont donc en général de trois mois pour les unités d'altitude à six mois, voire plus, pour certaines unités méditerranéennes.

Dernier critère pris en compte, le multiusage de l'unité en partant du principe que plus l'unité était visitée par des touristes, par des chasseurs, par des pêcheurs, par des activités sylvicoles ou de cueillette, plus les dérangements pour le prédateur étaient importants.

Ces différents paramètres ont été traduits dans une deuxième carte. Elle ne concerne toutefois que les 926 unités d'altitude ovine, puisque, pour un certain nombre d'unités, en particulier celles du bassin méditerranéen, qui sont occupées pendant une longue période, et les unités d'intersaison qui sont occupées avant la montée à l'alpage et à la descente de l'alpage, nous ne disposons pas de critères suffisants pour permettre cette analyse.

Sur ces 926 unités, qui représentent un échantillon non négligeable, nous avons distingués cinq classes de sensibilité à la prédation, symbolisées par des couleurs, le vert foncé représentant une très faible sensibilité et le rouge une forte sensibilité. Nous avons ainsi identifié 5 % d'unités très fortement sensibles. Elles sont localisées dans le Champsaur, dans l'Oisans, dans la Maurienne et dans la Vésubie.

Je prendrais l'exemple d'une de ces zones prédatées, celle de la haute Maurienne. Nous avons analysé cette zone en 1997 puisque l'enquête a été réalisée en 1996 et puisque le loup est apparu en haute Maurienne en 1997. En 1997, huit attaques ont été recensées dans la haute vallée de la Maurienne, notamment sur les communes de Bramans et de Sollière-Sardières. Sur la carte, les attaques sont symbolisées par des étoiles. Six des huit attaques ont eu lieu en dehors du domaine pastoral tel qu'il avait été décrit par les commissions communales. C'est une première interrogation. En ce qui concerne les deux unités attaquées, notre typologie ne fonctionne pas très bien puisqu'une est réputée moyennement sensible et l'autre faiblement sensible.

M. François BROTTES : Elu d'une circonscription voisine, je peux vous dire qu'il y a pas mal de loups dans la région de la Belledonne.

M. Christian ERNOULT : Nous avons donc amélioré le système pour l'année suivante en prenant en compte un nouveau paramètre de sensibilité, la proximité supposée de la meute de loup.

En haute Maurienne, deux ou trois meutes sont localisées sur la commune de Bardonecchia. Les unités à proximité sont plus sensibles que celles qui en sont éloignées. En fond de carte, nous avons figuré le relief, pour avoir une idée des zones de passage. En 1998, il y a eu un peu moins d'attaques dans cette région de la Maurienne. On constate que les unités attaquées étaient celles situées le plus près des meutes sur la commune de Bardonecchia.

En Belledonne, il n'y avait eu aucune attaque en 1997. En 1998, deux loups se sont sans doute installés et ont fait 14 attaques dès la première année.

On aurait pu valider ces observations pour les années suivantes, car, tant en Maurienne qu'en Belledonne, les attaques se sont poursuivies avec une ampleur moindre, mais les changements de pratiques des éleveurs et la mise en place des moyens de prévention ont fait en sorte que les données de l'enquête pastorale ont vieilli prématurément. Nous avons donc abandonné cette piste.

M. François BROTTES : Je voudrais apporter une précision, car notre commission travaille dans la transparence. Dans les années qui ont suivi celles qui sont en référence, on a retrouvé un loup pendu sur la place d'un village et il y a eu d'autres exemples de braconnage. Il faut prendre en compte ces éléments. Je ne sais pas de quelles informations le ministère dispose, mais quand vous nous dites qu'il y a eu moins d'attaques telle année, c'est peut-être aussi parce que des loups ont disparu dans des circonstances troublantes.

M. Christian ERNOULT : En effet, cela fait une dizaine d'années que les estimations s'établissent entre 20 et 30 loups. Or, même avec une reproduction diminuée, la population de loup devrait être bien plus importante.

M. Bonrepaux a parlé tout à l'heure du revenu des éleveurs ovins. Il a cité le chiffre de 52.000 francs. Je vous ai fourni un tableau concernant ces revenus. Les informations qu'il contient sont assez anciennes, puisqu'elles datent de 1996. Elles proviennent du réseau d'information comptable agricole. Ce réseau est essentiellement cadré sur les régions de programme. Par conséquent, un traitement sur l'ensemble des zones de montagne françaises surtout si, comme nous l'avons fait, les informations sont classées par orientations technico-économiques en distinguant les tailles des élevages, représente un travail très important.

Nous avons comparé le revenu agricole dégagé par les agriculteurs et le niveau de subvention. Nous avons distingué les troupeaux de bovins lait, grande taille, taille moyenne et petite taille ; les troupeaux d'ovins lait, grande taille et petite taille ; ceux de bovins viande, grande taille et petite taille ; et ceux d'ovins viande qui correspondent à des effectifs de 350 à 400 brebis.

On constate que les revenus et les niveaux de subvention sont à peu près équivalents, sauf pour les deux systèmes allaitant bovins et ovins où les niveaux de subvention représentent pratiquement le double du revenu agricole dégagé par l'activité. Ainsi, pour les ovins viande, le revenu était à l'époque de 90.000 francs pour 180.000 francs de subvention.

M. Augustin BONREPAUX : Pourriez-vous préciser pendant combien de temps le revenu agricole de la filière ovine est resté stable ? Cette année, il a augmenté.

M. Christian ERNOULT : Les revenus ont en effet augmenté cette année, mais il y a eu la prise en compte des contrats territoriaux d'exploitation, qui pourraient aussi faire augmenter le poste subvention.

M. Bonrepaux a posé une question sur le loup dans les Pyrénées-Orientales. Une étude récente sur la dispersion des loups en Europe du nord est parue. Elle montre que, lors de l'éclatement de

la meute, les individus qui partaient étaient en général retrouvés à une distance de 120 à 200 kilomètres du lieu d'origine de la meute. Cette étude concerne certes l'Europe du nord, où les territoires permettent des déplacements plus faciles que dans les zones françaises concernées, mais elle apporte un élément de réponse.

Mme Nathalie LACOUR : Je suis vétérinaire de formation. Je suis chargée au ministère de l'écologie et de l'aménagement durable du dossier protection de la faune sauvage et donc, à ce titre, des grands prédateurs d'un point de vue technique. Mon travail consiste à trouver avec le ministère de l'agriculture des mesures permettant de gérer les prédateurs et en même temps de soutenir le pastoralisme. La politique du ministère auquel j'appartiens est bien de conduire cette politique à deux piliers en trouvant des outils adaptés.

Les mesures de prévention financées par le ministère de l'environnement participent à ce soutien au pastoralisme.

Ainsi, les aides-bergers étaient, jusqu'à cette année, payés à 40 % par l'Europe. Ce n'était pas suffisant, aussi le ministère a rajouté de l'argent, sur ses propres crédits, pour payer des aides-bergers dans différents départements. Nous n'avons toutefois pas pu répondre à toutes les demandes. Ces aides-bergers sont présents dans les alpages pour protéger les troupeaux contre les prédateurs, mais ils aident aussi les bergers et les éleveurs dans leurs tâches quotidiennes leur permettant ainsi de se livrer à d'autres activités, comme les fenaisons, ou d'être plus présents lors des périodes d'agnelage. Les aides-bergers favorisent donc l'activité pastorale. Les chiens de protection, qui sont également subventionnés, étaient utilisés autrefois et continuent de l'être même par des éleveurs qui ne sont pas victimes du loup pour se protéger contre les attaques d'autres prédateurs, comme les sangliers ou les renards, qui attaquent souvent pendant les périodes d'agnelage, mais aussi contre les vols de brebis qui représentent une cause importante de disparition des animaux, en particulier dans le sud-est.

En ce qui concerne le rassemblement des troupeaux, certains éleveurs et bergers apprécient ce genre de mesure qui leur permet de regrouper les animaux et de voir ainsi ceux qui sont en bon état physiologique et ceux qui ont des problèmes sanitaires, comme les boiteries.

Le débat sur l'origine de la réapparition du loup est déjà ancien. Il est à noter qu'il existe dans tous les pays dans lesquels le prédateur est présent. La mission d'information conduite par MM. Chevallier et Honde n'avait pas voulu trancher la question, mais s'était prononcée en faveur de l'hypothèse du retour naturel. Le loup a fait son apparition en Suisse à partir d'Italie et en Allemagne, en provenance de la Pologne. Les rumeurs de réintroduction artificielle existent dans tous les pays dans lesquels le prédateur est présent. Il me semble donc que cette question parasite le débat et empêche d'avancer. La vraie question est de savoir comment nous devons gérer la présence du loup.

Le loup est protégé en droit national, en droit européen et en droit international. Il est en effet protégé par la directive Habitats et par la convention de Berne. Celle-ci a été ratifiée en 1989 et est entrée en application en France en 1990. Elle protège le loup, qu'il soit revenu naturellement ou qu'il ait été réintroduit. Le débat sur l'origine du retour du loup doit donc être dépassé.

Je voudrais vous donner quelques chiffres sur la mortalité des ovins en France. Dans les modèles démographiques utilisés par l'AFSSA (Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments) et l'INRA (Institut national de la Recherche agronomique), on admet qu'environ 2 % des ovins meurent accidentellement chaque année, ce qui représente 200.000 ovins parmi lesquels ne sont pas comptabilisés ceux qui meurent par exemple dans la période néonatale.

Par ailleurs, selon les chiffres du service public de l'équarrissage, en 2000, 715.000 ovins et caprins ont été envoyés à l'équarrissage et 652.000 en 1999. La différence des chiffres entre 200.000 et 715.000 est due en particulier à la non prise en compte des cadavres d'agneaux dans le premier chiffre. Cela veut dire que plus de 2 % de l'élevage ovin français ne part pas dans les circuits de commercialisation en vue de l'alimentation humaine mais sont détruits chaque année. C'est un chiffre énorme, mais il faut souligner que l'élimination d'ovins par la voie de l'équarrissage est parfois plus intéressante économiquement pour les éleveurs que l'envoi des animaux à

l'abattoir. Il faut aussi rapprocher ce chiffre d'un autre, celui des ovins disparus à la suite d'une prédation pour laquelle la responsabilité du loup n'a pas été écartée. Ce chiffre s'établit à environ 2.000 ovins par an. Depuis 2000, la procédure de constatation des dommages et de prise des décisions a changé. En effet, dans certains cas, il était impossible de savoir si la prédation devait être imputée à un chien errant ou à un loup. Désormais, si la responsabilité du loup ne peut pas être écartée, le ministère de l'écologie et du développement durable indemnise les dégâts.

M.le Rapporteur : De nombreux élus se posent la question de savoir si la convention de Berne s'applique de la même manière que le loup ait été réintroduit ou qu'il soit revenu naturellement.

Mme Nathalie LACOUR : Je vous le confirme. Ainsi, la Suisse, qui a ratifié la convention sans réserve, elle en est d'ailleurs à l'origine, se doit de protéger le loup qui est aujourd'hui présent sur son territoire.

M.le Rapporteur : On parle beaucoup des dégâts occasionnés par les loups sur les ovins, mais le loup s'attaque aussi à d'autres animaux, comme les mouflons dans le parc du Mercantour par exemple ou les chamois. Ainsi, des amis ont vu deux loups attaquer un groupe de six chamois et égorger deux d'entre eux. Ces pertes ont-elles pu être évaluées ?

Par ailleurs, avez-vous des chiffres concernant la prédation par les chiens de protection ? En effet, ces chiens s'attaquent au petit gibier, marmottes, renards, lièvres...

Mme Nathalie LACOUR : La prédation des loups sur la faune sauvage apparaît comme un moindre mal et nous voudrions d'ailleurs arriver à ce que le loup se nourrisse essentiellement d'animaux de la faune sauvage. Sur la pression de prédation sur la faune sauvage, je n'ai pas de chiffre en tête. Les scientifiques sauront sans doute vous répondre mieux que moi.

En revanche, une étude a été menée sur les chiens de protection pour évaluer leur prédation sur la faune sauvage. Elle se révèle marginale, puisque environ 1 % de ces chiens sont défaillants. Toutefois, leur nourriture étant difficile à porter jusqu'aux estives, dans certains cas, ces chiens ne sont pas nourris et se nourrissent donc par eux-mêmes en s'attaquant aux animaux qu'ils trouvent sur place.

Dans le parc du Queyras, une expérience intéressante a été faite. Il a été mis à disposition du monde pastoral une brigade composée de trois agents équipés de chevaux afin de pouvoir monter du matériel, dont la nourriture pour les chiens, environ 5 tonnes par été. Un système de radiocommunication a également été mis en place permettant aux bergers de rompre l'isolement qu'ils subissent dans les estives. Ils peuvent en effet, grâce à ce système, se parler et, en cas d'urgence, attaquer de prédateur par exemple, demander du secours dans les vallées.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : J'aimerais que vous nous communiquiez, si possible, des chiffres concernant les prédateurs sur les animaux sauvages.

Lors de la table ronde du 17 décembre, les intervenants ont souligné les troubles indirects que pouvait causer le loup aux troupeaux ovins. Il s'agit de problèmes d'avortement et de problèmes liés à la reproduction.

Chère consœur, j'aimerais que vous me disiez quel est l'impact de la maladie de la brucellose, qui reste endémique et plus importante qu'on ne le pense, sur les avortements. Par ailleurs, pouvez-vous préciser l'impact du tourisme sur le stress des animaux ? J'ai entendu dire que le tourisme avait une influence positive puisqu'il dérangerait les loups. J'ai aussi entendu dire que le tourisme dérangeait les moutons. Il y a là manifestement un conflit d'intérêts et la problématique du pastoralisme est difficile. J'aimerais donc avoir des informations afin que notre commission d'enquête puisse aboutir à des propositions équitables.

M. Jean LASSALLE : Je regrette de ne pas avoir pu entendre les exposés de tous ceux qui se sont exprimés, car ceux que j'ai entendus sont passionnants.

Je voudrais demander à Mme Lacour, représentante du ministère de l'écologie, qui a si bien décrit la complexité de cette affaire, qui imprègne d'ailleurs tous les membres de notre commission, pourquoi le ministère continue à gérer le dossier du loup en circuit si fermé, n'y associant que les milieux associatifs, les lobbies et quelques scientifiques. Pourquoi tenir à l'écart les élus locaux, la représentation nationale et les élus professionnels ? Je suis assez ancien dans l'affaire et j'ai posé la même question à Mme Bigan qui, bien que jeune, travaille depuis longtemps sur le sujet.

N'avez-vous pas le sentiment que nous - je dis « nous » pour être charitable - avons joué les apprentis sorciers dans cette affaire ? La question qui se pose désormais est de savoir comment gérer les loups et non de savoir comment ils sont revenus.

Ne pensez-vous pas que nous sommes en train de commettre les mêmes erreurs avec Natura 2000 ? Pourquoi continuez-vous à gérer Natura 2000 de la manière dont vous gérez le dossier du loup, c'est-à-dire en circuit fermé ? Vous savez très bien, comme l'a d'ailleurs fait remarquer le professeur Pfeiffer, du Muséum d'histoire naturelle, que la convention de Berne n'est pas totalement satisfaisante pour protéger les loups. Elle présente des failles dans lesquelles on pourrait s'engouffrer. Le réseau Natura 2000, lui, est un filet hermétique. Le monde associatif pourrait agir devant la cour européenne et couper la route à tous ceux qui pensent que l'homme a encore son mot à dire et en particulier le droit de vivre en milieu naturel.

M. Augustin BONREPAUX : Je suis d'accord avec Mme Lacour quand elle évalue les pertes en montagne à 2 %, mais je voudrais savoir pourquoi les indemnités ne tiennent pas compte de ce pourcentage. Il faut justifier et retrouver les bêtes, ce qui est difficile. Pourquoi ne pas simplifier les règles d'indemnisation et les aligner sur le niveau des pertes ?

Vous avez dit que le ministère de l'environnement aide les éleveurs, mais pourquoi ne met-il pas en place des dispositifs définitifs d'organisation de l'élevage qui rendraient plus supportables les prédations ? Je ne vois pas comment un berger gardant un troupeau de 1.500 têtes peut le faire rentrer le soir. C'est possible avec un troupeau de 400 têtes. En multipliant les équipements, on peut couvrir tout l'espace. Au lieu de cela, on voit des aides-bergers et des bergers itinérants. Le système du berger itinérant a été inventé dans les Pyrénées. On ne sait jamais où il se trouve et il arrive toujours après la bataille, même quand l'ours a un émetteur. Les bergers itinérants sont très satisfaits de leur situation puisqu'ils sont payés 8 mois dans l'année et non 4 comme les autres et à un tarif supérieur.

Il me semble qu'il y a trop de loups par rapport aux effectifs de l'élevage. Or, la convention de Berne interdit la régulation. Comment faire dans ces conditions ? La situation pourrait être supportable s'il existait une bonne organisation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le Président, il serait souhaitable que notre commission auditionne un responsable de la mission ours. Je lui demanderais alors pourquoi on consacre autant de moyens à subventionner des associations, que je considère comme des mercenaires du ministère de l'environnement, chargées d'expliquer que la situation actuelle n'est pas préoccupante, et que l'on peut gérer les prédateurs. Ces associations sont notamment composées de bergers itinérants. Il faudra s'intéresser au bien fondé de ces subventions et auditionner les responsables de cette situation.

M. François BROTTES : Monsieur Bonrepaux, je peux d'ores et déjà vous dire que votre demande sera satisfaite.

Mme Nathalie LACOUR : Madame Perrin-Gaillard, je peux vous communiquer des chiffres sur les causes d'abattage d'ovins en France pour cause de brucellose ovine. En région PACA, 6.000 ovins ont été abattus en 1998, soit un coût de 37 millions de francs. Dans le département des Alpes-Maritimes, 434 ovins ont été abattus en 1998 pour cause de brucellose, contre 148 en 1999. Dans les Hautes-Alpes, ce sont près de 1.000 ovins qui ont été abattus en 1998, pour cause de brucellose, et plus de 600 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

En ce qui concerne l'impact de la prédation sur le stress et les avortements, il est bien pris en compte dans le montant des indemnités versées aux éleveurs. Dans le cas de troupeaux

appartenant à plusieurs propriétaires différents et regroupés en un seul, pratique courante permettant de ne payer qu'un seul berger pour tout le troupeau formé, chaque éleveur perçoit une indemnisation appelée « prime de stress » y compris si aucun des animaux de son troupeau n'a subi de dégâts apparents (blessure ou mort). L'indemnisation moyenne par ovin tué ou blessé est de 1.200 francs. Nous appliquons des quotas en fonction du stade physiologique de l'animal, de son sexe, de son inscription au livre officiel de la généalogie. Une prime de stress est en outre versée à l'éleveur ou au berger. Dans le cas de troupeaux regroupés, par exemple dans les estives afin de bénéficier d'un berger, tous les éleveurs bénéficient de la prime de stress, même si un seul troupeau est attaqué.

Dans le cadre du programme « LIFE », qui est cofinancé par l'Europe, on a cherché à évaluer les conséquences économiques du retour du loup en France. Nous n'avons pas pu trouver d'interlocuteur acceptant de se positionner sur cette question et nous n'avons donc pas pu faire faire d'études pour chiffrer les pertes ni les conséquences du stress sur les troupeaux, comme les avortements provoqués ou les pertes de productivité en lait.

Je dirais à M. Lassalle, qui nous reproche de gérer l'affaire en circuit fermé, que le comité national loup était ouvert au milieu agricole, mais il a été boycotté, en 1999, par les associations professionnelles agricoles. C'était pourtant un lieu de concertation où chacun pouvait s'exprimer qui n'a pas été utilisé. En 2001, lorsque nous avons mis à l'ordre du jour du comité national loup le protocole d'intervention visant à limiter les attaques sur les troupeaux ovins dues à des loups ou à des chiens errants, les deux principaux syndicats agricoles ne sont pas venus.

En ce qui concerne les informations techniques sur le loup, un chargé de communication, qu'on peut joindre par téléphone, répond à toutes les questions. Il travaille à la DIREN-PACA, laquelle a d'ailleurs mis sur son site internet une rubrique spécifique sur le loup où l'on peut consulter les rapports intermédiaires 2000, 2001 et bientôt le rapport intermédiaire 2002, sur le soutien au pastoralisme et la gestion du loup. Vous y trouverez une quantité incroyable d'éléments chiffrés. Je n'ai donc pas l'impression que ce dossier soit géré en circuit fermé, bien au contraire.

M. Lassalle, je ne peux vous répondre sur Natura 2000, car ce dossier ne fait pas partie de mon domaine de compétence.

M. François BROTTE : Certes, mais vous avez le droit d'avoir un avis.

Mme Nathalie LACOUR : Je n'ai pas d'avis non plus.

M. Bonrepaux a suggéré d'indemniser les pertes ovines au-delà des 2 % de pertes annuelles survenant par exemple en estive. Ce système est pratiqué à l'étranger, notamment en Grèce mais n'a pas été retenu en France.

Le système de décompte des animaux avant la montée en alpage puis à la descente ne permettrait pas, à moins de dispositions plus précises à étudier, d'attribuer aux canidés, de façon sûre, le surplus de perte au-delà des 2 % mentionnés, car il faudrait tenir compte des naissances qui ont lieu en estive. Le calcul se complique alors car il faudrait tenir compte du fait qu'une brebis fait de 1 à 3 agneaux par portée mais que la mortalité néonatale peut atteindre 10 à 15 %. En outre, compte tenu que les montants des indemnisations des dommages pour lesquels la responsabilité du loup ne peut pas être écartée sont parfois plus intéressants financièrement que d'autres systèmes d'indemnisation (compagnies d'assurance) il faudrait éviter des dérives prévisibles à ce système (indemnisation pour prédation due à un canidé alors qu'il s'agit d'animaux volés, de pertes exceptionnelles dues à la foudre par exemple ou de prédation due à un autre prédateur...).

Par exemple, en 2001, il y a eu 455 constats de dommage pour 350 dossiers indemnisés. Cette différence entre le nombre de déclarations de dommages et le nombre de dommages indemnisés s'explique par le fait que la prédation n'est pas toujours reconnue. Nous tenons à maintenir les procédures des constats de dommage, bien qu'elles soient lourdes à organiser et donc assez coûteuses, car elles permettent, d'une part, de vérifier la véracité des faits, donc les déclarations

des éleveurs et, d'autre part, d'apporter un soutien psychologique aux éleveurs victimes de ces prédatons. Une autre raison pour laquelle jusqu'à présent les constats de dommages sont systématiquement réalisés est qu'ils permettent de fournir des informations précieuses exploitées par les scientifiques qui assurent le suivi biologique de l'espèce.

Pour pouvoir indemniser le surplus des 2 % de dégâts, il faudrait que nous soyons sûrs des méthodes d'identification ovine. Or, ces méthodes reposent encore sur une identification par lot, contrairement aux bovins, qui sont identifiés individuellement. Il faudrait être sûr que, à la montée en alpage, tous les ovins soient répertoriés pour pouvoir les compter à nouveau à la descente de l'alpage, ce qui n'est pas évident actuellement.

M. Bonrepaux m'a par ailleurs interrogée sur la régulation du loup. La convention de Berne, en son article 9, permet une régulation des prédateurs, de même que la directive Habitats. Ainsi, le protocole d'intervention visant à réduire le nombre d'attaques sur les troupeaux domestiques, qui a été assorti d'une autorisation de détruire un loup par département pour les six départements concernés, est conforme à la directive Habitats et à la convention de Berne.

M. Jean LAUNAY : Je voudrais vous poser une question, qui s'adresse d'ailleurs aussi aux autres membres du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme, pour confronter les réponses qui nous ont été faites sur la pratique du pastoralisme.

Lors de la table ronde du 17 décembre, il nous a été dit que ces pratiques étaient quasi immuables et que les modes d'organisation étaient uniformes sur le territoire. A d'autres moments, nous avons entendu que le massif du Mercantour notamment était envahi en période estivale par des populations de moutons excessives lâchées en estive.

Où est donc la vérité, à supposer qu'il n'y en ait qu'une ?

La création du parc naturel du Mercantour a-t-elle eu une influence sur la pratique du pastoralisme ? A-t-elle été renforcée ? Y a-t-il plus de troupeaux de moutons ?

L'autre question que je voulais vous poser concerne le protocole d'enlèvement d'un loup par département auquel vous venez de faire référence. Bien que ce protocole ait été déféré devant le Conseil d'Etat, considérez-vous que l'affaire est définitivement classée et qu'il est applicable ?

Mme Nathalie LACOUR : Le protocole est applicable et l'Etat a d'ailleurs envoyé une autorisation à chacun des préfets concernés, mais nous sommes en phase de précontentieux avec l'Europe qui considère que, vu l'état de la population de loups en France, elle ne peut être régulée.

M. Joël GIRAUD : Vous serait-il possible de faire un point juridique complet - quitte à nous le transmettre par écrit plus tard - sur les recours des éleveurs en cas d'attaque de leur troupeau ? Comment sont contrôlés les droits de riposte et d'autodéfense ? Qui les détient ? Quel est le rôle de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) ?

Beaucoup d'élus des collectivités territoriales se posent des questions sur le cadre juridique et la légitimité des actions, comme la battue par exemple, visant à mettre fin à des actes de prédation majeure, imputable au loup, mais aussi au chien errant ou à tout autre prédateur. Je souhaiterais avoir des réponses très précises à des cas concrets. Par exemple, quels risques encourt un éleveur qui voit un prédateur fondre sur son troupeau et l'abat d'un coup de fusil ?

M. François BROTTE : J'ai moi aussi le droit de poser des questions. J'en profite donc.

Première question : il paraît que le ministère de l'environnement avait autorisé, voire ordonné, l'abattage d'un loup dans le Massif Central et dans le Jura. En avez-vous eu connaissance ? Cela nous a été dit lors de la table ronde du 17 décembre, je vous demande donc des précisions.

Deuxième question : quelles sont les statistiques dont vous disposez sur le braconnage ? On ne peut nier le phénomène.

Troisième question : d'aucuns disent que le protocole d'intervention et la circulaire sont inapplicables et qu'ils ne sont donc pas appliqués. Ainsi, s'agissant d'une brebis prête à mettre bas, faut-il comptabiliser un ou deux individus ? J'ai eu connaissance d'un cas dans lequel le préfet a considéré qu'il fallait prendre en compte les individus vivants et non pas à naître. C'est un point de détail qui, dans l'application du protocole, peut avoir son importance.

M. Jean LASSALLE : C'est très important.

M. François BROTTE : Quatrième question : *quid* du financement du programme LIFE l'année prochaine ?

Cinquième question : comment appréciez-vous le danger que représente le loup pour l'homme ? Avez-vous eu des remontées à ce sujet ?

Mme Nathalie LACOUR : Je ne suis pas au courant d'une autorisation délivrée par le ministère pour l'abattage d'un loup dans le Massif Central.

Les cadavres d'une dizaine de loups dont la mort résulte d'un acte de braconnage (par balle, poison ou piège) ont été retrouvés. Au total, c'est une quinzaine de cadavres de loups qui ont été retrouvés depuis le retour de l'espèce sur le territoire français.

J'en profite pour revenir sur un point déjà évoqué, celui du nombre de loups en France. C'est une question tout à fait fondée, mais on ne pourrait y répondre que s'il était possible de les identifier individuellement afin de les suivre et les compter. C'est impossible. En revanche, il est possible d'identifier un nombre minimum de loups. Ainsi, dans le Queyras, on sait qu'il y a au minimum 8 loups. Ces estimations se font grâce à des sorties sur le terrain au cours desquelles on procède à des découpages de territoires de 5 à 15 kilomètres afin d'essayer de repérer des traces de loup ce qui est notamment facilité par la neige. Il faut donc que les conditions d'enneigement soient favorables. Pour avancer un chiffre, il est nécessaire d'avoir, sur les 10 sorties positives enregistrées au cours d'un hiver, repéré au moins deux fois le nombre minimum de loups. Ainsi, dans le Queyras, au cours de l'hiver 2001-2002, on a retrouvé au moins deux fois huit traces de loup différentes en même temps. D'autres systèmes permettent d'apprécier la taille d'une population, comme l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de zones de présence permanente et du nombre de zones de présence temporaire.

Quant au braconnage, on en a constaté encore un cas cet été. Cela reste un épiphénomène, puisque de nombreux animaux sont éliminés sans qu'on n'en entende jamais parler, comme ceux qui ont été retrouvés au fond du barrage de la Maison du Roy.

Le problème de la comptabilité d'une brebis gestante pour l'application du protocole d'intervention est nouveau, il ne nous avait jamais encore été soumis. Il faut souligner que ce protocole est parfois critiqué car, avant de pouvoir passer à la phase d'élimination d'un loup, il faut que les mesures de prévention soient mises en œuvre. Certains éleveurs refusent ces mesures de prévention dans les alpages et les estives, considérant qu'accepter la présence de chiens patous ou d'un aide-berger, avec lequel il n'est pas toujours facile de cohabiter vu les conditions d'hébergement, c'est accepter la présence du prédateur. Le préalable de la mise en place des mesures de prévention est pourtant nécessaire, notamment pour justifier l'abattage d'un loup au regard de la réglementation européenne.

Le programme LIFE sera reconduit d'une année, avec le même financement. La fin du programme est fixée désormais au 31 décembre 2003. Cela nous permet donc d'utiliser des crédits européens qui n'avaient pas été utilisés.

Toutes les études bibliographiques que nous avons menées montrent que le danger que représente le loup pour l'homme est minime. Il n'est cependant pas nul. On a ainsi recensé des cas de prédation du loup sur l'homme en Inde. Il s'agit de petits enfants, âgés de trois à quatre ans, laissés sans surveillance, s'étant éloignés pour aller faire leurs besoins au bout d'un champ. Dans les sociétés anthropisées, aucun cas de prédation n'a été signalé, pas même en Italie ou en

Espagne où il y a pourtant beaucoup plus de loups qu'en France. La pratique du pastoralisme en zone de parc est prise en compte, y compris dans les parcs nationaux comme celui du Mercantour. Elle est accompagnée par les agents du parc. D'ailleurs, des parcs de regroupement nocturne ou d'enclos ont été construits, y compris dans les zones centrales du parc du Mercantour. La pratique du pastoralisme n'y est donc pas réprouvée ni limitée.

Vous avez parlé, monsieur Launay, de pratiques immuables. Je ne vois pas bien ce que vous voulez dire, mais il est vrai que, en raison de la présence du prédateur, il a fallu revoir les pratiques.

M. Jean LAUNAY : Je me permets de préciser ma question. Abstraction faite des problèmes posés par le loup, est-ce que la pratique du métier de berger et de celui d'éleveur a changé ? Les pâturages et les mises en estives restent-ils les mêmes ou y a-t-il plus de bêtes aujourd'hui ?

Mme Nathalie LACOUR : La pression du pâturage en certains endroits représente un risque pour la flore sauvage. Le pâturage par les ovins, même s'il contribue à entretenir des espaces ouverts, élimine des espèces florales protégées. En outre, l'évolution des pratiques agricoles et du revenu agricole de la filière ovine a fait que pour des raisons de rentabilité il n'est plus possible de recruter un berger pour des troupeaux inférieurs à 1.200 ovins. Les pratiques pastorales ont donc évolué et ne sont pas immuables, indépendamment de la présence du loup.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Je ne pense pas que la pression pastorale sur le parc national du Mercantour, sur sa zone centrale en particulier, ait radicalement changé depuis la création du parc, au début des années 80. Il y a toujours eu des phénomènes de transhumance et une partie des transhumants fréquentant les vallées du parc national du Mercantour sont eux-mêmes originaires des vallées des Alpes-Maritimes.

En revanche, on a assisté dans la zone du parc du Mercantour, et plus globalement dans les Alpes-Maritimes, à un changement radical au début des années 80 dans l'organisation générale des activités d'élevage. Auparavant, le département des Alpes-Maritimes était largement tourné vers la production laitière. Ainsi, l'ensemble de la collecte laitière des Alpes du sud, c'est-à-dire les Hautes-Alpes - gros département bovin - les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes redescendait vers la centrale laitière de Nice basée à Mouans-Sartoux. En raison d'un contexte économique difficile et d'orientations mal choisies, puisque toute la production était convertie en lait UHT sans aucune valorisation, très peu d'éléments de collecte ont subsisté et cette pratique a disparu. Seules quelques petites unités des Hautes-Alpes, de la vallée de l'Ubaye ou de la vallée de Guillaumes restent tournées vers la collecte laitière et sont orientées vers le pôle Rhône-Alpes. Les éleveurs de vaches laitières se sont donc retrouvés face à un problème de réorientation rapide.

Certains ont choisi de se reconverter dans la transformation fromagère, qui existait déjà, mais qu'ils ont déplacée sur la partie estivale, dans l'alpage. Cette reconversion s'est traduite par une bonne valorisation. Beaucoup de petites unités d'estive, notamment dans le parc du Mercantour, auraient été complètement abandonnées sans ces activités relativement valorisantes. D'autres ont choisi de se reconverter dans l'élevage ovin. Il faudrait analyser ces phénomènes, qui remontent à peine à une vingtaine d'années, de façon plus précise, car ils ont fortement marqué l'évolution de l'économie agricole des Alpes-Maritimes.

M. François BROTTES : Mme Lacour, quelle est votre réponse à la requête de M. Giraud sur l'encadrement juridique des mesures d'autodéfense que pourraient prendre les éleveurs et les bergers ?

Mme Nathalie LACOUR : J'en ai pris note et je satisferai à sa demande le plus rapidement possible.

M. Gérard L'HOMME : Je suis un enseignant chercheur à l'Ecole nationale des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC), ce qui me permet d'avoir du recul par rapport à ce problème, puisque je suis d'un autre massif. Je suis agronome, spécialiste du pastoralisme, ce qui m'a

amené à présider l'Association française de pastoralisme. C'est à ce titre que je participe, avec Pascal Grosjean, au groupe montagne et pastoralisme et que nous avons été invités à la réunion d'aujourd'hui.

L'Association française de pastoralisme (APF) regroupe depuis 1984 la fine fleur du pastoralisme dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement. Elle travaille sur les problèmes qui se posent au pastoralisme et à l'élevage de montagne en formant des groupes de travail. Ainsi, en 1998, l'association a mis en place un groupe dit « grands prédateurs ». Nous allons essayer d'articuler notre exposé en deux parties, puisque la réunion d'aujourd'hui concerne le pastoralisme et le loup. Je vous parlerai plus spécifiquement, en tant qu'agronome, du pastoralisme et de sa nécessité dans le milieu montagnard.

Nous avons mené une étude afin d'évaluer l'importance du pastoralisme qui s'est traduite par l'élaboration d'un document, « Le pastoralisme en France à l'aube de l'année 2000 ». Je le tiens à votre disposition.

Cette étude révèle que 1,7 million d'hectares de massifs montagnards sont concernés par le pastoralisme. Les troupeaux regroupent 430.000 bovins, 1.560.000 ovins, 54.000 caprins et 20.000 équins.

Ces animaux, de par leur nombre et de par la surface concernée, ne peuvent pas passer inaperçus aux yeux des praticiens de l'agriculture, des touristes ou même des loups. Ils sont indispensables au milieu pour différentes raisons. Le milieu pastoral est une flore composée essentiellement d'espèces spontanées et c'est une végétation pâturée qui a sa dynamique propre et qui intègre l'action des troupeaux dans son évolution.

L'action du pastoraliste consiste à choisir les espèces animales les plus adaptées au milieu. Ainsi, je suis plus familiarisé, dans le Massif Central, avec les bovins. Le pastoraliste devra aussi choisir la période d'exploitation, c'est-à-dire la période de végétation, dite période d'estive, et l'intensité et la durée de la pâture permettant d'exploiter cette ressource végétale et d'en assurer la pérennité lorsqu'elle est bien conduite. Le pastoralisme qui n'assurerait pas la pérennité de la ressource fourragère serait bien sûr une aberration. Le pastoralisme doit donc intégrer le milieu, le sol et le climat de la région dans laquelle il va s'exercer. Les systèmes d'exploitation sont donc très variés et sont très adaptés à leur contexte. Ils sont très techniques.

Le pastoralisme, à travers l'utilisation des milieux, a deux fonctions.

La première est évidemment de produire du lait et de la viande. Cette production, grâce notamment aux techniques appliquées et au milieu où elle se pratique, est de qualité, ce qui est très recherché de nos jours. Le pastoralisme a donc une conséquence économique importante à la fois pour la zone dans laquelle il s'exerce et pour les zones où se pratique la transhumance.

La deuxième fonction du pastoralisme est environnementale et sociale, à la fois pour les populations locales et les populations urbaines. Le pastoralisme a une action multiusages. Quelques exemples : les pistes de ski, si elles ne sont pas correctement pâturées, voient se développer les risques d'avalanche, car elles nécessitent une herbe rase ; la maîtrise de la végétation est nécessaire pour certaines activités touristiques, comme la randonnée, qui ont besoin de milieux ouverts, et même pour la chasse, tous les gibiers n'appréciant pas la forêt ou les ligneux ; le pastoralisme joue aussi un rôle au niveau du paysage, par rapport au tourisme ; n'oublions pas non plus son rôle écologique, car il y a des plantes et des insectes qui disparaîtront si l'activité pastorale cesse, rares sont les pelouses qui resteraient à l'état naturel sans les animaux. Les troupeaux sont donc indispensables à la maîtrise de la végétation, à l'évolution socio-économique de ces régions et à la préservation d'un environnement où l'homme a sa place.

Le pastoralisme en tant que technique n'est ni ringard ni passéiste. Ce n'est pas un sous-élevage, c'est une technique qui a su prouver ses capacités d'adaptation car elle sait harmoniser à la fois la tradition et la modernité. Sa réactivité par rapport au problème du loup en est un exemple.

Le problème du pastoralisme et ce que l'on appelle la crise ovine résultent du fait que la fonction de production est rémunérée, même mal, mais que la fonction liée à l'environnement et aux activités socio-économiques est très peu prise en compte, si ce n'est à travers les systèmes de primes et d'aides qui ne touchent pas directement l'éleveur.

Pour conclure, je voudrais vous faire part de mon sentiment en tant qu'animateur de l'Association française de pastoralisme et en tant que citoyen.

Les gros efforts d'aménagement qui ont été faits en matière de pastoralisme et qui ont concerné tous les massifs de France, y compris le Massif Central, mais dans une plus large mesure les Alpes et les Pyrénées ont été conçus à un moment où le loup n'était plus présent. Ainsi, les bâtiments et les parcs n'ont pas nécessairement été construits aux endroits de moindre risque.

Le retour du loup naturel ou pas, en raison de ses conséquences économiques et sociales, mais aussi psychologiques, puisque des éleveurs quittent leur métier à cause du loup, et cela ne se rémunère pas, est incompatible avec l'activité pastorale telle qu'elle est pratiquée dans nos montagnes.

On doit raisonner à l'échelle européenne pour résoudre le problème du loup, et l'on s'aperçoit alors que le loup est loin d'être une espèce en voie de disparition.

Je voulais surtout insister sur le fait qu'il faut prendre en compte les particularités du pastoralisme sans se focaliser uniquement sur le loup.

M. Pascal GROSJEAN : Je vais intervenir en tant que coordinateur de notre groupe de travail sur les grands prédateurs pour la partie loup.

Notre groupe de travail étudie ces questions depuis 1998. On a pu observer que le retour du loup, d'origine italienne, était prévisible. Le premier problème auquel nous nous sommes heurtés est le manque d'informations, notamment en direction du monde de l'élevage qui, pour reprendre une formule du sénateur Amoudry, s'est senti méprisé par l'administration.

On nous a souvent dit qu'il y avait un manque de connaissance sur l'arrivée du loup dans le secteur s'étendant de Gênes aux Alpes du sud. Peu de chercheurs italiens travaillaient sur cette zone. Il s'agit d'un arrière-pays peu peuplé, essentiellement forestier avec peu d'élevage et beaucoup d'ongulés sauvages. Les indices que l'on a retrouvés dernièrement, dont les premiers datent de 1985, attestent que la colonisation par le loup s'est faite dans cette zone par des bonds de plusieurs centaines de kilomètres, le lynx progressant différemment. Le loup laisse ainsi des espaces vacants, mais qui sont comblés trois ou quatre ans plus tard. On a pu observer ce phénomène sur la chaîne alpine en France.

La question de l'origine du loup m'amène à parler des analyses génétiques. Celles auxquelles a procédé le laboratoire Taberlet ont dressé des cartes d'identité. Il serait souhaitable d'avoir les cartes d'identité des loups se trouvant dans les parcs afin de savoir où ils vont.

Il semble bien que l'arc alpin est en train d'être colonisé par les loups, j'en ai discuté récemment avec un collègue suisse. Parallèlement, un autre axe de colonisation, de la plaine de Venise jusqu'à la Suisse, le long d'un fleuve dont toutes les berges sont classées en espace naturel protégé, est un train de se développer. Il s'agit d'un ancien axe de passage des loups, entre l'Italie et la Suisse, connu depuis des siècles.

Dans notre domaine, nous avons principalement à notre disposition des études nord-américaines qui portent sur des populations différentes des loups italiens. S'agissant de la question du loup en Italie, il est le plus souvent admis qu'il pose peu de problèmes pour les troupeaux dans le Abruzzes. Toutefois, un collègue, Davide Cugno, a récemment publié une thèse sur les troupeaux à viande dans cette région concluant que les problèmes rencontrés par les éleveurs italiens de troupeaux à viande sont identiques à ceux rencontrés par les éleveurs français.

La présence du loup peut être décelée et évaluée grâce à plusieurs indices. D'abord, le loup se focalisant surtout sur les ongulés sauvages, la présence de carcasses dans les massifs forestiers est révélatrice. Ensuite, la rapidité de l'exécution du plan de chasse, notamment concernant le chevreuil. Ainsi, plus un plan de chasse s'exécute rapidement, plus la dynamique de population est importante. Si le plan de chasse se réalise sur un délai plus long au cours de la saison de chasse, c'est qu'il y a eu une diminution de la population d'ongulés sauvages.

Dans les zones où le loup semble s'être installé, les études démarrent et permettront d'avoir une connaissance plus fine des populations de loups.

Je voudrais maintenant vous parler des conséquences des attaques de loups sur l'élevage.

Les attaques entraînent en premier lieu des pertes : pertes directes, pertes indirectes et pertes induites.

Les pertes directes concernent les animaux morts, les animaux disparus et les animaux blessés puis abattus.

Les pertes indirectes concernent les animaux blessés à soigner -ovins et chiens de protection- entraînant des frais de vétérinaires ; les dégâts matériels, sur le parc notamment ; les problèmes d'avortement, qui ont déjà été évoqués ; les baisses de fécondité dues au stress ; les perturbations des périodes d'ovulation provoquant des allongements des agnelages et donc plus de travail pour les éleveurs ; les pertes d'efficacité du travail de sélection.

Les pertes induites concernent la baisse de la qualité provoquée notamment par les descentes anticipées des bêtes dans des secteurs où la prédation est élevée ; la baisse de capacité d'investissement de l'éleveur ; le temps passé par l'éleveur à rechercher les brebis disparues ou mortes, à élaborer les constats, à redescendre dans la vallée pour téléphoner, à procéder aux démarches administratives de remboursement, à rechercher de nouvelles bêtes pour remplacer les anciennes ; les frais divers représentés par les déplacements, par le coût financier provoqué par le retard des remboursements administratifs et par la baisse de certaines primes.

Les attaques des loups peuvent aussi provoquer une atteinte émotionnelle de l'éleveur qui doit vivre avec un sentiment d'impuissance et une remise en cause de l'utilité de son travail à la fois économique et environnemental, surtout pour ceux travaillant en zones protégées dans lesquelles l'élevage permet la pérennisation de la biodiversité.

Les attaques perturbent la seconde activité chez les pluriactifs et perturbent aussi la vie familiale, car les éleveurs à la tête de petits troupeaux n'ont souvent pas les moyens d'employer un berger.

Les attaques ont enfin des conséquences plus globales, comme une tension perceptible au cours des discussions sur le dossier ; une baisse de dynamisme des éleveurs ; une diminution des mises en pension, un éleveur aura tendance à ne plus confier ses bêtes à un berger installé dans une zone à loups ; une baisse des reprises d'exploitation, car il n'est pas évident d'installer un agriculteur dans une zone prédatée, à moins de lui donner des incitations, comme cela se fait en Italie ; un abandon par les éleveurs de certaines zones impossibles à protéger.

Les attaques de loup ont toutefois eu quelques effets positifs, comme une plus grande médiatisation du pastoralisme montagnard, une plus grande attention portée par les pouvoirs publics, comme en témoigne la mission ministérielle et une augmentation des aides techniques et financières.

Je voudrais dire quelques mots sur les conditions de travail des bergers et des aides bergers et notamment sur leur logement, qui avait attiré l'attention de l'inspection du travail. Je citerai un exemple. Nous avons installé une banquette clic-clac pour gagner de la place. L'inspecteur du travail a estimé que c'était dangereux, car l'aide berger pourrait s'y coincer les doigts, et qu'il fallait donc installer un lit fixe, ce qui nous obligeait à faire une rotation d'hélicoptère pour faire monter le lit jusqu'à l'alpage.

Un autre problème est celui de la mise en conformité du bâtiment avec le POS (Plan d'occupation du sol), désormais PLU (Plan local d'urbanisation). Ce sont souvent des bâtiments en bois démontables, puisqu'il faut les monter jusqu'à l'alpage. Nous devons aussi faire face à des problèmes d'assainissements - comment gérer les rejets ?- de permis de construire ; de rassemblement des troupeaux, puisque l'emploi d'un berger n'est rentable qu'à partir d'environ 1.200 têtes, mais il y a heureusement des aides. La rénovation de chalets d'alpage pour l'installation d'un berger nécessite des délais trop longs, d'environ six mois, devant la commission des sites.

Les chiens de protection doivent faire l'objet d'un suivi. C'est important pour mieux les connaître. Quant aux animaux à problèmes, nous conseillons leur élimination.

Les gros dégâts, par exemple plusieurs centaines d'animaux dérochés, représentent des coûts induits importants : dans le cas d'un dérochement par exemple, il faut des rotations d'hélicoptère pour éliminer les animaux.

Je voudrais maintenant aborder rapidement la question du coût de la protection à travers un exemple, celui de la Savoie. On y trouve 165 unités pastorales ovines, dont 110 ont été estimées comme étant à risque. Le coût annuel de protection, y compris les indemnités, a été estimé à 1,8 million d'euros par an, ce qui représente à l'échelle de la population savoyarde une place de cinéma par an et par habitant.

Notre groupe de travail insiste sur l'importance de la formation, des éleveurs, des bergers et des aides bergers.

En conclusion, j'insisterais sur quelques points.

D'abord, la prévention est préférable à la protection. Ensuite, il faut une information claire et des moyens financiers adéquats. J'ai lu une étude faisant un parallèle entre deux animaux emblématiques de la protection de la faune, la baleine et le loup. Elle fait remarquer qu'une recherche sur la baleine sur internet affichait beaucoup moins de résultats qu'une recherche sur le loup, en anglais comme en français. Ainsi, en français, il y a près de 5.000 pages web concernant le loup contre 1.500 pour la baleine.

A travers la question du loup, c'est aussi celle de la biodiversité qui est en cause. Nous préconisons des diagnostics prenant en compte l'ensemble des facteurs, du plan de pâturage aux moyens de prévention et de protection.

Nous sommes préoccupés par le problème de la disparition des petits troupeaux et par ceux que risque de poser l'arrêt du programme LIFE.

Nous avons réalisé une étude sur les coûts liés à la présence du loup pour les petits élevages ovins. Quel que soit le système ovin, le surcoût est de 50.000 à 60.000 francs par an, ce qui, compte tenu de la faiblesse des revenus dans cette filière, est très important.

Il faut aussi poser la question du financement des services pastoraux et celui de l'Association française de pastoralisme qui remplit des missions de service public et joue le rôle d'organisme ressource.

M. René BLANCHET : Je suis président honoraire de la chambre d'agriculture de l'Isère et ancien maire de La Murette. Je suis aussi président de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs. On parle beaucoup du loup, mais il ne faut pas oublier le lynx et l'ours.

En 1997, année au cours de laquelle le loup du Mercantour est remonté par le Queyras pour arriver en Belledonne, j'ai pris l'initiative, en tant que président de la chambre d'agriculture de l'Isère et avec le président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, de mobiliser les éleveurs et d'instaurer le dialogue. Nous avons donc réunis l'ensemble des acteurs, chambres

d'agriculture et syndicats d'éleveurs ovins. Notre initiative est intervenue après le rapport parlementaire Honde-Chevallier. J'avais été déçu par l'attitude du ministère, qui m'avait dit que les députés pouvaient toujours discuter, mais que c'était le gouvernement qui décidait. C'était faire fi des parlementaires. Nous entendions les responsables politiques et administratifs dire que, dans tous les autres pays, le loup ne posait pas de problème. Nous avons donc décidé d'organiser une réunion européenne à Nice, à laquelle M. Estrosi était d'ailleurs présent. Tous les massifs français y étaient représentés, ainsi que l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et la Norvège. Tous les intervenants européens ont dit qu'ils croyaient qu'en France, tout se passait bien.

Mme Drugmant nous a dit que dans le Vercors, il n'y avait pas de problème. Excusez-moi, mais vous êtes à Paris, alors que je suis à quelques kilomètres du parc du Vercors.

Mme France DRUGMANT : Je ne parlais pas du parc, mais de la réserve.

M. René BLANCHET : Je vous rappelle que, ces huit derniers jours, il y a eu trois attaques de loups dans le Vercors : deux à Monestier-de-Clermont et une à Chichilianne. Ces attaques ont d'ailleurs eu lieu à proximité d'habitations, ce qui a amené le conseil général à agir en demandant au préfet et aux ministères que le loup soit abattu.

J'ai ici des photos de bêtes tuées par un prédateur sur lesquelles on voit très bien qu'il s'agit d'un loup et non d'un chien errant. Le loup s'attaque à la gorge et mange le cœur et les poumons de la bête alors qu'un chien mange ce qui est bon, comme les hommes, à savoir les jambons.

Jusqu'à preuve du contraire, la convention de Berne dit qu'on peut retirer le loup revenu artificiellement. Or, j'ai entendu dire le contraire, mais peut-être s'agissait-il d'une personne plus au fait de ces problèmes. Comment dès lors expliquer que le Vallais ait décidé de retirer des loups, alors que la Suisse a ratifié la convention de Berne ? Au passage, le verbe « retirer » me semble préférable au verbe « tuer ». Il semble que le Vallais a pris la bonne décision, puisqu'il n'y a plus aucune attaque. Sans doute, la situation de la Suisse, qui ne fait pas partie de l'Union européenne, est-elle différente de celle de la France.

J'ai été jusqu'à très récemment responsable national de la santé animale. Il ne faut pas oublier le travail fabuleux accompli par les vétérinaires, par l'administration et par les éleveurs sur la santé animale. J'ai entendu dire, ici, que les abattages pour brucellose ont fait plus de dégâts que les attaques de loups en 1998. Je me permets de faire remarquer que le taux d'animaux malades de brucellose est passé de 10 % à 0,01 % en 2001. Il est vrai que, l'an passé, 400 animaux ont été abattus dans les Hautes-Alpes et 500 dans la Drôme, mais il ne faut pas oublier que, même s'il n'y a que quelques animaux malades dans un troupeau, il faut abattre tout le troupeau en raison de la contagiosité de la brucellose. Le *stamping out* est la seule solution pour éviter la propagation de la maladie. Alors qu'on ne vienne pas me dire que ces abattages, qui protègent toute une région, sont au même niveau que les abattages de loups.

Cela fait cinq ans que je suis le dossier du loup. J'aimerais avoir une réponse à la question suivante : quel est l'intérêt écologique et économique du retour du loup ? Personne jusqu'à présent ne m'a donné de réponse. Ce que je sais, c'est que ces magnifiques montagnes abritant les alpages et attirant des millions de touristes ont été façonnées avant le retour du loup par les gens qui y habitent et y travaillent.

Je voudrais maintenant aborder un point important, celui des causes du retour du loup. Certes, le loup est là et il faut maintenant trouver une solution, mais j'aimerais qu'on m'explique comment un couple de loups venant des Abruzzes, c'est prouvé par des tests d'ADN, a pu parcourir 160 kilomètres pour venir des Abruzzes jusqu'au cœur du parc du Mercantour. Un loup part seul quand il est éliminé de sa meute, mais un couple de loups, c'est différent, cela veut dire qu'il a muté. Ce couple est apparu dans le parc du Mercantour six mois après que ce parc ait souhaité que l'espèce y soit réintroduite. Dans ces conditions, il est aussi difficile de croire que le loup soit revenu naturellement qu'il ait été réintroduit. D'ailleurs, le loup s'est éclaté en étoile pour repartir dans les Alpes italiennes et remonter jusqu'à chez nous, par exemple dans la Chartreuse, même s'il n'y en a plus aujourd'hui. Il paraît donc certain que le loup a été réintroduit.

On a parlé de la protection contre les loups. Il ne faut pas oublier que les conseils généraux et régionaux n'ont pas attendu le programme LIFE pour apporter d'importantes améliorations dans les alpages. En Isère, cela fait 25 ans qu'il existe des subventions pour l'amélioration des alpages. Ce n'est donc pas la présence du loup qui a entraîné l'aménagement des alpages. D'ailleurs, ces améliorations évoquées à la suite du retour du loup n'en sont pas toujours. J'en veux pour preuve les cabanes construites dans le Mercantour pour héberger les bergers. Je les ai visitées : elles font 5 mètres carrés, on dirait des cabanes à chien, c'est se moquer des bergers.

Je reconnais volontiers que le revenu des éleveurs moutonniers provient exclusivement des aides de l'Etat, puisque la vente du produit ne couvre même pas les charges. Je rappellerais que c'est le Président de la République, ancien ministre de l'agriculture, qui a mis en place les indemnités compensatoires de handicap naturel, ICHN, afin de permettre aux paysans et à leurs troupeaux de rester dans les montagnes. Ces aides ont été utiles, car elles ont soutenu des activités économiques utiles. On ne peut pas, 25 ans après, venir dire qu'elles sont trop élevées et laisser les loups régler le problème.

Le processus d'indemnisation des éleveurs en cas de prédation de leur troupeau nécessite des tests ADN. Or, le laboratoire de Grenoble par exemple se plaint de ne pas avoir assez de moyens et de ne pouvoir donc aller assez vite. Il faut parfois attendre cinq ou six mois pour savoir si l'ADN retrouvé sur un mouton est bien celui d'un loup, période pendant laquelle l'éleveur n'est pas indemnisé et peut se retrouver dans une situation difficile.

On a parlé du problème de la taille des troupeaux. Nos troupeaux seraient trop grands, mais ce problème de taille ne me paraît pas propre à la filière ovine. On en a parlé aussi à propos d'entreprises. Alors faut-il revenir aux années 30, quand les paysans avaient des petits troupeaux de 15, 20 ou 30 moutons qu'ils rentraient tous les soirs à la bergerie ? C'était très beau, mais qui va les payer aujourd'hui ? Si l'on veut que la montagne soit entretenue, elle doit continuer à l'être comme elle l'est aujourd'hui. C'est vrai que, par exemple en Aveyron, les moutons sont rentrés à 17 heures et ne sont pas mangés pendant la nuit.

J'en viens aux mesures de protection contre les loups.

René Tramier, président de la fédération régionale ovine PACA, a mis en place toutes les mesures de protection existantes. Celles-ci ont stoppé les attaques de loup la nuit, mais, maintenant, les loups attaquent de jour. Quelle différence cela fait-il ?

Quant aux mesures elles-mêmes, sont-elles toujours adéquates ? Réunir 1.200 moutons au même endroit par temps humide pose des problèmes, notamment au regard de la propagation des maladies comme le piétin. Ainsi, en Belledonne, on a réuni 2.000 moutons sur des emplacements boueux et ce troupeau est redescendu avec 800 bêtes atteintes de piétin.

Autre problème, celui de la surveillance. Un berger pour 1.200 moutons, ce n'est pas beaucoup, car le travail est énorme : il faut démonter tous les jours des barrières étendues pour les changer de place et planter des piquets dans les alpages, ce n'est pas comme dans la vallée du Rhône ou de l'Isère où un marteau suffit pour les planter dans la terre, car là, c'est de la roche.

Il faut donc que les mesures de protection contre les loups soient réalistes et prennent en compte les difficultés de travail des bergers.

Le façonnage de nos montagnes n'est pas le fait de quelques intellectuels à Paris. C'est le résultat du travail de plusieurs générations pendant des siècles. Il ne faut pas l'oublier.

La vie en montagne n'est pas facile et beaucoup de gens ont déménagé pour habiter dans les plaines ou dans les villes. Il ne reste plus grand monde et si le pastoralisme disparaît, la montagne sera abandonnée. Il existe déjà en Isère, et ce n'est pas François Brottes qui dira le contraire, des parties d'alpage qui ne sont plus pâturées depuis quelques années. Les résultats ne sont pas encore visibles, mais dans dix ans, les incendies, comme dans le Midi ou dans les Landes,

reviendront. Le pastoralisme est aussi nécessaire à l'entretien des pistes de ski, car si les troupeaux n'y mangent pas l'herbe, la neige glisse et peut provoquer des avalanches.

Quelles sont les solutions ? On pourrait faire appel à l'armée. Au moins, cela résoudrait le problème du chômage. Restons réalistes, la seule solution, c'est que les hommes et les femmes - vous voyez, je ne suis pas misogyne, même si je suis paysan - restent sur le territoire avec des animaux (moutons, bovins), plutôt que des loups. Les mesures de protection et d'indemnisation ne sont pas la solution. Imaginez, vous qui habitez en ville, que des animaux viennent régulièrement détruire votre petit potager. On vous proposerait alors de l'argent pour racheter des poireaux et des salades. Seriez-vous contents ? Comment voulez-vous que des paysans et des bergers qui travaillent toute l'année puissent s'habituer aux dégâts provoqués par le loup ?

Je mets beaucoup d'espoir dans cette commission parlementaire qui a des pouvoirs pour qu'une solution soit trouvée. Je ne suis pas un sanguinaire, je ne souhaite pas prendre mon fusil et tuer tous les loups. Je pose une simple question : vaut-il mieux clôturer 120.000 moutons ou 2 ou 3 couples de loups ? Jean Faure, sénateur maire de l'Isère, avait offert 5.000 hectares de sapins pour y installer un parc à loups. Cela me semble une solution intelligente, d'autant que, je l'ai lu dans un rapport de cette assemblée, un loup coûte la bagatelle d'une classe primaire. Or, je pense que notre pays a plus besoin de classes primaires que de loups.

Je fais confiance aux hommes politiques qui détiennent aujourd'hui la majorité. Il y a une vraie majorité et j'espère que nous parviendrons à un vrai résultat. M. Bonrepaux a parlé de l'indemnisation au-delà des 2 % de pertes. Je m'adresse aux vétérinaires ici présents. 2 % de pertes dans le cheptel, qu'il soit ovin ou bovin, c'est la moyenne nationale. Toute activité génère des déchets, je le constate par exemple quand je vais en entreprise.

M. François BROTTES : Je rappelle qu'une commission d'enquête a un pouvoir d'investigation et non de décision.

Par ailleurs, j'ai, lors de la précédente législature, accompagné les travaux de la mission Honde-Chevallier et j'ai pu constater sur le terrain la difficulté de mise en œuvre des parcs en montagne, car cette mission avait pu se déplacer. Hélas, notre commission n'aura pas l'occasion de le faire, compte tenu de la saison à laquelle elle se déroule.

M.le Rapporteur : J'ai beaucoup apprécié le plaidoyer de M. Blanchet pour la montagne, en tant qu'élu de la montagne. Si on ne fait rien pour la montagne dans les années qui viennent, les montagnes deviendront des réserves d'Indiens, mais c'est peut-être ce que l'on veut. Je vous ai entendu fustiger les technocrates des villes, monsieur Blanchet. Je voulais aussi vous dire que tous les élus présents dans cette salle aujourd'hui sont des élus de la montagne.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Pas moi, je suis une élue des villes, mais je fais peut-être partie d'une réserve d'Indiens.

M.le Rapporteur : Je voudrais poser trois questions à M. L'Homme et à M. Grosjean.

Malgré les mesures de protection et d'indemnisation mises en place par le programme LIFE et les aides considérables de l'Etat, beaucoup d'éleveurs considèrent que la présence du loup est totalement incompatible avec le pastoralisme. Quelle est votre analyse de ce problème ?

Pensez-vous qu'il faille limiter l'extension du pastoralisme dans les parcs naturels régionaux et nationaux ?

D'après vous, faut-il éradiquer les loups et les grands prédateurs des zones de pastoralisme ?

M. Gérard L'HOMME : La liste des dégâts provoqués par le prédateur est très impressionnante et l'indemnisation des animaux perdus n'est que le dessus de l'iceberg. Les dégâts sont tels que des éleveurs songent à quitter leur profession alors que la population dans les montagnes ne tend pas augmenter.

Si l'espèce du loup était vraiment menacée, on pourrait se poser la question de savoir s'il faut garder ou non les loups en France. La solution des parcs à loup - nous en avons un très beau dans le Massif Central - me paraît bonne. Elle permet de conserver l'espèce en quantité non négligeable. Les moutons doivent rester dans les montagnes, sinon le pastoralisme disparaîtra. Les montagnes ne pourront en supporter le coût, cela a très bien été démontré dans le rapport Honde-Chevallier.

Je voudrais maintenant m'exprimer en mon nom personnel, et non plus en tant que président de l'association. Il y a beaucoup d'écologistes, qui habitent en ville et ne vivent donc pas les problèmes des populations de montagne, qui donnent leur avis sur le problème du loup. L'égoïsme social est trop fort. Si on réintroduit le loup, pourquoi ne pas l'introduire partout ? Je suis d'accord pour qu'on utilise mes impôts pour introduire des loups dans les forêts de Fontainebleau, de Rambouillet, de Saint-Germain ou de Sologne. Ainsi, les gens, de toutes les couches sociales, vivraient les problèmes posés par le loup. Il y avait sur notre territoire des lions, des tigres, des mammoths. Pourquoi ne pas relâcher quelques lions et quelques tigres ? Ils se plairaient sûrement beaucoup chez nous, tout cela tourne au burlesque. Ce n'est pas être anti-écologiste que de dire que le loup n'est pas à sa place dans les zones de pastoralisme. Notre société doit trancher et je suis heureux de voir que votre commission en a pris le chemin.

En conclusion, je pense qu'il y a assez d'espace pour le loup et le pastoralisme, mais il ne faut pas les mélanger.

M. Gabriel BIANCHERI : Je voulais poser une question à ma jeune consœur, Nathalie Lacour, à propos des morsures.

J'ai pratiqué jusqu'à l'été dernier. Je me souviens avoir dû intervenir dans un élevage d'ovins. J'exerçais dans la Drôme, près de la vallée du Rhône, région dans laquelle il n'y a pas de loup. Les responsables des dégâts sur le troupeau étaient des chiens, qui ont été capturés, ce qui a permis l'indemnisation de l'éleveur. La moitié du troupeau a été décimée. J'ai pu constater que les morsures concernaient aussi bien l'encolure que le gigot. J'ai vu des brebis proprement égorgées par ces chiens, qui pesaient dix kilos en moyenne et qui étaient donc de petits animaux.

Dans ces conditions, comment peut-on distinguer une morsure de chien d'une morsure de loup ?

J'ai apprécié l'intervention de M. Blanchet, mais je ne suis pas sûr qu'il ait raison lorsqu'il dit qu'on peut identifier à l'œil nu des morsures de loup et des morsures de chien.

Je voudrais dire à Mme Lacour que j'ai beaucoup apprécié son intervention.

M. René BLANCHET : C'est l'Office national des forêts qui a fait les constatations que j'ai citées.

Mme Nathalie LACOUR : En juillet 2000, la procédure de constat des dommages a changé. Désormais, le ministère de l'écologie indemnise tous les dommages pour lesquels la responsabilité du loup ne peut être écartée. Ceci résulte du fait que les spécialistes ne sont pas toujours capables de distinguer la morsure d'un chien de celle d'un loup, mais aussi du fait de la pression qui pèse localement sur les agents chargés de constater les dommages, les experts ou l'administration que l'on a décidé de changer la procédure de constat de dommages pour indemniser au titre du loup tous les dommages pour lesquels sa responsabilité ne pouvait pas être écartée.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Y a-t-il des troupeaux de caprins concernés par le loup ? Si c'est le cas, les problèmes sont-ils les mêmes que pour les moutons ?

Y a-t-il eu, au cours de ces dernières années, des évolutions dans les périodes d'estive ? Sont-elles de même durée que par le passé ?

M. Legeard nous a dit que, concernant les chiens errants, le problème était vite réglé. J'aimerais qu'il nous précise son propos. Enfin, je voudrais savoir comment sont financées l'Association

française de pastoralisme et l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs.

M. Joël GIRAUD : J'ai été très intéressé par l'exposé de M. Grosjean, notamment lorsqu'il a insisté sur le fait qu'il ne sert à rien d'élaborer des mesures de protection qui sont impossibles à appliquer. Le cas qu'il a cité sur le droit de l'urbanisme en montagne est très instructif.

Il me semble qu'il serait utile que notre commission identifie d'une part ce qui relève du nécessaire « reroutage » - excusez ce langage de technicien des télécommunications - de la loi montagne et d'autre part ce qui relève de la non application du droit communautaire en France. En effet, une directive de 1994, relative à l'assainissement dans les zones de plus de 1.500 mètres, n'est toujours pas appliquée alors qu'il suffit de changer deux virgules et trois mots dans un texte réglementaire français, mais nous en sommes toujours au stade de la commission d'étude au ministère de l'écologie. Il me semble intéressant de rebondir sur des questions qui ne sont pas dans le cadre même de notre commission, car cela pourrait permettre d'éviter de recommander des mesures inapplicables, comme le logement des bergers en montagne incompatibles avec règles d'urbanisme en montagne.

M. François BROTTES : Mesure-t-on déjà l'incidence des problèmes de cohabitation d'un aide-berger avec un éleveur ou un berger en couple ?

Monsieur Grosjean, vous avez évoqué les plans de chasse et vous avez suggéré, si je vous ai bien compris, que les plans de chasse ne soient pas exécutés dans leur totalité pour permettre aux prédateurs de se nourrir. Que préconisez-vous dans l'élaboration des plans de chasse ? La prochaine loi sur les questions rurales pourrait être une occasion de les revoir, en tenant bien sûr compte des différents partenaires au niveau départemental à l'élaboration des plans de chasse.

On entend dire que les problèmes posés par le loup sont bien moindres en Italie et en Espagne, car la pratique du pastoralisme y permet une cohabitation moins difficile avec les prédateurs.

M. René BLANCHET : A ma connaissance, il y a peu de caprins qui vont faire de l'alpage en haute montagne. De plus, s'agissant d'une production laitière, les bêtes ne peuvent être dehors que le jour.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Le loup attaque aussi de jour.

M. René BLANCHET : A ma connaissance, les chèvres ne sont pas mangées. C'est peut-être parce qu'elles courent plus vite... Un loup mangera plus facilement un mouton qu'un chevreuil, parce qu'il n'aime pas courir.

Les estives, c'est vrai, commencent un mois plus tard et s'arrêtent parfois trois semaines plus tôt. Ce n'est pas une catastrophe, mais le phénomène est nouveau et pose des problèmes, car cela signifie qu'une partie des alpages n'est plus pâturée.

Notre association est financée par la profession agricole, éleveurs et chambres d'agriculture.

Les dégâts provoqués par les chiens errants sont minimes, car ces chiens sont très peu nombreux. Il arrive de temps en temps qu'un touriste se promenant dans les alpages tienne mal son chien qui fera des dégâts dans un troupeau. L'affaire est vite réglée : le touriste paie les dégâts. Il y a aussi quelques problèmes dans les zones périurbaines avec les chiens de chasse ou les chiens de berger, mais de vrais chiens errants, comme j'en ai vu en Algérie pendant mon service militaire, il n'y en a pas en France.

M. Brottes se demandait quelle était l'ampleur des problèmes posés par la cohabitation avec les aides bergers. J'ai eu connaissance de deux cas de divorce, mais il n'y a pas que chez les bergers que les gens divorcent.

M. Gérard L'HOMME : Notre association vit de peu de choses. Notre seule ressource continue vient de l'adhésion de nos membres, qui est de 40 euros pour les personnes physiques, 80 euros pour les personnes morales et 20 euros pour les étudiants. Les élus seraient les bienvenus, pour qu'il y ait une ouverture dans notre groupe par la présence de responsables politiques...

Lorsque l'association réalise des numéros spéciaux ou des études, de sa propre initiative ou sur demande de directions ministérielles, comme la direction de l'enseignement, de la recherche et du développement ou la sous-direction de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'agriculture, des dossiers spécifiques sont montés pour couvrir les frais de l'action en question. Quand nos membres se rendent au conseil d'administration ou à nos journées, c'est notre propre structure ou nos petites économies personnelles qui assurent notre présence.

Notre association est née en 1984 d'une rébellion au sein de l'Association française de la production fourragère, la plus ancienne et la plus connue, car cette association avait beaucoup de difficultés à assister et à publier les chercheurs qui travaillent sur le pastoralisme. Contrairement à l'Association française de production fourragère, nous ne bénéficions d'aucun financement régulier et continu d'un ministère.

M. Pascal GROSJEAN : Monsieur le Président, je crois que nous nous sommes mal compris. J'ai évoqué la vitesse de réalisation des plans de chasse comme un élément de connaissance de la présence de grands prédateurs.

Si un plan de chasse se réalise vite, notamment un plan de chasse au chevreuil, car cet animal a une dynamique de population très forte, cela veut dire que les animaux concernés sont nombreux et qu'on peut attribuer des animaux aux chasseurs.

Il semblerait, au vu des éléments que notre groupe de travail a réunis auprès de membres de l'association ou d'autres collègues, mais je reste prudent, que, dans les zones de présence du loup, sachant que le loup se focalise sur les ongulés sauvages, les plans de chasse au chevreuil se réaliseraient moins vite. Si les agents de terrain recensent par ailleurs des carcasses dans ces zones, ce sont des indices pour y identifier des grands prédateurs.

Il y a eu des discussions au sein des commissions départementales de plan de chasse pour étudier la possibilité, dans les zones d'installation de grands prédateurs, de partager le plan de chasse entre les prédateurs et les chasseurs. Cette discussion me semble encore prématurée.

En Italie, en Espagne et en Roumanie, la cohabitation avec le loup est plus ancienne qu'en France. Chez nous, l'élevage s'est organisé sans le loup, avec des petits troupeaux et des éleveurs préoccupés avant tout par la qualité et la gestion du territoire. C'est donc plus compliqué chez nous. Nous connaissons en outre un problème de formation et d'accompagnement : il ne suffit pas de lâcher un chien de protection dans un troupeau pour résoudre le problème. Certains chiens pourront se révéler inefficaces et donc parfois dangereux, même si, selon une étude du ministère de l'environnement, cela ne concerne que 2 % des cas.

Il est nécessaire d'aménager des logements et d'assurer des conditions de vie décentes pour les bergers et les alpagistes. On ne peut pas par exemple concevoir que le week-end la femme et l'enfant du berger ne puissent pas monter le soir. Il faut aussi que les bergers soient bien rémunérés et qu'ils puissent profiter des 35 heures et de congés, à travers des conventions collectives.

Nous avons très peu d'éléments concernant les attaques sur les caprins, même si dans certains secteurs les animaux partent pâturer la nuit et reviennent à la bergerie. Nous avons en revanche des éléments, qui sont en cours d'analyse, relatifs à une prédation sur un jeune veau.

Nous avons peu d'informations sur l'évolution des périodes d'estive et les chiens errants et les chiens de protection ont aidé à résoudre le problème. Il a été suggéré de limiter l'expansion du loup dans les zones de pastoralisme et dans les zones de parcs naturels régionaux et nationaux. Les situations sont très complexes. Ainsi, dans le parc de la Vanoise, qui est un parc de haute

altitude, l'installation des loups est difficile car il n'y a pas de couvert. En revanche dans le parc du Mercantour, le milieu est plus favorable à l'installation de loups. De plus, il faut résoudre la question de la tanière, où les loups se reproduisent. Il semble qu'elle ne soit pas fixe la première année et que les dégâts se fassent donc sur différents secteurs. Enfin, il y a la question de la dissémination des jeunes loups. Nos collègues suisses ont constatés que tous les loups qu'ils avaient tirés ces dernières années étaient de jeunes mâles, aucune femelle jusqu'à cette année. Nous n'avons pas de réponse à cette question, comme à beaucoup d'autres car nous avons beaucoup de connaissances sur les loups nord-américains et beaucoup moins sur le loup européen, notamment sur celui qui nous concerne, le loup des Abruzzes.

Mme Nathalie LACOUR : Lorsqu'on étudie l'expansion du loup sur le territoire français, on s'aperçoit qu'elle correspond à la biologie de l'espèce en matière de colonisation de nouveaux territoires qui s'appuie sur des animaux dispersants qui passent au début tout à fait inaperçus, ce qui est normal et on sait l'expliquer.

Certains prétendent que le loup a été réintroduit et que chaque année on introduit des loups dans de nouvelles zones. Cela me paraît tiré par les cheveux. L'ours a été réintroduit et personne ne s'en est caché. Pourquoi alors la réintroduction du loup aurait-elle été secrète ?

M. René BLANCHET : Nous faisons nôtres les conclusions du rapport Honde-Chevallier selon lequel il y a incompatibilité entre le mouton et le loup sur le même territoire. Si les deux espèces cohabitent, le mouton disparaîtra de nos montagnes et, avec lui, l'homme.

M. François BROTTE : Le rapport auquel M. Blanchet fait allusion, dont je suis un des cosignataires, a été signé par l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée nationale précédente. Je pense ici notamment à M. Aschieri.

M. Christian ERNOULT : Les unités caprines sont au nombre de 320 sur les 5.000 que nous avons recensées soit environ 6 %.

Je voudrais nuancer la vision idyllique du pastoralisme qui a été présentée. Le pastoralisme n'est pas un. Les ovins y sont minoritaires. On a parlé à plusieurs reprises de lutte contre les avalanches. A ma connaissance, au moins dans les grandes stations de Savoie, ce sont les troupeaux bovins qui pâturent les pistes et non pas les ovins. Je rappellerais aussi que, il n'y a pas si longtemps, les éleveurs bovins portaient un regard condescendant sur les éleveurs ovins en leur reprochant notamment de dégrader la pelouse.

Des collègues pastoralistes ont réalisé dans un grand parc national alpin une étude qui paraîtra prochainement. Ils ont découvert que les alpages pâturés par les ovins présentaient une biodiversité moindre que les parcelles qui avaient été mises en défens.

Le recensement du ministère de l'agriculture nous apprend que la population des éleveurs ovins est atypique. Ils sont en général plus âgés que les éleveurs des autres espèces, ce qui explique un taux de disparition très important entre deux recensements. Ils sont en général pluriactifs, le taux de pluriactivité pouvant atteindre 70 %, comme c'est le cas en Haute Maurienne.

Mme France DRUGMANT : Je voudrais répondre à M. Blanchet. Je n'ai pas occulté le problème du loup dans le Vercors. Je voulais juste insister sur le fait que, là où des mesures de prévention et d'accompagnement ont été appliquées, il y avait une différence déterminante sur la manière dont le problème du loup était envisagé.

Je veux également insister sur l'importance du pastoralisme dans les parcs naturels régionaux et il n'est pas question de faire le choix entre le loup et le pastoralisme. Dans les parcs naturels régionaux, 40 % des surfaces sont toujours en herbe. Le rôle du pastoralisme y est donc très important et en fait le fondement.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Il existe des caprins en alpage, en semi-liberté, essentiellement dans les Alpes-Maritimes. Il suffit donc de contacter la direction départementale de l'agriculture et des

forêts pour avoir les relevés d'attaques déclarées. Ce n'est certes pas un phénomène dont on entend parler souvent, mais il peut exister.

La nature faisant bien les choses, les périodes d'estives, voire les périodes pastorales, sont calées par les conditions de milieu, de végétation, d'altitude et de climat. Elles sont donc relativement fixes. Il est vrai que, par exemple dans le Queyras, grande zone pastorale d'alpage, les éleveurs vont attendre, en début de saison, de voir les premiers d'entre eux qui monteront pour évaluer les dégâts qu'ils auront subi afin de déterminer s'ils peuvent suivre ou pas.

La question des dégâts occasionnés par les chiens errants est vite réglée, car il n'existe pas en France de chiens ensauvagés. Le plus souvent, le propriétaire est retrouvé, et les assurances interviennent. Parfois, le chien est purement et simplement éliminé quand on ne trouve pas d'autre solution.

J'étais présent à la réunion européenne à laquelle M. Blanchet faisait allusion. Nous avons vraiment été étonnés que nos interlocuteurs européens nous disent qu'ils croyaient que la présence du loup ne posait pas de problèmes en France alors qu'elle en posait de sérieux chez eux.

Notre étonnement vient peut être du fait que jamais nous n'avons entendu le témoignage direct d'éleveurs espagnols ou italiens, si ce n'est à travers des médiateurs qui interprètent leur discours.

J'ai été, il y a assez longtemps, dans le nord de la Grèce, zone pastorale où le loup et l'ours sont présents. Les problèmes de prédation étaient sérieux et les éleveurs vivaient avec, même si ils n'appréciaient pas la situation.

Le dossier de la brucellose ovine est symbolique de la vitalité du monde pastoral et de la spécificité de la filière de l'élevage ovin. Dans le document que vous a remis Gérard L'Homme, vous pourrez lire un article retraçant les vingt ans de la longue marche de l'éradication de la brucellose ovine en zone méditerranéenne française. Cela a été un combat très difficile, M. Blanchet pourra en témoigner. Il a fallu faire admettre aux autorités nationales sanitaires qu'on ne traitait pas la brucellose ovine comme on traitait la brucellose bovine et que, dans les milieux méditerranéens, caractérisés par le mélange de troupeaux, on ne pouvait pas interdire la transhumance au nom de la brucellose et que les schémas de prophylaxie devaient être adaptés à la réalité économique, humaine et sociale de la région. Cela a été difficile, mais aujourd'hui, notre région, où la brucellose était endémique, ne connaît pratiquement plus cette maladie.

M. François BROTTES : Je vous remercie.

Table ronde sur le pastoralisme ovin en montagne réunissant

M. Christian ERNOULT,

chercheur à l'unité de recherche montagne et milieu montagnard du CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts) de Grenoble et membre du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme,

Mme France DRUGMANT,

ingénieur agronome, membre de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux et du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme,

M. Jean-Pierre LEGEARD,

ingénieur, directeur du CERPAM (Centre d'étude et de recherches pastorales)

Alpes Méditerranée) et membre du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme,

Mme Nathalie LACOUR, chargée de mission sur le loup au ministère de l'écologie

et du développement durable et membre du groupe de travail interministériel

sur le pastoralisme,

M. Gérard L'HOMME, président de l'Association française de pastoralisme

et membre du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme

accompagné de M. Pascal GROSJEAN, vice-président,

M. René BLANCHET,

président de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs

(Extrait du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2002)

Présidence de M. François Brottes, Vice-Président

Les témoins sont introduits.

M. le Président leur rappelle que les dispositions législatives relatives aux commissions d'enquête leur ont été communiquées et que les auditions se déroulent selon la règle du secret. A l'invitation de M. le Président, les témoins prêtent serment à tour de rôle.

Mme France DRUGMANT : Je représente les parcs naturels régionaux. Ils sont au nombre de 40 en France et couvrent 12 % du territoire. Ils représentent un réseau de poids pour l'agriculture puisque les parcs abritent 61.000 exploitations avec 40 % de surface toujours en herbe.

Deux parcs sont plus particulièrement concernés par le loup, celui du Vercors et celui du Queyras. Deux autres parcs pourraient être à l'avenir touchés par le loup, celui de la Chartreuse et celui du Verdon. Le parc du Mercantour, qui est le plus touché par les loups, est un parc national. Les parcs naturels régionaux sont des projets de développement reconnus par les élus, avec une charte. Ce sont des territoires habités et ils sont donc plus particulièrement concernés par le problème du loup.

J'ai contacté les parcs les plus directement concernés pour connaître leur avis sur le problème. Deux questions ont été plus particulièrement soulevées.

D'abord, l'avenir du programme de prévention et de concertation qui a été mis en place dans ces parcs. Il y a un fort besoin de moyens, notamment financiers, pour pérenniser ces actions qui sont, comme vous le verrez, impressionnantes sur le plan des résultats.

Ensuite, les responsables des parcs insistent sur l'urgence des conclusions de la commission d'enquête, car le problème des loups suscite beaucoup de questions.

Il semblerait que le loup n'ait pas été réintroduit, mais qu'il soit revenu naturellement. Des laboratoires, notamment à Grenoble, ont fait d'importantes analyses semblant prouver que le loup soit revenu naturellement.

Je voudrais revenir rapidement sur le contexte européen, puisque d'autres pays sont concernés par le loup où le nombre de loups est d'ailleurs plus important qu'en France. En effet, il y a environ 3.000 loups en Roumanie, 2.000 en Espagne et 1.000 en Italie. Dans presque toutes les régions de ces pays le loup n'a jamais vraiment disparu. Le problème est plus aigu quand le loup réapparaît puisque les éleveurs ne sont pas préparés à ce retour. C'est le cas par exemple des Appenins.

Il ressort de nombreux travaux, notamment ceux de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) dont je peux vous transmettre les références, que le trio chiens, bergers, enclos de nuit est un bon moyen de prévenir les attaques du loup.

Les problèmes viennent donc bien du phénomène de réapparition du loup, tel qu'on le connaît en France.

Par ailleurs, le contexte de l'élevage est aujourd'hui assez difficile, puisque la filière ovine est fortement fragilisée. Les pratiques ont changé : les troupeaux sont moins gardés qu'auparavant, il n'y a plus vraiment de systèmes avec chiens de garde. Les conditions de travail des bergers ne sont donc pas faciles. Le loup est un problème supplémentaire pour cette filière.

Je voudrais vous parler maintenant de l'expérience menée dans les deux parcs régionaux où le loup est réapparu. On sait que dans la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors, qui couvre 17.000

hectares avec 16.000 brebis, il y a au minimum deux loups. Dans le Queyras, il y a deux meutes, l'une comptant huit individus minimum et l'autre en comptant deux ou trois.

Le travail sur le terrain de ces deux parcs s'est fondé sur une logique de concertation avec les éleveurs pour mettre en place des chiens de berger (des chiens patous) protégeant le troupeau des attaques, des enclos de nuit, où les animaux sont parqués afin d'éviter les attaques et une mise en réseau des bergers.

Ces systèmes fonctionnent bien puisqu'on a constaté une très forte diminution des pertes depuis leur mise en place. Ainsi, dans le Queyras, 40 brebis ont été tuées en 2001 contre 240 en 2000.

On a aussi constaté que les attaques de chiens errants étaient importantes, notamment dans le Queyras. On confond parfois les attaques du loup avec celle du chien. Le loup apparaît ainsi parfois comme un prétexte pour attirer l'attention sur la filière de l'élevage.

Les expériences de ces deux parcs sont intéressantes car elles ont permis de mettre en place des mesures qui ne concernent pas le seul problème du loup, lequel n'est que la partie émergée de l'iceberg par rapport à tous les problèmes que rencontre la filière ovine. Ainsi, la mise en réseau des bergers dans le parc du Queyras leur a permis de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de se former ensemble.

On a constaté que ce sont les éleveurs qui ne participaient pas au programme qui avaient subi les attaques de loup. Un travail d'accompagnement et de suivi exemplaire a été mené, grâce notamment à l'appui de deux emplois jeunes, occupés par des gens du cru, fils d'agriculteurs, ayant une formation naturaliste. Ils ont notamment expliqué aux éleveurs comment les loups réagissaient.

Il faut se poser la question de l'avenir de la filière ovine, car, je le répète, le problème du loup n'est qu'un épiphénomène.

La filière ovine en France est importante économiquement, mais pas seulement, puisqu'elle touche aussi à la gestion de l'espace, à l'entretien des paysages et à la défense contre les incendies.

Le problème du loup nous donne l'occasion de traiter ces questions de fond. Les deux exemples que je vous ai rapidement présentés démontrent que les solutions existent et qu'elles sont dans la concertation. Les parcs ont associé dans leur démarche les éleveurs, mais aussi les élus.

Dans la réserve des hauts plateaux du Vercors, où des mesures d'appui aux bergers et de mise en réseau ont été appliquées, le nombre d'attaques a diminué entre 2001 et 2002 alors que leur nombre a augmenté en dehors de la réserve. La Fédération nationale des parcs naturels régionaux a pris position en 2000 sur le « Plan loup » en soulignant que la question du loup était liée à celle de l'élevage et qu'il fallait donc continuer à appuyer cette filière. Elle s'est exprimée contre le zonage, c'est-à-dire le fait de cantonner le loup à une zone. Il nous semble que le problème du loup n'est pas un problème naturaliste, mais qu'il s'agit bien d'une question d'agriculture.

M. François BROTTE : Vous parlez de la position de la fédération il y a deux ans. A-t-elle évolué depuis ?

Mme France DRUGMANT : Il n'y a pas eu de nouveaux débats, mais la question pourrait être reprise. Ceci dit, les conclusions restent d'actualité.

M. Jean-Pierre LEGEARD: Je suis directeur du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), chargé des questions pastorales pour les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cet organisme fonctionne sous la forme d'une association loi de 1901 et a la particularité de travailler depuis maintenant plus de vingt ans avec la profession agricole et le monde des éleveurs ainsi qu'avec la recherche et les gestionnaires des espaces naturels, notamment avec les organismes forestiers, comme l'Office national des forêts ou l'Union régionale des communes forestières, et avec certains parcs naturels régionaux avec lesquels nous avons des relations de partenariat très développées.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des principales régions concernées par les questions pastorales dans la mesure où les espaces pastoraux couvrent 750.000 hectares, selon les estimations de l'enquête pastorale de 1997, et concerne 2.500 éleveurs ovins qui travaillent, dans leur quasi-totalité à un moment ou l'autre de l'année, sur des espaces pastoraux, les alpages englobant environ un millier d'unités pastorales. Tous sont concernés, tout au long de l'année, par la transhumance. Ainsi, en ce qui concerne la transhumance estivale, dont on dit qu'elle est fléchissante, 550.000 ovins utilisent les alpages des Alpes du sud chaque année.

Le pastoralisme en PACA ne se pratique pas qu'en montagne, on l'oublie souvent. Il commence en haute montagne, dans les alpages, pour descendre jusqu'aux bord de la méditerranée. De grands espaces emblématiques, comme La Crau, sont concernés par le pastoralisme, ainsi que les massifs forestiers du littoral varois ou des Alpes-Maritimes. Depuis une dizaine d'années, on constate d'ailleurs que les gestionnaires - collectivités locales, gestionnaires forestiers - font appel aux

éleveurs, sous forme contractuelle, afin de faire participer leurs troupeaux aux dispositifs de protection contre les risques d'incendie.

L'investissement du monde pastoral dans tous les schémas de gestion des espaces naturels en PACA est donc très avancé. Il existe de nombreuses opérations locales, sous forme de contrats notamment.

Notre région est la première à avoir connu les problèmes de prédation par le loup, puisque le parc national du Mercantour s'y trouve. Ces problèmes existent depuis maintenant dix ans. Je ne vais pas m'étendre ni me livrer à un descriptif détaillé.

Je me contenterai de vous dire que nous vivons les problèmes posés par la prédation à la fois de l'intérieur dans nos relations avec les éleveurs et de l'extérieur dans nos relations avec les gestionnaires d'espaces naturels, que ce soit les parcs naturels régionaux et nationaux, les réserves ou les dispositifs Natura 2000.

Où en est la question de la prédation dix ans après le retour du phénomène ? Face à l'arrivée des prédateurs, le phénomène se manifeste en plusieurs étapes.

Première étape, les éleveurs sont totalement pris de court par l'arrivée des prédateurs. On en a eu des exemples très récents dans les Alpes-de-Haute-Provence au cours de l'été 2002. Les dégâts sont alors très importants en raison de l'impréparation complète des éleveurs.

Deuxième étape, les éleveurs réagissent et mobilisent tous les moyens disponibles pour se protéger. Le niveau de prédation diminue alors considérablement. Malgré la mise en place de moyens de protection comme les aides-bergers, les chiens patous, les parcs de nuit, le retour systématique des troupeaux en période nocturne avec une surveillance quasi-continue, une prédation structurelle et permanente subsiste dans le contexte montagnard des Alpes du sud ; je pense qu'il est équivalent dans les Alpes du nord. Compte tenu du relief et des conditions de milieu - espaces plus ou moins boisés, espaces embroussaillés - de circulation des troupeaux, il subsiste un prélèvement structurel imparable. Cette prédation structurelle, en nombre d'animaux, reste limitée, mais il faut bien voir que l'éleveur le vit de la même manière qu'un citoyen qui saurait qu'il va être agressé quand il sort dans la rue, sans savoir ni quand ni comment.

Cette prédation structurelle s'explique par le fait que tout dispositif de protection, même conséquent, comme c'est le cas de ceux protégeant aujourd'hui la plupart des unités pastorales, a forcément des failles qui s'expliquent notamment par les conditions climatiques, comme le brouillard

qui peut faire perdre de vue le troupeau, ou par le milieu naturel, comme des broussailles, qui obligeront le troupeau à s'éclater. Autre exemple : le berger fait descendre en file le troupeau jusqu'à un point d'eau, ce qui facilite l'attaque.

Cette prédation structurelle, je le répète, n'est peut-être pas conséquente, mais elle est systématique et régulière et les bergers en sont bien conscients.

Il faut bien distinguer deux types de situation.

D'abord, celle des alpages, qui est la plus connue, puisque c'est là qu'ont lieu l'essentiel des phénomènes de prédation. Dans les Alpes du sud, selon l'enquête pastorale menée par les services statistiques du ministère de l'agriculture, plus de 80 % des alpages bénéficient de la présence permanente d'un berger conduisant le troupeau. L'absence de berger dans les autres cas s'explique par des raisons économiques : la taille de l'unité pastorale est insuffisante pour assurer le salaire d'un berger, compte tenu des conditions d'emploi actuelles. Le seuil de rentabilité permettant l'emploi permanent d'un berger se situe autour de 1.100 / 1.200 têtes, ce qui est la moyenne de la taille des troupeaux en région PACA.

Une autre situation est celle des zones périurbaines, qui sont concernées par des phénomènes de prédation des chiens errants. Des travaux menés sur ce sujet montrent que le risque de prédation lié aux chiens errants est réel. En alpage, des accidents peuvent arriver de temps à autre, par exemple quand un touriste qui ne tient pas son chien, contrairement à ce qu'impose la réglementation des parcs nationaux, mais ces accidents sont vécus comme tels par les éleveurs. En revanche dans les zones périurbaines, qui sont nombreuses en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les accidents sont plus importants et plus fréquents, mais, tous les témoignages d'éleveurs convergent sur ce point, le phénomène est rapidement identifié et le problème est vite et définitivement réglé, d'autant plus que le message d'alerte passe rapidement d'un berger à un autre. Dans les zones périurbaines, qui sont assez étendues chez nous, les systèmes d'organisation des troupeaux sont différents de ceux pratiqués dans les alpages où se pratiquent des formules collectives. Au contraire, ce sont des formules individuelles qui sont privilégiées en zones périurbaines, car le pastoralisme se pratique à d'autres périodes de l'année et la taille des troupeaux diminue pour s'établir à 500 têtes environ, la région ayant parmi les plus gros effectifs de France. De ce fait, il y a concurrence entre le gardiennage et les travaux de l'exploitation, qui doivent bien être assurés.

Depuis maintenant vingt ans, dans les zones de moyenne montagne, de plaine et de forêts, on a développé, notamment grâce à l'accompagnement très fort des gestionnaires territoriaux et en s'appuyant sur des avancées technologiques, des dispositifs de gestion des parcours en parc, généralement électrifiés. L'astreinte du gardiennage, quand le grand-père n'est plus là pour aider, a

été donc été reportée sur la gestion en parc et la question centrale qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir comment faire face aux phénomènes structurels de prédation avec des dispositifs de gestion en parc clôturé où la présence humaine n'est pas permanente, puisqu'il y a seulement une surveillance. Nous n'avons pas vraiment de réponses et des éleveurs se trouvant dans cette situation en sont à se demander si leur exploitation pourra survivre à ce problème. Certes, il ne s'agit pas de phénomènes massifs.

Je voudrais illustrer mon propos par un exemple. Le massif des Monges compte 25 unités pastorales. Il culmine à 1.800 mètres - c'est donc une zone de moyenne montagne - et descend dans les vallées jusqu'à 600 mètres. Les phénomènes de prédation sont apparus il y a quelques années et ont pris tout le monde par surprise, d'autant que le massif est assez éloigné du Mercantour. Nous avons mené un travail de fond avec les éleveurs afin de retrouver les principaux paramètres de la prédation et vérifier le fondement des bruits qui couraient. Nous nous sommes notamment efforcés de faire la part entre la prédation liée aux chiens errants et celle liée au loup. Pour ce faire, faute d'observations directes, nous avons dû nous fier à la mémoire des éleveurs à laquelle il me semble que l'on peut faire confiance, dans la mesure où ils impriment ces phénomènes de façon très précise.

Avant la présence du loup, avérée par les traces et les analyses, le taux moyen de prédation s'établissait à 0,34 % de l'effectif présent sur l'année, ce qui était relativement peu important. Lors de la première année de présence du loup, au cours de laquelle les éleveurs ont été pris par surprise avec des attaques en cascade, le taux a été multiplié par dix. Progressivement, les éleveurs ont mis en place tous les moyens de protection possibles, étant entendu que la prédation s'est reportée sur ceux qui n'ont pas réagi tout de suite. Le taux moyen de prédation est alors tombé à 1 %, ce qui reste tout de même trois fois supérieur au taux que l'on connaissait avant le retour du loup. C'est ainsi que l'on peut faire une différenciation assez nette entre la part du chien et celle du loup, sachant que le massif des Monges se trouve à mi-chemin entre les zones périurbaines et la montagne proprement dite. Ceci pour souligner que le phénomène, une fois installé, est très difficile à surmonter. Aujourd'hui, le phénomène de prédation a tendance à s'amplifier, la presse en a d'ailleurs fait état.

On a effet constaté des accidents dans la région du Haut-Verdon, qui avait jusqu'à présent été épargnée ou qui n'avait été touchée que par la prédation de loups erratiques dont l'incidence sur les troupeaux est équivalente à celle des chiens errants. Je vous parle ici de la prédation liée aux meutes installées, comme dans le cas du Queyras et du Mercantour.

La zone de l'arrière pays grassois, qui abrite de vastes zones pastorales réparties entre la moyenne montagne et des zones périurbaines, a elle aussi commencé à être touchée par des phénomènes de prédation à la fin de l'automne.

Sur le plateau de Canjuers, dans le Haut-Var, pourtant situé en zone militaire où se pratiquent des exercices de tir, la présence du loup, pour le moment sous forme erratique, a été repérée.

Le phénomène est donc en train de se diffuser lentement et notre inquiétude principale concerne les zones intermédiaires.

En alpage, il est vrai que les conditions de travail des bergers sont plus ou moins difficiles. Du fait de l'histoire et de l'évolution des conditions économiques, familiales et sociales, l'alpage est un espace de paix. Les brebis partent en vacances, les bergers avec. Bien sûr, c'est par jour de beau temps que l'on prend des photos et il ne faut pas oublier qu'à partir de la mi-août le brouillard et la neige s'installent. C'est d'ailleurs à la faveur de la détérioration des conditions climatiques que les phénomènes de prédation se multiplient.

C'est dans les zones intermédiaires, où se situent les sièges d'exploitation avec les surfaces pastorales périphériques, que la pression est la plus forte.

M. François BROTTES : Chers collègues, je vous propose que nous passions aux questions après deux orateurs. Si nous écoutons tous les intervenants, nous risquons de ne plus savoir à qui nous voulions poser la question.

M. le Rapporteur : Mme Drugmant, comment expliquez-vous qu'on puisse voir les loups en tout lieu, à tout moment nuit et jour - les témoignages, les photos et les films sont nombreux - alors que l'on sait que le loup est un prédateur très secret ? J'ai été élevé dans la vallée de l'Ubaye et je me souviens de mon grand-père me racontant des histoires de loups sans en avoir vu un seul et pourtant, à l'époque, au début du siècle dernier, il y en avait. Maintenant on les voit partout. Le maire de Saint-Pons m'a raconté qu'il a dû arrêter sa voiture pour laisser passer un couple de loups qui traversait la route à dix heures du soir. Autre exemple, à Saint-Vallier, un loup est entré dans le jardin d'une propriété et il a fallu appeler les pompiers pour l'en faire sortir. Comment expliquez-vous que les loups n'aient plus peur de l'homme ? Ce qui est encore plus dangereux. M. Legeard nous a dit que le loup était arrivé dans le Verdon. C'est préoccupant, car pour y arriver, il faut traverser des autoroutes.

Vous avez dit, Madame Drugmant, que la filière ovine était en grande difficulté. J'ai bien compris que votre rôle était de protéger le loup.

Mme France DRUGMANT : Non, je ne suis pas là pour protéger le loup.

M. François BROTTES. Je vous rappelle que M. le Rapporteur se contente de vous poser des questions, il ne vous fait pas de procès d'intention.

M. le Rapporteur : Pensez-vous qu'il faille sacrifier la filière ovine dans nos départements de montagne pour favoriser le loup ? Nous avons entendu le 17 décembre dernier des bergers, c'était pathétique. Ils subissent nuit et jour ce prédateur.

Sait-on comment les deux loups identifiés dans le Vercors y sont arrivés ? A-t-on pu procéder à des analyses d'ADN pour savoir d'où ils viennent ? Il est important de le savoir.

M. Legeard, pouvez-vous quantifier plus précisément la baisse de la prédation après la mise en place des plans de protection, d'ailleurs extrêmement coûteux ?

Vous avez parlé du massif des Monges. J'ai été conseiller général d'un canton recouvrant une bonne partie du massif pendant quinze ans et je suis maire de Sisteron. Vous nous avez dit qu'avant l'arrivée du loup, le taux de prédation, imputable aux chiens errants, était de 0,34 % et que ce taux a augmenté jusqu'à 3,4 % après l'arrivée du loup pour se stabiliser à 1 % après la mise en place de plans de protection, notamment l'utilisation de chiens patous. Je connais d'ailleurs des éleveurs travaillant à quelques kilomètres de Sisteron, donc tout près d'un centre urbain, qui en possèdent. J'avais des chiffres de prédation beaucoup plus élevés, mais je vous fais confiance, car, dans ce domaine, on exagère souvent.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Le taux de prédation de 1 % que j'ai cité a été établi après avoir recoupé les informations des éleveurs avec les données des constats faits par l'administration, étant entendu que ne sont pas seulement pris en compte les relevés de constats. Cette procédure assez lourde suppose le déplacement d'un vétérinaire, ce qui explique que toutes les pertes, mêmes réelles, pas simplement les pertes induites, ne sont pas systématiquement déclarées, les éleveurs, pour une ou deux bêtes perdues, ne redescendant pas dans la vallée pour téléphoner et avertir l'administration. De plus, les animaux perdus qui ne sont pas immédiatement retrouvés après une attaque ne sont pas pris en compte par les déclarations, puisqu'ils ne peuvent faire l'objet d'une expertise. Je tiens l'analyse complète sur le massif des Monges à votre disposition.

La baisse de la prédation intervient après la mise en place de plans de protection effectivement très coûteux. Ces coûts d'ailleurs ne sont pas seulement financiers, mais aussi humains. Il faut souligner l'effort des éleveurs et des bergers. Je ne possède pas de statistiques précises, mais elles vous seront sans doute communiquées par l'administration. Les chiffres cités pour le Queyras ne me surprennent

pas. La réduction de pertes est en effet importante et rapide, d'autant plus que les pertes lourdes, dues par exemple à un dérochement et qui peuvent concerner plusieurs centaines d'animaux, disparaissent grâce au renforcement considérable de la surveillance, qui se fait jour et nuit, grâce à la reconduite systématique des troupeaux à proximité des cabanes, grâce aux chiens patous - je souligne au passage que les éleveurs souhaitant agir le plus rapidement possible, n'ont pas toujours utilisé ces chiens de façon très cadrée - et grâce aux parcs de protection.

Les problèmes de prédation ont d'ailleurs agi comme un révélateur et on s'est rendu compte que les infrastructures de base pour toute l'activité pastorale sont considérablement en retard pour répondre aux besoins élémentaires. Je peux ici en témoigner. Dans les Alpes-Maritimes, où notre intervention est très récente, nous avons constaté que les éleveurs distinguent bien leurs conditions de travail et de pratique concrète du pastoralisme -les éleveurs sont très fortement pastoraux dans ce département- et la prédation. Ils nous ont demandé de ne jamais mélanger les deux. Ce qui compte pour eux, c'est leur activité économique. La prédation est un problème supplémentaire, mais ils refusent que l'on règle l'un par l'autre. Nous nous attachons donc, en relation avec les collectivités et les gestionnaires, à mettre en état l'ensemble du territoire pastoral, son organisation et l'articulation conventionnelle avec les gestionnaires pour offrir aux éleveurs des conditions de travail à peu près satisfaisantes et prendre en compte les facteurs environnementaux qui les préoccupent.

Mme France DRUGMANT : Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur mes propos. Je ne suis pas venue défendre le loup. Au contraire, je suis venue vous présenter le travail réalisé par les parcs naturels régionaux précisément pour aider les éleveurs à lutter contre les prédatons. D'ailleurs, les élus souhaiteraient être entendus par votre commission, notamment ceux du Queyras et du Vercors, qui sont plus particulièrement concernés, pour exposer le travail réalisé. Je suppose que cela est prévu.

Pour répondre à votre question sur le fait que les loups se rapprochent sans crainte des habitations, je vous dirais que cela pose un problème, car le loup pourrait peut-être attaquer des enfants. Pour limiter ce risque et rendre le loup craintif par rapport à l'homme, des mesures « d'effraiment » pensées avec les acteurs locaux peuvent être mises en œuvre.

Le bureau du parc du Vercors demande que des dispositions de régulation de l'espèce du loup soient mises en place en cas de problèmes importants de prédation constatés sur les troupeaux et demande également que les critères et modalités de régulation de l'espèce soient définis localement, après concertation des différents acteurs concernés.

Vous m'avez demandé si des analyses d'ADN ont été faites pour déterminer l'origine des loups. Je ne suis pas spécialiste du loup et je vous conseille donc de prendre contact avec M. Pierre Taberlet, du

laboratoire de biologie des populations d'altitude de Grenoble, qui a fait une étude très complète sur ce sujet. J'ai posé la question à des spécialistes de savoir si le loup avait ou non été réintroduit et la réponse a été négative.

Les parcs naturels régionaux qui sont habités ont travaillé en concertation avec les éleveurs, les élus et tous les acteurs du territoire pour lutter contre les prédatons. Même dans les parcs où le loup n'est pas encore arrivé, comme en Chartreuse, les responsables se préoccupent de cette question qui est importante.

M. Augustin BONREPAUX : J'avais cru entendre que le loup était revenu naturellement. Cela m'interroge.

Il y a quelques années, on a identifié un loup des Abruzzes dans le massif du Madrès, situé dans la partie est des Pyrénées-Orientales. Comment a-t-il pu y arriver ? J'ai déjà posé cette question à M. Pierre Taberlet, puisque c'est lui qui a identifié l'origine de ce loup. J'habite dans les Pyrénées, on parle des loups, mais je n'en ai jamais vu ni même de traces. Pensez-vous que les parcs à loup sont suffisamment réglementés ? Nous en avons un en Ariège, mais il en existe ailleurs en France, en Espagne et dans d'autres pays. Sont-ils suffisamment protégés pour éviter que les animaux s'en échappent ? Pensez-vous qu'une protection insuffisante puisse expliquer la réapparition du loup ?

J'entends souvent dire que le loup est révélateur des difficultés du pastoralisme. Je crois quand même que sur le terrain beaucoup de personnes se sont déjà rendu compte de ces difficultés. A-t-on vraiment besoin du loup pour que les difficultés du pastoralisme et de l'élevage ovin apparaissent ?

Si cela devait vraiment servir les éleveurs, comment expliquer qu'ils se mobilisent tellement malgré leurs faibles revenus ? Je connais des éleveurs de l'Ariège qui sont allés jusqu'à Nice pour participer à un rassemblement ou même à Paris pour expliquer leurs difficultés. Or, ce sont eux qui se sont payé le voyage et il faut savoir que leurs revenus ne dépassent pas les 60.000 francs par an. Ils ont donc bien un problème.

La question qui se pose est de savoir, à un moment où on appelle à la réduction des dépenses, si notre pays peut à la fois soutenir le pastoralisme, en aidant les bergers et en compensant les dégâts causés par les prédateurs, et préserver l'espèce du loup. Notre pays a-t-il les moyens de financer ces deux types d'actions ? Le pastoralisme et l'élevage ovin ne sont-ils pas condamnés à disparaître ?

M. François BROTTE : Certaines questions concernent aussi les intervenants suivants qui pourront y répondre dans leurs interventions.

M. Joël GIRAUD : Je suis député de la deuxième circonscription des Hautes-Alpes dans laquelle se trouve le Queyras. Mes questions s'adressent à l'ensemble des intervenants de cette table ronde.

Je peux témoigner du fait qu'il n'y a pas que deux meutes de loups dans le Queyras. Je me promène beaucoup en montagne et j'utilise beaucoup les axes routiers de ce secteur. Au cours des cinq dernières années, j'ai vu autant de loups traversant la RN 94 reliant Gap à Briançon que de blaireaux ou d'animaux de ce type, mais sur cette question, il y a une chape de plomb en terme d'information. J'ai ainsi appris, 48 heures après, qu'un loup s'était fait écrasé par un 40 tonnes traversant mon agglomération, mais que son corps avait disparu, rendant ainsi impossible toute analyse. J'aurais bien aimé savoir d'ailleurs qui était le conducteur de ce véhicule, car les 40 tonnes ne pouvaient pas circuler ce jour-là dans l'agglomération. J'ai aussi vu un loup traverser l'agglomération de Briançon à 3 heures du matin à la hauteur du point de passage entre le Queyras et les Ecrins.

J'ai donc des doutes, si j'en crois mes propres observations, sur le nombre de loups annoncés dans le Queyras, à moins qu'il n'y ait effectivement que huit blaireaux dans ce parc.

Ceci dit, je partage totalement le point de vue exprimé par M. Jean-Pierre Legéard lorsqu'il dit que les phénomènes de prédation ne concernent pas que les loups, mais aussi les chiens errants. D'ailleurs, les chiens errants ne font pas de dégâts qu'en zone périurbaine puisque la mode est aux chiens de types husky qui sont souvent remis dans la nature après que leur propriétaire se soit aperçu que la cohabitation avec un chien de ce type dans un appartement de dix-huit mètres carrés est difficile. Le problème est sérieux.

Je ne partage pas non plus l'enthousiasme pour les chiens patous pour avoir vu des comportements schizophréniques de la part de ces chiens en alpage, notamment face aux touristes et j'avoue qu'en tant que randonneur je préférerais me retrouver face à un loup plutôt que face à un patou. Je peux ainsi vous citer l'exemple en Isère d'un parapentiste qui s'est fait littéralement dévoré par un patou craignant qu'il s'attaque au troupeau. J'ai donc des doutes sur l'utilisation du patou ainsi que d'autres chiens, comme les Labris dans les Pyrénées qui sont souvent mentalement dérangés.

J'ai eu l'occasion de discuter avec les gens du Queyras et ils m'ont raconté qu'il y a une semaine les habitants de la commune de Ristola ont pu voir six loups traverser le village à la queue leu leu à la tombée du jour. Cela a généré une inquiétude légitime chez les habitants de cette région, qui ont pourtant l'habitude de voir leur chat mangé par un renard qui s'est introduit dans la cave. Les loups,

C'est un fait, se rapprochent de plus en plus des milieux habités. D'ailleurs, on peut croiser des loups à la lisière des forêts bordant les lotissements de la deuxième couronne au sud de l'agglomération de Munich.

Je n'ai pas de solution toute faite et je ne suis pas « anti-loup », mais que ferons-nous quand les loups s'attaqueront à l'homme ? En Allemagne, on a connu le cas de renards ayant mangé un enfant dans une cave en zone périurbaine.

J'aimerais, comme l'a souligné M. le rapporteur, que la question des retours d'informations provenant des analyses ADN, notamment, soit bien posée. La transparence est nécessaire. Les habitants du Queyras, qui ne sont pas des excités prêts à sortir le fusil, m'ont d'ailleurs fait part de leur revendication que des analyses soient faites clairement sur les loups abattus afin de déterminer leur origine.

Il est aussi tout à fait exact que ce sont les éleveurs ayant participé aux programmes de protection qui ont subi le moins d'attaques. Cette politique de territoire est donc efficace, mais ils souhaitent la transparence.

Je voudrais vous faire part d'une anecdote, peu connue. D'ailleurs, si elle l'avait été, il y aurait sans doute eu des poursuites judiciaires. Lors des inondations qui ont dévasté le Queyras il y a deux ans, on n'a pas retrouvé que des morceaux de la scierie d'Aiguilles au fond du barrage de la Maison du Roy, mais aussi des prédateurs avec une corde autour du cou lesté d'une pierre, à l'instar des mafieux marseillais que l'on retrouve dans les Calanques. Pour en arriver à une telle situation, il faut bien que les gens se sentent démunis face au phénomène. La transparence permettrait que les mesures soient prises en tenant compte de l'origine des bêtes, de leur nombre, à mon avis supérieur à ce qui est annoncé, et des dégâts qu'elles peuvent causer.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Je voudrais m'adresser d'abord à M. Legeard, qui nous a expliqué qu'avant la présence du loup, 0,34 % des effectifs étaient victimes de la prédation, puis que, dans l'année au cours de laquelle le loup est apparu, ce taux est monté jusqu'à 3,4 % pour se stabiliser à 1 % après que les bergers et les éleveurs aient pris des mesures de protection. Je souhaiterais savoir s'il est possible de déterminer la part des loups et celle des chiens errants et autres prédateurs dans ce taux de 1 %. Cela est important, car on ne peut imputer au loup la totalité de la prédation.

Vous nous avez ensuite expliqué que, grâce aux moyens de protection, la prédation diminuait et que les accidents étaient moins dramatiques, en particulier les dérochements. Pouvez-vous nous donner une estimation chiffrée de la réduction de ces accidents et de leurs conséquences ?

Autre question, que j'ai déjà posée lors de la table ronde du 17 décembre dernier, mais à laquelle personne n'a apporté de réponse : j'aimerais savoir si on a pu identifier les conditions des attaques des loups. S'agit-il de loups nouvellement arrivés ? Quelle est l'influence de la quantité d'animaux ?

M. Legeard a souligné qu'un berger est maintenant présent dès que le troupeau atteint environ 1.100 têtes, mais qu'en deça il n'y en a pas, pour des raisons économiques. J'aimerais que les intervenants nous donnent des informations sur l'évolution du pastoralisme depuis quelques années et qu'ils nous disent quel verrou il faudrait lever pour qu'en dessous de 1.100 têtes, la présence d'un berger puisse être envisageable.

Je voudrais aussi avoir votre point de vue sur les indemnisations, car certains des représentants des syndicats professionnels que nous avons entendus hier les jugent insuffisantes, voire étonnantes.

Ils nous ont aussi dit que la crise de la fièvre aphteuse en Angleterre avait considérablement amélioré la situation de la filière ovine dans notre pays. Pensez-vous que la crise de la filière ovine ait des répercussions sur le pastoralisme en montagne ?

M. François BROTTES : Monsieur Legeard, j'aimerais que vous nous précisiez comment est financée votre association.

Par ailleurs, disposez-vous de statistiques sur les attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup ? Je vous pose cette question car on entend dire que ce qui prouve que le loup est arrivé dans un coffre de voiture, c'est qu'il n'y a pas eu d'attaque de loup entre l'endroit où l'on a constaté les premières attaques de loup et le lieu d'où il est censé arriver. Est-ce qu'au cours de cette période préalable à l'arrivée du loup on a mesuré les attaques de chiens ou d'autres prédateurs ?

Troisième question, avez-vous connaissance de dispositifs anti-patous pris par des collectivités locales ?

Dernière question, qui pourra aussi être traitée par Mme Drugmant : est-ce que le loup pourrait contribuer, s'il ne mangeait pas les moutons, à une meilleure régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique qui est défaillant, notamment dans les massifs de montagnes ?

M. Jean-Pierre LEGEARD : Je vais vous répondre le plus honnêtement possible, mais je n'ai pas de réponses immédiates à toutes vos questions.

Le massif des Monges est la seule zone où nous avons pu reconstituer un historique relativement précis de la prédation et de la nature des prédateurs. Je ne vous donnerai pas maintenant la part relative du loup et celle du chien errant dans la prédation, je me contenterai d'insister à nouveau sur le fait que le taux de prédation moyen a triplé après l'arrivée du loup, même si celui-ci semble aujourd'hui avoir disparu du massif des Monges.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Je pense que la prédation liée aux chiens errants n'était pas la même il y a une dizaine d'années. Je m'en suis rendu compte lors de la mission d'information sur les chiens que j'ai menée. Ce phénomène a évolué.

Si je vous ai bien compris, vous pensez que le taux de prédation de 0,34 % que l'on constatait dans le massif des Monges avant l'arrivée du loup était imputable aux chiens errants et que le loup serait donc responsable de 0,7 % des prédatons aujourd'hui.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Notre étude, que je tiens à votre disposition, n'est pas remontée à des périodes très anciennes, mais a pris suffisamment de recul. Elle s'appuie sur les témoignages des éleveurs, que nous avons recoupés. S'agissant de prédation de leur troupeau et donc d'un traumatisme, leur mémoire est très précise.

Vous évoquiez les accidents lourds, comme les dérochements, qui peuvent atteindre plusieurs centaines de têtes. Ce sont des phénomènes typiques de l'arrivée brutale de la prédation sur un massif qui n'était pas touché jusque là. Cela a pu aussi arriver ponctuellement avec des chiens errants. Il ne faut pas le sous-estimer, mais c'est en général le phénomène apparent et immédiat dans les questions de prédation. Je ne vous donnerais pas de chiffre. Il faudrait reconstituer toutes les statistiques qui sont tenues par le ministère de l'agriculture. Ces phénomènes sont largement répertoriés.

Ces gros accidents disparaissent une fois que les dispositifs de protection sont mis en place car ils bouleversent les pratiques pastorales en imposant par exemple le retour quotidien du troupeau près

de la cabane, avec parc de protection et chien. Auparavant, les troupeaux chômaient sur les crêtes en des points choisis pour que tout le territoire montagnard, et notamment les parties les plus hautes, soient correctement exploités. Aujourd'hui, des quartiers entiers ne sont plus fréquentés ou très peu parce que le risque est trop grand et que les équipements manquent, par exemple une cabane pour ramener le troupeau.

M. Augustin BONREPAUX : Pensez-vous qu'il est possible de ramener le troupeau tous les soirs, même quand il y a du brouillard et que le relief est accidenté ?

M. Jean-Pierre LEGEARD : Le troupeau est ramené, mais des bêtes sont perdues. Je mets au défi quiconque de ramener un troupeau de 1.500 têtes par temps de brouillard sans perdre un seul animal. Les animaux perdus, c'est certain, seront attaqués pendant la nuit.

Mme Perrin-Gaillard a posé une question sur les conditions d'attaque des loups. Je ne peux y répondre. Je peux en revanche vous dire, on l'a constaté dans le massif des Monges, que le loup s'adapte aux moyens de protection mis en place. Ainsi, le loup commence à attaquer la nuit -c'est un prédateur furtif- les éleveurs protègent donc leur troupeau la nuit. Le loup s'adapte et aujourd'hui la plupart des attaques ont lieu de jour, à la faveur des conditions climatiques ou d'un terrain accidenté. Le contexte des milieux pastoraux méditerranéens est ici à prendre en compte : il faut parfois chercher l'eau loin, le milieu peut être plus ou moins embroussaillé, etc. Le savoir-faire et la connaissance du terrain du berger doivent donc être importants.

Sur la question du seuil de rentabilité en terme de taille du troupeau pour l'emploi d'un berger. Dans les zones de plaine, on a affaire à de gros troupeaux d'environ 1.500 têtes appartenant à un seul propriétaire, comme c'est typiquement le cas des éleveurs de La Crau, qui montent jusqu'en Isère et en Savoie. En alpage, du fait de la taille des unités pastorales et des conditions générales d'exploitation de ces zones, des troupeaux de taille plus réduite sont regroupés pour constituer des unités de taille suffisamment conséquente. Plusieurs combinaisons sont possibles : des éleveurs locaux entre eux, des éleveurs locaux avec un transhumant, etc. Un gros travail d'organisation et de regroupement des troupeaux a été mené depuis plusieurs années sur le plan des conditions sanitaires, juridiques et techniques et de l'utilisation des territoires.

La question que je posais était celle du retour sur les exploitations. Je ne parle plus ici de la formule collective pratiquée dans les alpages ou dans les transhumances hivernales, dans certains cas. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la taille moyenne des exploitations dites professionnelles est de 400 têtes. Pour ces exploitations, l'emploi à temps plein d'un berger est impensable. D'ailleurs, si les techniques de gestion en parc clôturé électrifié se sont développées, c'est bien pour pallier cette difficulté, mais aussi parce qu'elle permet aux gestionnaires territoriaux de faire un travail de gestion

pastorale et de gestion environnementale extrêmement fin, surtout quand cette technique est associée à des séquences de gardiennage.

Au-delà de ces aspects techniques, la question est aussi financière. La réglementation pour les aides bergers n'est pas simple puisque l'on attribue des fractions de mois ou de semaines aux éleveurs. Dans le massif des Monges par exemple, des éleveurs ont demandé des aides-bergers pendant les périodes hivernales. On a été obligé de leur dire que, pour 500 têtes et pour une période de deux mois, cela n'était pas possible.

Quant aux effets de la fièvre aphteuse sur la filière ovine, les professionnels que vous avez rencontrés connaissent sûrement ce sujet mieux que moi. Les exportations d'ovins de la Grande-Bretagne vers la France ont été suspendues pendant plusieurs années et les accords d'autolimitation avec d'autres pays comme l'Australie étant contingentés, le prix de la viande ovine a fortement augmenté, d'autant que le marché français est fortement déficitaire sur ce produit. On revient petit à petit, maintenant que les frontières ont été réouvertes, à une normalisation. Les éleveurs, en tout cas ceux de la région PACA, ont profité de ces événements pour promouvoir un discours d'appel à l'installation de nouveaux éleveurs. Cela montre que malgré la crise de la filière de l'élevage ovin - il ne faut pas la sous-estimer, car les revenus sont loin d'être brillants - il y a une volonté très forte d'installer des jeunes pour maintenir l'activité.

On a dit que le loup est le révélateur de la crise du monde pastoral. J'aurais tendance à penser qu'il permet surtout de faire connaître le pastoralisme aux personnes ne vivant pas dans des régions où il se pratique, de démontrer que les éleveurs et les bergers ont des capacités de résistance et d'entendre le cri d'alarme qu'ils poussent pour dénoncer les conditions dans lesquelles ils travaillent.

Je n'insiste pas sur la question des indemnités. Je pense que d'autres intervenants le feront.

Le CERPAM est financé pour moitié, à parts égales, par le conseil régional et par l'Etat, à travers notamment le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le ministère de l'agriculture, et pour l'autre moitié par la rémunération des travaux que nous menons en relation avec les conseils généraux, les collectivités locales et les gestionnaires d'espaces naturels. Nous nous situons au milieu de tous les acteurs. Nous avons donc des relations très développées avec l'ensemble des gestionnaires territoriaux, qui considèrent que le pastoralisme bien dirigé, avec une réelle prestation technique est un élément intéressant. Nous menons aussi des travaux dans le domaine de la protection contre le risque d'incendie. Dans ce domaine, les engagements des éleveurs sont de même niveau que ceux des sapeurs forestiers. Nous demandons aussi aux éleveurs de participer financièrement à nos travaux, ce qui montre qu'ils considèrent que les services que

nous pouvons leur apporter ont une certaine valeur. Le CERPAM travaille avec une équipe de dix personnes.

Vous m'avez aussi interrogé sur les statistiques des attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup. C'est une vaste discussion. Il n'existe aucune référence nationale, tout juste des bouts d'enquêtes par-ci par-là. La seule référence solide dont nous disposons est celle concernant le massif des Monges, car le périmètre était précis et les interlocuteurs étaient identifiés. Au niveau national, les estimations oscillent entre 20.000 et 700.000 ovins tués par an. Cette dernière estimation semble irréaliste, car avec un tel taux de prédation il n'y aurait plus un seul troupeau en France depuis bien longtemps. La réalité doit se situer à mi-chemin. Le manque d'informations précises sur les attaques de chiens errants avant l'arrivée du loup laisse le champ libre à toutes les interprétations.

Les dispositifs anti-patous pris par les collectivités locales posent de vraies questions. Le patou doit être pris en charge par l'éleveur pendant toute l'année et pas simplement pendant les trois mois d'alpage. Le patou redescend donc avec l'éleveur, souvent dans des zones périurbaines. J'ai eu connaissance, dans les Alpes-Maritimes, d'un arrêté municipal interdisant aux éleveurs de sortir leurs patous alors que le patou ne devrait pas quitter le troupeau. Dans ces conditions, que faire ? Le troupeau doit-il rester en bergerie ? Il y a là une incohérence complète.

Quant à l'équilibre sylvo-cynégétique, je laisserai les spécialistes en parler.

Mme France DRUGMANT : Pour répondre à M. Bonrepaux, je voudrais souligner que les mesures prises pour protéger les éleveurs contre le loup ne sont pas forcément en opposition avec des actions en faveur de l'élevage ovin. Ces deux actions ne sont pas antinomiques. On a pu constater que les mesures appliquées dans le Vercors et dans le Queyras avaient eu un impact très positif sur l'élevage, notamment parce qu'elles ont favorisé la concertation et l'échange.

M. Augustin BONREPAUX : Je continue de penser qu'on n'aura pas les moyens pour à la fois aider le pastoralisme et financer les mesures de protection contre le loup. Je constate que la présence du loup se développe. Il faudrait se poser la question de savoir à qui appartient la nature.

Mme France DRUGMANT : C'est peut-être aussi l'objet de cette commission de statuer sur la régulation et les mesures de protection contre le loup.

M. François BROTTES : Notre préoccupation sur ce point est l'adaptabilité du loup. On constate que ce prédateur arrive à contourner les dispositifs régulièrement mis en place. Le phénomène est donc

en évolution permanente et mérite que l'ensemble des acteurs se positionnent en permanence afin de ne pas prendre de retard.

M. Christian ERNOULT : Je suis fonctionnaire du ministère de l'agriculture, mis à la disposition du CEMAGREF. Cet établissement public de recherche travaille depuis deux ans sur une étude pour la direction nature et paysages du ministère de l'écologie. Je ne représente ni ne défends donc personne et j'essaie dans mes analyses d'être le plus neutre possible, autant qu'on peut l'être face à un problème où l'affectif est très présent.

Je vais vous présenter une partie de l'étude sur les systèmes ovins utilisateurs d'espace dans le massif alpin. Elle est fondée sur la dernière enquête pastorale réalisée par les services statistiques du ministère de l'agriculture, à laquelle Jean-Pierre Legéard a fait référence. Cette étude a été réalisée, par interrogation de jurys communaux, en 1996 pour la partie Rhône-Alpes et en 1997 pour la partie Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur les dix départements concernés par le massif, le recensement pastoral a permis de décrire très finement un peu plus de 5.000 unités pastorales, sachant que dans l'enquête de cette année, contrairement à celles des années précédentes, nous avons essayé de cerner au plus près possible toutes les surfaces qui pouvaient être rattachées au pastoralisme. Il ne s'agit pas seulement du domaine pastoral d'altitude, mais aussi de tous les espaces pastoraux intermédiaires, tels qu'on en trouve beaucoup, notamment dans l'arrière-pays méditerranéen et dans la région de la Crau et de la Camargue. L'ensemble de ces surfaces représente une part importante du territoire. En région PACA, ces territoires représentent 23 % du total et 13 % dans la région Rhône-Alpes.

Sur la carte que je vous ai communiquée, vous pouvez voir représentées les 5.363 unités pastorales, les unités occupées par les ovins étant figurées en rouge. Celles-ci représentent 49 % de l'ensemble.

Forts de cette exhaustivité, nous avons cherché à déterminer des niveaux de sensibilité à la prédation en mobilisant un certain nombre de paramètres qui étaient présents dans l'enquête.

Les premiers paramètres auxquels nous avons pensé sont le mode de gardiennage combiné avec la présence de clôtures, parcs de nuit, clôtures fixes, etc.

Nous avons également pris en compte la configuration de l'unité pastorale, en particulier sa taille, ainsi que la présence de bois, qui est favorable à une approche des prédateurs.

Nous avons également mobilisé la période et la durée d'utilisation. On sait d'une part que des périodes comme l'automne sont particulièrement propices aux attaques et d'autre part que plus l'unité va être occupée durant une longue période, plus on aura de probabilités de la voir attaquée. Les durées d'occupation vont donc en général de trois mois pour les unités d'altitude à six mois, voire plus, pour certaines unités méditerranéennes.

Dernier critère pris en compte, le multiusage de l'unité en partant du principe que plus l'unité était visitée par des touristes, par des chasseurs, par des pêcheurs, par des activités sylvicoles ou de cueillette, plus les dérangements pour le prédateur étaient importants.

Ces différents paramètres ont été traduits dans une deuxième carte. Elle ne concerne toutefois que les 926 unités d'altitude ovine, puisque, pour un certain nombre d'unités, en particulier celles du bassin méditerranéen, qui sont occupées pendant une longue période, et les unités d'intersaison qui sont occupées avant la montée à l'alpage et à la descente de l'alpage, nous ne disposions pas de critères suffisants pour permettre cette analyse.

Sur ces 926 unités, qui représentent un échantillon non négligeable, nous avons distingués cinq classes de sensibilité à la prédation, symbolisées par des couleurs, le vert foncé représentant une très faible sensibilité et le rouge une forte sensibilité. Nous avons ainsi identifié 5 % d'unités très fortement sensibles. Elles sont localisées dans le Champsaur, dans l'Oisans, dans la Maurienne et dans la Vésubie.

Je prendrais l'exemple d'une de ces zones prédatées, celle de la haute Maurienne. Nous avons analysé cette zone en 1997 puisque l'enquête a été réalisée en 1996 et puisque le loup est apparu en haute Maurienne en 1997. En 1997, huit attaques ont été recensées dans la haute vallée de la Maurienne, notamment sur les communes de Bramans et de Sollière-Sardières. Sur la carte, les attaques sont symbolisées par des étoiles. Six des huit attaques ont eu lieu en dehors du domaine pastoral tel qu'il avait été décrit par les commissions communales. C'est une première interrogation. En ce qui concerne les deux unités attaquées, notre typologie ne fonctionne pas très bien puisqu'une est réputée moyennement sensible et l'autre faiblement sensible.

M. François BROTTES : Elu d'une circonscription voisine, je peux vous dire qu'il y a pas mal de loups dans la région de la Belledonne.

M. Christian ERNOULT : Nous avons donc amélioré le système pour l'année suivante en prenant en compte un nouveau paramètre de sensibilité, la proximité supposée de la meute de loup.

En haute Maurienne, deux ou trois meutes sont localisées sur la commune de Bardonecchia. Les unités à proximité sont plus sensibles que celles qui en sont éloignées. En fond de carte, nous avons figuré le relief, pour avoir une idée des zones de passage. En 1998, il y a eu un peu moins d'attaques dans cette région de la Maurienne. On constate que les unités attaquées étaient celles situées le plus près des meutes sur la commune de Bardonecchia.

En Belledonne, il n'y avait eu aucune attaque en 1997. En 1998, deux loups se sont sans doute installés et ont fait 14 attaques dès la première année.

On aurait pu valider ces observations pour les années suivantes, car, tant en Maurienne qu'en Belledonne, les attaques se sont poursuivies avec une ampleur moindre, mais les changements de pratiques des éleveurs et la mise en place des moyens de prévention ont fait en sorte que les données de l'enquête pastorale ont vieilli prématurément. Nous avons donc abandonné cette piste.

M. François BROTTES : Je voudrais apporter une précision, car notre commission travaille dans la transparence. Dans les années qui ont suivi celles qui sont en référence, on a retrouvé un loup pendu sur la place d'un village et il y a eu d'autres exemples de braconnage. Il faut prendre en compte ces éléments. Je ne sais pas de quelles informations le ministère dispose, mais quand vous nous dites qu'il y a eu moins d'attaques telle année, c'est peut-être aussi parce que des loups ont disparu dans des circonstances troublantes.

M. Christian ERNOULT : En effet, cela fait une dizaine d'années que les estimations s'établissent entre 20 et 30 loups. Or, même avec une reproduction diminuée, la population de loup devrait être bien plus importante.

M. Bonrepaux a parlé tout à l'heure du revenu des éleveurs ovins. Il a cité le chiffre de 52.000 francs. Je vous ai fourni un tableau concernant ces revenus. Les informations qu'il contient sont assez anciennes, puisqu'elles datent de 1996. Elles proviennent du réseau d'information comptable agricole. Ce réseau est essentiellement cadré sur les régions de programme. Par conséquent, un traitement sur l'ensemble des zones de montagne françaises surtout si, comme nous l'avons fait, les informations sont classées par orientations technico-économiques en distinguant les tailles des élevages, représente un travail très important.

Nous avons comparé le revenu agricole dégagé par les agriculteurs et le niveau de subvention. Nous avons distingué les troupeaux de bovins lait, grande taille, taille moyenne et petite taille ; les

troupeaux d'ovins lait, grande taille et petite taille ; ceux de bovins viande, grande taille et petite taille ; et ceux d'ovins viande qui correspondent à des effectifs de 350 à 400 brebis.

On constate que les revenus et les niveaux de subvention sont à peu près équivalents, sauf pour les deux systèmes allaitant bovins et ovins où les niveaux de subvention représentent pratiquement le double du revenu agricole dégagé par l'activité. Ainsi, pour les ovins viande, le revenu était à l'époque de 90.000 francs pour 180.000 francs de subvention.

M. Augustin BONREPAUX : Pourriez-vous préciser pendant combien de temps le revenu agricole de la filière ovine est resté stable ? Cette année, il a augmenté.

M. Christian ERNOULT : Les revenus ont en effet augmenté cette année, mais il y a eu la prise en compte des contrats territoriaux d'exploitation, qui pourraient aussi faire augmenter le poste subvention.

M. Bonrepaux a posé une question sur le loup dans les Pyrénées-Orientales. Une étude récente sur la dispersion des loups en Europe du nord est parue. Elle montre que, lors de l'éclatement de la meute, les individus qui partaient étaient en général retrouvés à une distance de 120 à 200 kilomètres du lieu d'origine de la meute. Cette étude concerne certes l'Europe du nord, où les territoires permettent des déplacements plus faciles que dans les zones françaises concernées, mais elle apporte un élément de réponse.

Mme Nathalie LACOUR : Je suis vétérinaire de formation. Je suis chargée au ministère de l'écologie et de l'aménagement durable du dossier protection de la faune sauvage et donc, à ce titre, des grands prédateurs d'un point de vue technique. Mon travail consiste à trouver avec le ministère de l'agriculture des mesures permettant de gérer les prédateurs et en même temps de soutenir le pastoralisme. La politique du ministère auquel j'appartiens est bien de conduire cette politique à deux piliers en trouvant des outils adaptés.

Les mesures de prévention financées par le ministère de l'environnement participent à ce soutien au pastoralisme.

Ainsi, les aides-bergers étaient, jusqu'à cette année, payés à 40 % par l'Europe. Ce n'était pas suffisant, aussi le ministère a rajouté de l'argent, sur ses propres crédits, pour payer des aides-bergers dans différents départements. Nous n'avons toutefois pas pu répondre à toutes les demandes. Ces aides-bergers sont présents dans les alpages pour protéger les troupeaux contre les prédateurs,

mais ils aident aussi les bergers et les éleveurs dans leurs tâches quotidiennes leur permettant ainsi de se livrer à d'autres activités, comme les fenaisons, ou d'être plus présents lors des périodes d'agnelage. Les aides-bergers favorisent donc l'activité pastorale. Les chiens de protection, qui sont également subventionnés, étaient utilisés autrefois et continuent de l'être même par des éleveurs qui ne sont pas victimes du loup pour se protéger contre les attaques d'autres prédateurs, comme les sangliers ou les renards, qui attaquent souvent pendant les périodes d'agnelage, mais aussi contre les vols de brebis qui représentent une cause importante de disparition des animaux, en particulier dans le sud-est.

En ce qui concerne le rassemblement des troupeaux, certains éleveurs et bergers apprécient ce genre de mesure qui leur permet de regrouper les animaux et de voir ainsi ceux qui sont en bon état physiologique et ceux qui ont des problèmes sanitaires, comme les boiteries.

Le débat sur l'origine de la réapparition du loup est déjà ancien. Il est à noter qu'il existe dans tous les pays dans lesquels le prédateur est présent. La mission d'information conduite par MM. Chevallier et Honde n'avait pas voulu trancher la question, mais s'était prononcée en faveur de l'hypothèse du retour naturel. Le loup a fait son apparition en Suisse à partir d'Italie et en Allemagne, en provenance de la Pologne. Les rumeurs de réintroduction artificielle existent dans tous les pays dans lesquels le prédateur est présent. Il me semble donc que cette question parasite le débat et empêche d'avancer. La vraie question est de savoir comment nous devons gérer la présence du loup.

Le loup est protégé en droit national, en droit européen et en droit international. Il est en effet protégé par la directive Habitats et par la convention de Berne. Celle-ci a été ratifiée en 1989 et est entrée en application en France en 1990. Elle protège le loup, qu'il soit revenu naturellement ou qu'il ait été réintroduit. Le débat sur l'origine du retour du loup doit donc être dépassé.

Je voudrais vous donner quelques chiffres sur la mortalité des ovins en France. Dans les modèles démographiques utilisés par l'AFSSA (Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments) et l'INRA (Institut national de la Recherche agronomique), on admet qu'environ 2 % des ovins meurent accidentellement chaque année, ce qui représente 200.000 ovins parmi lesquels ne sont pas comptabilisés ceux qui meurent par exemple dans la période néonatale.

Par ailleurs, selon les chiffres du service public de l'équarrissage, en 2000, 715.000 ovins et caprins ont été envoyés à l'équarrissage et 652.000 en 1999. La différence des chiffres entre 200.000 et 715.000 est due en particulier à la non prise en compte des cadavres d'agneaux dans le premier chiffre. Cela veut dire que plus de 2 % de l'élevage ovin français ne part pas dans les circuits de commercialisation en vue de l'alimentation humaine mais sont détruits chaque année. C'est un chiffre énorme, mais il faut souligner que l'élimination d'ovins par la voie de l'équarrissage est parfois

plus intéressante économiquement pour les éleveurs que l'envoi des animaux à l'abattoir. Il faut aussi rapprocher ce chiffre d'un autre, celui des ovins disparus à la suite d'une prédation pour laquelle la responsabilité du loup n'a pas été écartée. Ce chiffre s'établit à environ 2.000 ovins par an. Depuis 2000, la procédure de constatation des dommages et de prise des décisions a changé. En effet, dans certains cas, il était impossible de savoir si la prédation devait être imputée à un chien errant ou à un loup. Désormais, si la responsabilité du loup ne peut pas être écartée, le ministère de l'écologie et du développement durable indemnise les dégâts.

M.le Rapporteur : De nombreux élus se posent la question de savoir si la convention de Berne s'applique de la même manière que le loup ait été réintroduit ou qu'il soit revenu naturellement.

Mme Nathalie LACOUR : Je vous le confirme. Ainsi, la Suisse, qui a ratifié la convention sans réserve, elle en est d'ailleurs à l'origine, se doit de protéger le loup qui est aujourd'hui présent sur son territoire.

M.le Rapporteur : On parle beaucoup des dégâts occasionnés par les loups sur les ovins, mais le loup s'attaque aussi à d'autres animaux, comme les mouflons dans le parc du Mercantour par exemple ou les chamois. Ainsi, des amis ont vu deux loups attaquer un groupe de six chamois et égorger deux d'entre eux. Ces pertes ont-elles pu être évaluées ?

Par ailleurs, avez-vous des chiffres concernant la prédation par les chiens de protection ? En effet, ces chiens s'attaquent au petit gibier, marmottes, renards, lièvres...

Mme Nathalie LACOUR : La prédation des loups sur la faune sauvage apparaît comme un moindre mal et nous voudrions d'ailleurs arriver à ce que le loup se nourrisse essentiellement d'animaux de la faune sauvage. Sur la pression de prédation sur la faune sauvage, je n'ai pas de chiffre en tête. Les scientifiques sauront sans doute vous répondre mieux que moi.

En revanche, une étude a été menée sur les chiens de protection pour évaluer leur prédation sur la faune sauvage. Elle se révèle marginale, puisque environ 1 % de ces chiens sont défaillants. Toutefois, leur nourriture étant difficile à porter jusqu'aux estives, dans certains cas, ces chiens ne sont pas nourris et se nourrissent donc par eux-mêmes en s'attaquant aux animaux qu'ils trouvent sur place.

Dans le parc du Queyras, une expérience intéressante a été faite. Il a été mis à disposition du monde pastoral une brigade composée de trois agents équipés de chevaux afin de pouvoir monter du

matériel, dont la nourriture pour les chiens, environ 5 tonnes par été. Un système de radiocommunication a également été mis en place permettant aux bergers de rompre l'isolement qu'ils subissent dans les estives. Ils peuvent en effet, grâce à ce système, se parler et, en cas d'urgence, attaque de prédateur par exemple, demander du secours dans les vallées.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : J'aimerais que vous nous communiquiez, si possible, des chiffres concernant les prédatons sur les animaux sauvages.

Lors de la table ronde du 17 décembre, les intervenants ont souligné les troubles indirects que pouvait causer le loup aux troupeaux ovins. Il s'agit de problèmes d'avortement et de problèmes liés à la reproduction.

Chère consœur, j'aimerais que vous me disiez quel est l'impact de la maladie de la brucellose, qui reste endémique et plus importante qu'on ne le pense, sur les avortements. Par ailleurs, pouvez-vous préciser l'impact du tourisme sur le stress des animaux ? J'ai entendu dire que le tourisme avait une influence positive puisqu'il dérangerait les loups. J'ai aussi entendu dire que le tourisme dérangeait les moutons. Il y a là manifestement un conflit d'intérêts et la problématique du pastoralisme est difficile. J'aimerais donc avoir des informations afin que notre commission d'enquête puisse aboutir à des propositions équitables.

M. Jean LASSALLE : Je regrette de ne pas avoir pu entendre les exposés de tous ceux qui se sont exprimés, car ceux que j'ai entendus sont passionnants.

Je voudrais demander à Mme Lacour, représentante du ministère de l'écologie, qui a si bien décrit la complexité de cette affaire, qui imprègne d'ailleurs tous les membres de notre commission, pourquoi le ministère continue à gérer le dossier du loup en circuit si fermé, n'y associant que les milieux associatifs, les lobbies et quelques scientifiques. Pourquoi tenir à l'écart les élus locaux, la représentation nationale et les élus professionnels ? Je suis assez ancien dans l'affaire et j'ai posé la même question à Mme Bigan qui, bien que jeune, travaille depuis longtemps sur le sujet.

N'avez-vous pas le sentiment que nous - je dis « nous » pour être charitable - avons joué les apprentis sorciers dans cette affaire ? La question qui se pose désormais est de savoir comment gérer les loups et non de savoir comment ils sont revenus.

Ne pensez-vous pas que nous sommes en train de commettre les mêmes erreurs avec Natura 2000 ? Pourquoi continuez-vous à gérer Natura 2000 de la manière dont vous gérez le dossier du loup, c'est-

à-dire en circuit fermé ? Vous savez très bien, comme l'a d'ailleurs fait remarquer le professeur Pfeiffer, du Muséum d'histoire naturelle, que la convention de Berne n'est pas totalement satisfaisante pour protéger les loups. Elle présente des failles dans lesquelles on pourrait s'engouffrer. Le réseau Natura 2000, lui, est un filet hermétique. Le monde associatif pourrait agir devant la cour européenne et couper la route à tous ceux qui pensent que l'homme a encore son mot à dire et en particulier le droit de vivre en milieu naturel.

M. Augustin BONREPAUX : Je suis d'accord avec Mme Lacour quand elle évalue les pertes en montagne à 2 %, mais je voudrais savoir pourquoi les indemnisations ne tiennent pas compte de ce pourcentage. Il faut justifier et retrouver les bêtes, ce qui est difficile. Pourquoi ne pas simplifier les règles d'indemnisation et les aligner sur le niveau des pertes ?

Vous avez dit que le ministère de l'environnement aide les éleveurs, mais pourquoi ne met-il pas en place des dispositifs définitifs d'organisation de l'élevage qui rendraient plus supportables les prédations ? Je ne vois pas comment un berger gardant un troupeau de 1.500 têtes peut le faire rentrer le soir. C'est possible avec un troupeau de 400 têtes. En multipliant les équipements, on peut couvrir tout l'espace. Au lieu de cela, on voit des aides-bergers et des bergers itinérants. Le système du berger itinérant a été inventé dans les Pyrénées. On ne sait jamais où il se trouve et il arrive toujours après la bataille, même quand l'ours a un émetteur. Les bergers itinérants sont très satisfaits de leur situation puisqu'ils sont payés 8 mois dans l'année et non 4 comme les autres et à un tarif supérieur.

Il me semble qu'il y a trop de loups par rapport aux effectifs de l'élevage. Or, la convention de Berne interdit la régulation. Comment faire dans ces conditions ? La situation pourrait être supportable s'il existait une bonne organisation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le Président, il serait souhaitable que notre commission auditionne un responsable de la mission ours. Je lui demanderais alors pourquoi on consacre autant de moyens à subventionner des associations, que je considère comme des mercenaires du ministère de l'environnement, chargées d'expliquer que la situation actuelle n'est pas préoccupante, et que l'on peut gérer les prédateurs. Ces associations sont notamment composées de bergers itinérants. Il faudra s'intéresser au bien fondé de ces subventions et auditionner les responsables de cette situation.

M. François BROTTES : Monsieur Bonrepaux, je peux d'ores et déjà vous dire que votre demande sera satisfaite.

Mme Nathalie LACOUR : Madame Perrin-Gaillard, je peux vous communiquer des chiffres sur les causes d'abattage d'ovins en France pour cause de brucellose ovine. En région PACA, 6.000 ovins ont été abattus en 1998, soit un coût de 37 millions de francs. Dans le département des Alpes-Maritimes, 434 ovins ont été abattus en 1998 pour cause de brucellose, contre 148 en 1999. Dans les Hautes-Alpes, ce sont près de 1.000 ovins qui ont été abattus en 1998, pour cause de brucellose, et plus de 600 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

En ce qui concerne l'impact de la prédation sur le stress et les avortements, il est bien pris en compte dans le montant des indemnités versées aux éleveurs. Dans le cas de troupeaux appartenant à plusieurs propriétaires différents et regroupés en un seul, pratique courante permettant de ne payer qu'un seul berger pour tout le troupeau formé, chaque éleveur perçoit une indemnité appelée « prime de stress » y compris si aucun des animaux de son troupeau n'a subi de dégâts apparents (blessure ou mort). L'indemnité moyenne par ovin tué ou blessé est de 1.200 francs. Nous appliquons des quotas en fonction du stade physiologique de l'animal, de son sexe, de son inscription au livre officiel de la généalogie. Une prime de stress est en outre versée à l'éleveur ou au berger. Dans le cas de troupeaux regroupés, par exemple dans les estives afin de bénéficier d'un berger, tous les éleveurs bénéficient de la prime de stress, même si un seul troupeau est attaqué.

Dans le cadre du programme « LIFE », qui est cofinancé par l'Europe, on a cherché à évaluer les conséquences économiques du retour du loup en France. Nous n'avons pas pu trouver d'interlocuteur acceptant de se positionner sur cette question et nous n'avons donc pas pu faire faire d'études pour chiffrer les pertes ni les conséquences du stress sur les troupeaux, comme les avortements provoqués ou les pertes de productivité en lait.

Je dirais à M. Lassalle, qui nous reproche de gérer l'affaire en circuit fermé, que le comité national loup était ouvert au milieu agricole, mais il a été boycotté, en 1999, par les associations professionnelles agricoles. C'était pourtant un lieu de concertation où chacun pouvait s'exprimer qui n'a pas été utilisé. En 2001, lorsque nous avons mis à l'ordre du jour du comité national loup le protocole d'intervention visant à limiter les attaques sur les troupeaux ovins dues à des loups ou à des chiens errants, les deux principaux syndicats agricoles ne sont pas venus.

En ce qui concerne les informations techniques sur le loup, un chargé de communication, qu'on peut joindre par téléphone, répond à toutes les questions. Il travaille à la DIREN-PACA, laquelle a d'ailleurs mis sur son site internet une rubrique spécifique sur le loup où l'on peut consulter les rapports intermédiaires 2000, 2001 et bientôt le rapport intermédiaire 2002, sur le soutien au pastoralisme et la gestion du loup. Vous y trouverez une quantité incroyable d'éléments chiffrés. Je n'ai donc pas l'impression que ce dossier soit géré en circuit fermé, bien au contraire.

M. Lassalle, je ne peux vous répondre sur Natura 2000, car ce dossier ne fait pas partie de mon domaine de compétence.

M. François BROTTES : Certes, mais vous avez le droit d'avoir un avis.

Mme Nathalie LACOUR : Je n'ai pas d'avis non plus.

M. Bonrepaux a suggéré d'indemniser les pertes ovines au-delà des 2 % de pertes annuelles survenant par exemple en estive. Ce système est pratiqué à l'étranger, notamment en Grèce mais n'a pas été retenu en France.

Le système de décompte des animaux avant la montée en alpage puis à la descente ne permettrait pas, à moins de dispositions plus précises à étudier, d'attribuer aux canidés, de façon sûre, le surplus de perte au-delà des 2 % mentionnés, car il faudrait tenir compte des naissances qui ont lieu en estive. Le calcul se complique alors car il faudrait tenir compte du fait qu'une brebis fait de 1 à 3 agneaux par portée mais que la mortalité néonatale peut atteindre 10 à 15 %. En outre, compte tenu que les montants des indemnisations des dommages pour lesquels la responsabilité du loup ne peut pas être écartée sont parfois plus intéressants financièrement que d'autres systèmes d'indemnisation (compagnies d'assurance) il faudrait éviter des dérives prévisibles à ce système (indemnisation pour prédation due à un canidé alors qu'il s'agit d'animaux volés, de pertes exceptionnelles dues à la foudre par exemple ou de prédation due à un autre prédateur...).

Par exemple, en 2001, il y a eu 455 constats de dommage pour 350 dossiers indemnisés. Cette différence entre le nombre de déclarations de dommages et le nombre de dommages indemnisés s'explique par le fait que la prédation n'est pas toujours reconnue. Nous tenons à maintenir les procédures des constats de dommage, bien qu'elles soient lourdes à organiser et donc assez coûteuses, car elles permettent, d'une part, de vérifier la véracité des faits, donc les déclarations des éleveurs et, d'autre part, d'apporter un soutien psychologique aux éleveurs victimes de ces prédations. Une autre raison pour laquelle jusqu'à présent les constats de dommages sont systématiquement réalisés est qu'ils permettent de fournir des informations précieuses exploitées par les scientifiques qui assurent le suivi biologique de l'espèce.

Pour pouvoir indemniser le surplus des 2 % de dégâts, il faudrait que nous soyons sûrs des méthodes d'identification ovine. Or, ces méthodes reposent encore sur une identification par lot, contrairement aux bovins, qui sont identifiés individuellement. Il faudrait être sûr que, à la montée en alpage, tous les ovins soient répertoriés pour pouvoir les compter à nouveau à la descente de l'alpage, ce qui n'est pas évident actuellement.

M. Bonrepaux m'a par ailleurs interrogée sur la régulation du loup. La convention de Berne, en son article 9, permet une régulation des prédateurs, de même que la directive Habitats. Ainsi, le protocole d'intervention visant à réduire le nombre d'attaques sur les troupeaux domestiques, qui a été assorti d'une autorisation de détruire un loup par département pour les six départements concernés, est conforme à la directive Habitats et à la convention de Berne.

M. Jean LAUNAY : Je voudrais vous poser une question, qui s'adresse d'ailleurs aussi aux autres membres du groupe de travail interministériel sur le pastoralisme, pour confronter les réponses qui nous ont été faites sur la pratique du pastoralisme.

Lors de la table ronde du 17 décembre, il nous a été dit que ces pratiques étaient quasi immuables et que les modes d'organisation étaient uniformes sur le territoire. A d'autres moments, nous avons entendu que le massif du Mercantour notamment était envahi en période estivale par des populations de moutons excessives lâchées en estive.

Où est donc la vérité, à supposer qu'il n'y en ait qu'une ?

La création du parc naturel du Mercantour a-t-elle eu une influence sur la pratique du pastoralisme ? A-t-elle été renforcée ? Y a-t-il plus de troupeaux de moutons ?

L'autre question que je voulais vous poser concerne le protocole d'enlèvement d'un loup par département auquel vous venez de faire référence. Bien que ce protocole ait été déféré devant le Conseil d'Etat, considérez-vous que l'affaire est définitivement classée et qu'il est applicable ?

Mme Nathalie LACOUR : Le protocole est applicable et l'Etat a d'ailleurs envoyé une autorisation à chacun des préfets concernés, mais nous sommes en phase de précontentieux avec l'Europe qui considère que, vu l'état de la population de loups en France, elle ne peut être régulée.

M. Joël GIRAUD : Vous serait-il possible de faire un point juridique complet - quitte à nous le transmettre par écrit plus tard - sur les recours des éleveurs en cas d'attaque de leur troupeau ? Comment sont contrôlés les droits de riposte et d'autodéfense ? Qui les détient ? Quel est le rôle de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) ?

Beaucoup d'élus des collectivités territoriales se posent des questions sur le cadre juridique et la légitimité des actions, comme la battue par exemple, visant à mettre fin à des actes de prédation majeure, imputable au loup, mais aussi au chien errant ou à tout autre prédateur. Je souhaiterais avoir des réponses très précises à des cas concrets. Par exemple, quels risques encourt un éleveur qui voit un prédateur fondre sur son troupeau et l'abat d'un coup de fusil ?

M. François BROTTES : J'ai moi aussi le droit de poser des questions. J'en profite donc.

Première question : il paraît que le ministère de l'environnement avait autorisé, voire ordonné, l'abattage d'un loup dans le Massif Central et dans le Jura. En avez-vous eu connaissance ? Cela nous a été dit lors de la table ronde du 17 décembre, je vous demande donc des précisions.

Deuxième question : quelles sont les statistiques dont vous disposez sur le braconnage ? On ne peut nier le phénomène.

Troisième question : d'aucuns disent que le protocole d'intervention et la circulaire sont inapplicables et qu'ils ne sont donc pas appliqués. Ainsi, s'agissant d'une brebis prête à mettre bas, faut-il comptabiliser un ou deux individus ? J'ai eu connaissance d'un cas dans lequel le préfet a considéré qu'il fallait prendre en compte les individus vivants et non pas à naître. C'est un point de détail qui, dans l'application du protocole, peut avoir son importance.

M. Jean LASSALLE : C'est très important.

M. François BROTTES : Quatrième question : quid du financement du programme LIFE l'année prochaine ?

Cinquième question : comment appréciez-vous le danger que représente le loup pour l'homme ? Avez-vous eu des remontées à ce sujet ?

Mme Nathalie LACOUR : Je ne suis pas au courant d'une autorisation délivrée par le ministère pour l'abattage d'un loup dans le Massif Central.

Les cadavres d'une dizaine de loups dont la mort résulte d'un acte de braconnage (par balle, poison ou piège) ont été retrouvés. Au total, c'est une quinzaine de cadavres de loups qui ont été retrouvés depuis le retour de l'espèce sur le territoire français.

J'en profite pour revenir sur un point déjà évoqué, celui du nombre de loups en France. C'est une question tout à fait fondée, mais on ne pourrait y répondre que s'il était possible de les identifier individuellement afin de les suivre et les compter. C'est impossible. En revanche, il est possible d'identifier un nombre minimum de loups. Ainsi, dans le Queyras, on sait qu'il y a au minimum 8 loups. Ces estimations se font grâce à des sorties sur le terrain au cours desquelles on procède à des découpages de territoires de 5 à 15 kilomètres afin d'essayer de repérer des traces de loup ce qui est notamment facilité par la neige. Il faut donc que les conditions d'enneigement soient favorables. Pour avancer un chiffre, il est nécessaire d'avoir, sur les 10 sorties positives enregistrées au cours d'un hiver, repéré au moins deux fois le nombre minimum de loups. Ainsi, dans le Queyras, au cours de l'hiver 2001-2002, on a retrouvé au moins deux fois huit traces de loup différentes en même temps. D'autres systèmes permettent d'apprécier la taille d'une population, comme l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de zones de présence permanente et du nombre de zones de présence temporaire.

Quant au braconnage, on en a constaté encore un cas cet été. Cela reste un épiphénomène, puisque de nombreux animaux sont éliminés sans qu'on n'en entende jamais parler, comme ceux qui ont été retrouvés au fond du barrage de la Maison du Roy.

Le problème de la comptabilité d'une brebis gestante pour l'application du protocole d'intervention est nouveau, il ne nous avait jamais encore été soumis. Il faut souligner que ce protocole est parfois critiqué car, avant de pouvoir passer à la phase d'élimination d'un loup, il faut que les mesures de prévention soient mises en œuvre. Certains éleveurs refusent ces mesures de prévention dans les alpages et les estives, considérant qu'accepter la présence de chiens patous ou d'un aide-berger, avec lequel il n'est pas toujours facile de cohabiter vu les conditions d'hébergement, c'est accepter la présence du prédateur. Le préalable de la mise en place des mesures de prévention est pourtant nécessaire, notamment pour justifier l'abattage d'un loup au regard de la réglementation européenne.

Le programme LIFE sera reconduit d'une année, avec le même financement. La fin du programme est fixée désormais au 31 décembre 2003. Cela nous permet donc d'utiliser des crédits européens qui n'avaient pas été utilisés.

Toutes les études bibliographiques que nous avons menées montrent que le danger que représente le loup pour l'homme est minime. Il n'est cependant pas nul. On a ainsi recensé des cas de prédation

du loup sur l'homme en Inde. Il s'agit de petits enfants, âgés de trois à quatre ans, laissés sans surveillance, s'étant éloignés pour aller faire leurs besoins au bout d'un champ. Dans les sociétés anthropisées, aucun cas de prédation n'a été signalé, pas même en Italie ou en Espagne où il y a pourtant beaucoup plus de loups qu'en France. La pratique du pastoralisme en zone de parc est prise en compte, y compris dans les parcs nationaux comme celui du Mercantour. Elle est accompagnée par les agents du parc. D'ailleurs, des parcs de regroupement nocturne ou d'enclos ont été construits, y compris dans les zones centrales du parc du Mercantour. La pratique du pastoralisme n'y est donc pas réprouvée ni limitée.

Vous avez parlé, monsieur Launay, de pratiques immuables. Je ne vois pas bien ce que vous voulez dire, mais il est vrai que, en raison de la présence du prédateur, il a fallu revoir les pratiques.

M. Jean LAUNAY : Je me permets de préciser ma question. Abstraction faite des problèmes posés par le loup, est-ce que la pratique du métier de berger et de celui d'éleveur a changé ? Les pâturages et les mises en estives restent-ils les mêmes ou y a-t-il plus de bêtes aujourd'hui ?

Mme Nathalie LACOUR : La pression du pâturage en certains endroits représente un risque pour la flore sauvage. Le pâturage par les ovins, même s'il contribue à entretenir des espaces ouverts, élimine des espèces florales protégées. En outre, l'évolution des pratiques agricoles et du revenu agricole de la filière ovine a fait que pour des raisons de rentabilité il n'est plus possible de recruter un berger pour des troupeaux inférieurs à 1.200 ovins. Les pratiques pastorales ont donc évolué et ne sont pas immuables, indépendamment de la présence du loup.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Je ne pense pas que la pression pastorale sur le parc national du Mercantour, sur sa zone centrale en particulier, ait radicalement changé depuis la création du parc, au début des années 80. Il y a toujours eu des phénomènes de transhumance et une partie des transhumants fréquentant les vallées du parc national du Mercantour sont eux-mêmes originaires des vallées des Alpes-Maritimes.

En revanche, on a assisté dans la zone du parc du Mercantour, et plus globalement dans les Alpes-Maritimes, à un changement radical au début des années 80 dans l'organisation générale des activités d'élevage. Auparavant, le département des Alpes-Maritimes était largement tourné vers la production laitière. Ainsi, l'ensemble de la collecte laitière des Alpes du sud, c'est-à-dire les Hautes-Alpes - gros département bovin - les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes redescendait vers la centrale laitière de Nice basée à Mouans-Sartoux. En raison d'un contexte économique difficile et d'orientations mal choisies, puisque toute la production était convertie en lait UHT sans aucune valorisation, très peu d'éléments de collecte ont subsisté et cette pratique a disparu. Seules quelques petites unités des Hautes-Alpes, de la vallée de l'Ubaye ou de la vallée de Guillaumes

restent tournées vers la collecte laitière et sont orientées vers le pôle Rhône-Alpes. Les éleveurs de vaches laitières se sont donc retrouvés face à un problème de réorientation rapide.

Certains ont choisi de se reconvertir dans la transformation fromagère, qui existait déjà, mais qu'ils ont déplacée sur la partie estivale, dans l'alpage. Cette reconversion s'est traduite par une bonne valorisation. Beaucoup de petites unités d'estive, notamment dans le parc du Mercantour, auraient été complètement abandonnées sans ces activités relativement valorisantes. D'autres ont choisi de se reconvertir dans l'élevage ovin. Il faudrait analyser ces phénomènes, qui remontent à peine à une vingtaine d'années, de façon plus précise, car ils ont fortement marqué l'évolution de l'économie agricole des Alpes-Maritimes.

M. François BROTTES : Mme Lacour, quelle est votre réponse à la requête de M. Giraud sur l'encadrement juridique des mesures d'autodéfense que pourraient prendre les éleveurs et les bergers ?

Mme Nathalie LACOUR : J'en ai pris note et je satisferai à sa demande le plus rapidement possible.

M. Gérard L'HOMME : Je suis un enseignant chercheur à l'Ecole nationale des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC), ce qui me permet d'avoir du recul par rapport à ce problème, puisque je suis d'un autre massif. Je suis agronome, spécialiste du pastoralisme, ce qui m'a amené à présider l'Association française de pastoralisme. C'est à ce titre que je participe, avec Pascal Grosjean, au groupe montagne et pastoralisme et que nous avons été invités à la réunion d'aujourd'hui.

L'Association française de pastoralisme (APF) regroupe depuis 1984 la fine fleur du pastoralisme dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement. Elle travaille sur les problèmes qui se posent au pastoralisme et à l'élevage de montagne en formant des groupes de travail. Ainsi, en 1998, l'association a mis en place un groupe dit « grands prédateurs ». Nous allons essayer d'articuler notre exposé en deux parties, puisque la réunion d'aujourd'hui concerne le pastoralisme et le loup. Je vous parlerai plus spécifiquement, en tant qu'agronome, du pastoralisme et de sa nécessité dans le milieu montagnard.

Nous avons mené une étude afin d'évaluer l'importance du pastoralisme qui s'est traduite par l'élaboration d'un document, « Le pastoralisme en France à l'aube de l'année 2000 ». Je le tiens à votre disposition.

Cette étude révèle que 1,7 million d'hectares de massifs montagnards sont concernés par le pastoralisme. Les troupeaux regroupent 430.000 bovins, 1.560.000 ovins, 54.000 caprins et 20.000 équins.

Ces animaux, de par leur nombre et de par la surface concernée, ne peuvent pas passer inaperçus aux yeux des praticiens de l'agriculture, des touristes ou même des loups. Ils sont indispensables au milieu pour différentes raisons. Le milieu pastoral est une flore composée essentiellement d'espèces spontanées et c'est une végétation pâturée qui a sa dynamique propre et qui intègre l'action des troupeaux dans son évolution.

L'action du pastoraliste consiste à choisir les espèces animales les plus adaptées au milieu. Ainsi, je suis plus familiarisé, dans le Massif Central, avec les bovins. Le pastoraliste devra aussi choisir la période d'exploitation, c'est-à-dire la période de végétation, dite période d'estive, et l'intensité et la durée de la pâture permettant d'exploiter cette ressource végétale et d'en assurer la pérennité lorsqu'elle est bien conduite. Le pastoralisme qui n'assurerait pas la pérennité de la ressource fourragère serait bien sûr une aberration. Le pastoralisme doit donc intégrer le milieu, le sol et le climat de la région dans laquelle il va s'exercer. Les systèmes d'exploitation sont donc très variés et sont très adaptés à leur contexte. Ils sont très techniques.

Le pastoralisme, à travers l'utilisation des milieux, a deux fonctions.

La première est évidemment de produire du lait et de la viande. Cette production, grâce notamment aux techniques appliquées et au milieu où elle se pratique, est de qualité, ce qui est très recherché de nos jours. Le pastoralisme a donc une conséquence économique importante à la fois pour la zone dans laquelle il s'exerce et pour les zones où se pratique la transhumance.

La deuxième fonction du pastoralisme est environnementale et sociale, à la fois pour les populations locales et les populations urbaines. Le pastoralisme a une action multiusages. Quelques exemples : les pistes de ski, si elles ne sont pas correctement pâturées, voient se développer les risques d'avalanche, car elles nécessitent une herbe rase ; la maîtrise de la végétation est nécessaire pour certaines activités touristiques, comme la randonnée, qui ont besoin de milieux ouverts, et même pour la chasse, tous les gibiers n'apprécient pas la forêt ou les ligneux ; le pastoralisme joue aussi un rôle au niveau du paysage, par rapport au tourisme ; n'oublions pas non plus son rôle écologique, car il y a des plantes et des insectes qui disparaîtront si l'activité pastorale cesse, rares sont les pelouses qui resteraient à l'état naturel sans les animaux. Les troupeaux sont donc indispensables à la maîtrise de la végétation, à l'évolution socio-économique de ces régions et à la préservation d'un environnement où l'homme a sa place.

Le pastoralisme en tant que technique n'est ni ringard ni passéiste. Ce n'est pas un sous-élevage, c'est une technique qui a su prouver ses capacités d'adaptation car elle sait harmoniser à la fois la tradition et la modernité. Sa réactivité par rapport au problème du loup en est un exemple.

Le problème du pastoralisme et ce que l'on appelle la crise ovine résultent du fait que la fonction de production est rémunérée, même mal, mais que la fonction liée à l'environnement et aux activités socio-économiques est très peu prise en compte, si ce n'est à travers les systèmes de primes et d'aides qui ne touchent pas directement l'éleveur.

Pour conclure, je voudrais vous faire part de mon sentiment en tant qu'animateur de l'Association française de pastoralisme et en tant que citoyen.

Les gros efforts d'aménagement qui ont été faits en matière de pastoralisme et qui ont concerné tous les massifs de France, y compris le Massif Central, mais dans une plus large mesure les Alpes et les Pyrénées ont été conçus à un moment où le loup n'était plus présent. Ainsi, les bâtiments et les parcs n'ont pas nécessairement été construits aux endroits de moindre risque.

Le retour du loup naturel ou pas, en raison de ses conséquences économiques et sociales, mais aussi psychologiques, puisque des éleveurs quittent leur métier à cause du loup, et cela ne se rémunère pas, est incompatible avec l'activité pastorale telle qu'elle est pratiquée dans nos montagnes.

On doit raisonner à l'échelle européenne pour résoudre le problème du loup, et l'on s'aperçoit alors que le loup est loin d'être une espèce en voie de disparition.

Je voulais surtout insister sur le fait qu'il faut prendre en compte les particularités du pastoralisme sans se focaliser uniquement sur le loup.

M. Pascal GROSJEAN : Je vais intervenir en tant que coordinateur de notre groupe de travail sur les grands prédateurs pour la partie loup.

Notre groupe de travail étudie ces questions depuis 1998. On a pu observer que le retour du loup, d'origine italienne, était prévisible. Le premier problème auquel nous nous sommes heurtés est le manque d'informations, notamment en direction du monde de l'élevage qui, pour reprendre une formule du sénateur Amoudry, s'est senti méprisé par l'administration.

On nous a souvent dit qu'il y avait un manque de connaissance sur l'arrivée du loup dans le secteur s'étendant de Gênes aux Alpes du sud. Peu de chercheurs italiens travaillaient sur cette zone. Il s'agit d'un arrière-pays peu peuplé, essentiellement forestier avec peu d'élevage et beaucoup d'ongulés sauvages. Les indices que l'on a retrouvés dernièrement, dont les premiers datent de 1985, attestent que la colonisation par le loup s'est faite dans cette zone par des bonds de plusieurs centaines de kilomètres, le lynx progressant différemment. Le loup laisse ainsi des espaces vacants, mais qui sont comblés trois ou quatre ans plus tard. On a pu observer ce phénomène sur la chaîne alpine en France.

La question de l'origine du loup m'amène à parler des analyses génétiques. Celles auxquelles a procédé le laboratoire Taberlet ont dressé des cartes d'identité. Il serait souhaitable d'avoir les cartes d'identité des loups se trouvant dans les parcs afin de savoir où ils vont.

Il semble bien que l'arc alpin est en train d'être colonisé par les loups, j'en ai discuté récemment avec un collègue suisse. Parallèlement, un autre axe de colonisation, de la plaine de Venise jusqu'à la Suisse, le long d'un fleuve dont toutes les berges sont classées en espace naturel protégé, est un train de se développer. Il s'agit d'un ancien axe de passage des loups, entre l'Italie et la Suisse, connu depuis des siècles.

Dans notre domaine, nous avons principalement à notre disposition des études nord-américaines qui portent sur des populations différentes des loups italiens. S'agissant de la question du loup en Italie, il est le plus souvent admis qu'il pose peu de problèmes pour les troupeaux dans le Abruzzes. Toutefois, un collègue, Davide Cugno, a récemment publié une thèse sur les troupeaux à viande dans cette région concluant que les problèmes rencontrés par les éleveurs italiens de troupeaux à viande sont identiques à ceux rencontrés par les éleveurs français.

La présence du loup peut être décelée et évaluée grâce à plusieurs indices. D'abord, le loup se focalisant surtout sur les ongulés sauvages, la présence de carcasses dans les massifs forestiers est révélatrice. Ensuite, la rapidité de l'exécution du plan de chasse, notamment concernant le chevreuil. Ainsi, plus un plan de chasse s'exécute rapidement, plus la dynamique de population est importante. Si le plan de chasse se réalise sur un délai plus long au cours de la saison de chasse, c'est qu'il y a eu une diminution de la population d'ongulés sauvages.

Dans les zones où le loup semble s'être installé, les études démarrent et permettront d'avoir une connaissance plus fine des populations de loups.

Je voudrais maintenant vous parler des conséquences des attaques de loups sur l'élevage.

Les attaques entraînent en premier lieu des pertes : pertes directes, pertes indirectes et pertes induites.

Les pertes directes concernent les animaux morts, les animaux disparus et les animaux blessés puis abattus.

Les pertes indirectes concernent les animaux blessés à soigner -ovins et chiens de protection- entraînant des frais de vétérinaires ; les dégâts matériels, sur le parc notamment ; les problèmes d'avortement, qui ont déjà été évoqués ; les baisses de fécondité dues au stress ; les perturbations des périodes d'ovulation provoquant des allongements des agnelages et donc plus de travail pour les éleveurs ; les pertes d'efficacité du travail de sélection.

Les pertes induites concernent la baisse de la qualité provoquée notamment par les descentes anticipées des bêtes dans des secteurs où la prédation est élevée ; la baisse de capacité d'investissement de l'éleveur ; le temps passé par l'éleveur à rechercher les brebis disparues ou mortes, à élaborer les constats, à redescendre dans la vallée pour téléphoner, à procéder aux démarches administratives de remboursement, à rechercher de nouvelles bêtes pour remplacer les anciennes ; les frais divers représentés par les déplacements, par le coût financier provoqué par le retard des remboursements administratifs et par la baisse de certaines primes.

Les attaques des loups peuvent aussi provoquer une atteinte émotionnelle de l'éleveur qui doit vivre avec un sentiment d'impuissance et une remise en cause de l'utilité de son travail à la fois économique et environnemental, surtout pour ceux travaillant en zones protégées dans lesquelles l'élevage permet la pérennisation de la biodiversité.

Les attaques perturbent la seconde activité chez les pluriactifs et perturbent aussi la vie familiale, car les éleveurs à la tête de petits troupeaux n'ont souvent pas les moyens d'employer un berger.

Les attaques ont enfin des conséquences plus globales, comme une tension perceptible au cours des discussions sur le dossier ; une baisse de dynamisme des éleveurs ; une diminution des mises en pension, un éleveur aura tendance à ne plus confier ses bêtes à un berger installé dans une zone à loups ; une baisse des reprises d'exploitation, car il n'est pas évident d'installer un agriculteur dans une zone prédatée, à moins de lui donner des incitations, comme cela se fait en Italie ; un abandon par les éleveurs de certaines zones impossibles à protéger.

Les attaques de loup ont toutefois eu quelques effets positifs, comme une plus grande médiatisation du pastoralisme montagnard, une plus grande attention portée par les pouvoirs publics, comme en témoigne la mission ministérielle et une augmentation des aides techniques et financières.

Je voudrais dire quelques mots sur les conditions de travail des bergers et des aides bergers et notamment sur leur logement, qui avait attiré l'attention de l'inspection du travail. Je citerai un exemple. Nous avons installé une banquette clic-clac pour gagner de la place. L'inspecteur du travail a estimé que c'était dangereux, car l'aide berger pourrait s'y coincer les doigts, et qu'il fallait donc installer un lit fixe, ce qui nous obligeait à faire une rotation d'hélicoptère pour faire monter le lit jusqu'à l'alpage.

Un autre problème est celui de la mise en conformité du bâtiment avec le POS (Plan d'occupation du sol), désormais PLU (Plan local d'urbanisation). Ce sont souvent des bâtiments en bois démontables, puisqu'il faut les monter jusqu'à l'alpage. Nous devons aussi faire face à des problèmes d'assainissements - comment gérer les rejets ?- de permis de construire ; de rassemblement des troupeaux, puisque l'emploi d'un berger n'est rentable qu'à partir d'environ 1.200 têtes, mais il y a heureusement des aides. La rénovation de chalets d'alpage pour l'installation d'un berger nécessite des délais trop longs, d'environ six mois, devant la commission des sites.

Les chiens de protection doivent faire l'objet d'un suivi. C'est important pour mieux les connaître. Quant aux animaux à problèmes, nous conseillons leur élimination.

Les gros dégâts, par exemple plusieurs centaines d'animaux dérochés, représentent des coûts induits importants : dans le cas d'un dérochement par exemple, il faut des rotations d'hélicoptère pour éliminer les animaux.

Je voudrais maintenant aborder rapidement la question du coût de la protection à travers un exemple, celui de la Savoie. On y trouve 165 unités pastorales ovines, dont 110 ont été estimées comme étant à risque. Le coût annuel de protection, y compris les indemnités, a été estimé à 1,8 million d'euros par an, ce qui représente à l'échelle de la population savoyarde une place de cinéma par an et par habitant.

Notre groupe de travail insiste sur l'importance de la formation, des éleveurs, des bergers et des aides bergers.

En conclusion, j'insisterais sur quelques points.

D'abord, la prévention est préférable à la protection. Ensuite, il faut une information claire et des moyens financiers adéquats. J'ai lu une étude faisant un parallèle entre deux animaux emblématiques de la protection de la faune, la baleine et le loup. Elle fait remarquer qu'une recherche sur la baleine sur internet affichait beaucoup moins de résultats qu'une recherche sur le loup, en anglais comme en français. Ainsi, en français, il y a près de 5.000 pages web concernant le loup contre 1.500 pour la baleine.

A travers la question du loup, c'est aussi celle de la biodiversité qui est en cause. Nous préconisons des diagnostics prenant en compte l'ensemble des facteurs, du plan de pâturage aux moyens de prévention et de protection.

Nous sommes préoccupés par le problème de la disparition des petits troupeaux et par ceux que risque de poser l'arrêt du programme LIFE.

Nous avons réalisé une étude sur les coûts liés à la présence du loup pour les petits élevages ovins. Quel que soit le système ovin, le surcoût est de 50.000 à 60.000 francs par an, ce qui, compte tenu de la faiblesse des revenus dans cette filière, est très important.

Il faut aussi poser la question du financement des services pastoraux et celui de l'Association française de pastoralisme qui remplit des missions de service public et joue le rôle d'organisme ressource.

M. René BLANCHET : Je suis président honoraire de la chambre d'agriculture de l'Isère et ancien maire de La Murette. Je suis aussi président de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs. On parle beaucoup du loup, mais il ne faut pas oublier le lynx et l'ours.

En 1997, année au cours de laquelle le loup du Mercantour est remonté par le Queyras pour arriver en Belledonne, j'ai pris l'initiative, en tant que président de la chambre d'agriculture de l'Isère et avec le président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, de mobiliser les éleveurs et d'instaurer le dialogue. Nous avons donc réunis l'ensemble des acteurs, chambres d'agriculture et syndicats d'éleveurs ovins. Notre initiative est intervenue après le rapport parlementaire Honde-Chevallier. J'avais été déçu par l'attitude du ministère, qui m'avait dit que les députés pouvaient toujours discuter, mais que c'était le gouvernement qui décidait. C'était faire fi des parlementaires. Nous entendions les responsables politiques et administratifs dire que, dans tous les autres pays, le loup

ne posait pas de problème. Nous avons donc décidé d'organiser une réunion européenne à Nice, à laquelle M. Estrosi était d'ailleurs présent. Tous les massifs français y étaient représentés, ainsi que l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et la Norvège. Tous les intervenants européens ont dit qu'ils croyaient qu'en France, tout se passait bien.

Mme Drugmant nous a dit que dans le Vercors, il n'y avait pas de problème. Excusez-moi, mais vous êtes à Paris, alors que je suis à quelques kilomètres du parc du Vercors.

Mme France DRUGMANT : Je ne parlais pas du parc, mais de la réserve.

M. René BLANCHET : Je vous rappelle que, ces huit derniers jours, il y a eu trois attaques de loups dans le Vercors : deux à Monestier-de-Clermont et une à Chichilianne. Ces attaques ont d'ailleurs eu lieu à proximité d'habitations, ce qui a amené le conseil général à agir en demandant au préfet et aux ministères que le loup soit abattu.

J'ai ici des photos de bêtes tuées par un prédateur sur lesquelles on voit très bien qu'il s'agit d'un loup et non d'un chien errant. Le loup s'attaque à la gorge et mange le cœur et les poumons de la bête alors qu'un chien mange ce qui est bon, comme les hommes, à savoir les jambons.

Jusqu'à preuve du contraire, la convention de Berne dit qu'on peut retirer le loup revenu artificiellement. Or, j'ai entendu dire le contraire, mais peut-être s'agissait-il d'une personne plus au fait de ces problèmes. Comment dès lors expliquer que le Vallais ait décidé de retirer des loups, alors que la Suisse a ratifié la convention de Berne ? Au passage, le verbe « retirer » me semble préférable au verbe « tuer ». Il semble que le Vallais a pris la bonne décision, puisqu'il n'y a plus aucune attaque. Sans doute, la situation de la Suisse, qui ne fait pas partie de l'Union européenne, est-elle différente de celle de la France.

J'ai été jusqu'à très récemment responsable national de la santé animale. Il ne faut pas oublier le travail fabuleux accompli par les vétérinaires, par l'administration et par les éleveurs sur la santé animale. J'ai entendu dire, ici, que les abattages pour brucellose ont fait plus de dégâts que les attaques de loups en 1998. Je me permets de faire remarquer que le taux d'animaux malades de brucellose est passé de 10 % à 0,01 % en 2001. Il est vrai que, l'an passé, 400 animaux ont été abattus dans les Hautes-Alpes et 500 dans la Drôme, mais il ne faut pas oublier que, même s'il n'y a que quelques animaux malades dans un troupeau, il faut abattre tout le troupeau en raison de la contagiosité de la brucellose. Le stamping out est la seule solution pour éviter la propagation de la maladie. Alors qu'on ne vienne pas me dire que ces abattages, qui protègent toute une région, sont au même niveau que les abattages de loups.

Cela fait cinq ans que je suis le dossier du loup. J'aimerais avoir une réponse à la question suivante : quel est l'intérêt écologique et économique du retour du loup ? Personne jusqu'à présent ne m'a donné de réponse. Ce que je sais, c'est que ces magnifiques montagnes abritant les alpages et attirant des millions de touristes ont été façonnées avant le retour du loup par les gens qui y habitent et y travaillent.

Je voudrais maintenant aborder un point important, celui des causes du retour du loup. Certes, le loup est là et il faut maintenant trouver une solution, mais j'aimerais qu'on m'explique comment un couple de loups venant des Abruzzes, c'est prouvé par des tests d'ADN, a pu parcourir 160 kilomètres pour venir des Abruzzes jusqu'au cœur du parc du Mercantour. Un loup part seul quand il est éliminé de sa meute, mais un couple de loups, c'est différent, cela veut dire qu'il a muté. Ce couple est apparu dans le parc du Mercantour six mois après que ce parc ait souhaité que l'espèce y soit réintroduite. Dans ces conditions, il est aussi difficile de croire que le loup soit revenu naturellement qu'il ait été réintroduit. D'ailleurs, le loup s'est éclaté en étoile pour repartir dans les Alpes italiennes et remonter jusqu'à chez nous, par exemple dans la Chartreuse, même s'il n'y en a plus aujourd'hui. Il paraît donc certain que le loup a été réintroduit.

On a parlé de la protection contre les loups. Il ne faut pas oublier que les conseils généraux et régionaux n'ont pas attendu le programme LIFE pour apporter d'importantes améliorations dans les alpages. En Isère, cela fait 25 ans qu'il existe des subventions pour l'amélioration des alpages. Ce n'est donc pas la présence du loup qui a entraîné l'aménagement des alpages. D'ailleurs, ces améliorations évoquées à la suite du retour du loup n'en sont pas toujours. J'en veux pour preuve les cabanes construites dans le Mercantour pour héberger les bergers. Je les ai visitées : elles font 5 mètres carrés, on dirait des cabanes à chien, c'est se moquer des bergers.

Je reconnais volontiers que le revenu des éleveurs moutonniers provient exclusivement des aides de l'Etat, puisque la vente du produit ne couvre même pas les charges. Je rappellerais que c'est le Président de la République, ancien ministre de l'agriculture, qui a mis en place les indemnités compensatoires de handicap naturel, ICHN, afin de permettre aux paysans et à leurs troupeaux de rester dans les montagnes. Ces aides ont été utiles, car elles ont soutenu des activités économiques utiles. On ne peut pas, 25 ans après, venir dire qu'elles sont trop élevées et laisser les loups régler le problème.

Le processus d'indemnisation des éleveurs en cas de prédation de leur troupeau nécessite des tests ADN. Or, le laboratoire de Grenoble par exemple se plaint de ne pas avoir assez de moyens et de ne pouvoir donc aller assez vite. Il faut parfois attendre cinq ou six mois pour savoir si l'ADN retrouvé sur un mouton est bien celui d'un loup, période pendant laquelle l'éleveur n'est pas indemnisé et peut se retrouver dans une situation difficile.

On a parlé du problème de la taille des troupeaux. Nos troupeaux seraient trop grands, mais ce problème de taille ne me paraît pas propre à la filière ovine. On en a parlé aussi à propos d'entreprises. Alors faut-il revenir aux années 30, quand les paysans avaient des petits troupeaux de 15, 20 ou 30 moutons qu'ils rentraient tous les soirs à la bergerie ? C'était très beau, mais qui va les payer aujourd'hui ? Si l'on veut que la montagne soit entretenue, elle doit continuer à l'être comme elle l'est aujourd'hui. C'est vrai que, par exemple en Aveyron, les moutons sont rentrés à 17 heures et ne sont pas mangés pendant la nuit.

J'en viens aux mesures de protection contre les loups.

René Tramier, président de la fédération régionale ovine PACA, a mis en place toutes les mesures de protection existantes. Celles-ci ont stoppé les attaques de loup la nuit, mais, maintenant, les loups attaquent de jour. Quelle différence cela fait-il ?

Quant aux mesures elles-mêmes, sont-elles toujours adéquates ? Réunir 1.200 moutons au même endroit par temps humide pose des problèmes, notamment au regard de la propagation des maladies comme le piétin. Ainsi, en Belledonne, on a réuni 2.000 moutons sur des emplacements boueux et ce troupeau est redescendu avec 800 bêtes atteintes de piétin.

Autre problème, celui de la surveillance. Un berger pour 1.200 moutons, ce n'est pas beaucoup, car le travail est énorme : il faut démonter tous les jours des barrières étendues pour les changer de place et planter des piquets dans les alpages, ce n'est pas comme dans la vallée du Rhône ou de l'Isère où un marteau suffit pour les planter dans la terre, car là, c'est de la roche.

Il faut donc que les mesures de protection contre les loups soient réalistes et prennent en compte les difficultés de travail des bergers.

Le façonnage de nos montagnes n'est pas le fait de quelques intellectuels à Paris. C'est le résultat du travail de plusieurs générations pendant des siècles. Il ne faut pas l'oublier.

La vie en montagne n'est pas facile et beaucoup de gens ont déménagé pour habiter dans les plaines ou dans les villes. Il ne reste plus grand monde et si le pastoralisme disparaît, la montagne sera abandonnée. Il existe déjà en Isère, et ce n'est pas François Brottes qui dira le contraire, des parties d'alpage qui ne sont plus pâturées depuis quelques années. Les résultats ne sont pas encore visibles,

mais dans dix ans, les incendies, comme dans le Midi ou dans les Landes, reviendront. Le pastoralisme est aussi nécessaire à l'entretien des pistes de ski, car si les troupeaux n'y mangent pas l'herbe, la neige glisse et peut provoquer des avalanches.

Quelles sont les solutions ? On pourrait faire appel à l'armée. Au moins, cela résoudrait le problème du chômage. Restons réalistes, la seule solution, c'est que les hommes et les femmes - vous voyez, je ne suis pas misogyne, même si je suis paysan - restent sur le territoire avec des animaux (moutons, bovins), plutôt que des loups. Les mesures de protection et d'indemnisation ne sont pas la solution. Imaginez, vous qui habitez en ville, que des animaux viennent régulièrement détruire votre petit potager. On vous proposerait alors de l'argent pour racheter des poireaux et des salades. Seriez-vous contents ? Comment voulez-vous que des paysans et des bergers qui travaillent toute l'année puissent s'habituer aux dégâts provoqués par le loup ?

Je mets beaucoup d'espoir dans cette commission parlementaire qui a des pouvoirs pour qu'une solution soit trouvée. Je ne suis pas un sanguinaire, je ne souhaite pas prendre mon fusil et tuer tous les loups. Je pose une simple question : vaut-il mieux clôturer 120.000 moutons ou 2 ou 3 couples de loups ? Jean Faure, sénateur maire de l'Isère, avait offert 5.000 hectares de sapins pour y installer un parc à loups. Cela me semble une solution intelligente, d'autant que, je l'ai lu dans un rapport de cette assemblée, un loup coûte la bagatelle d'une classe primaire. Or, je pense que notre pays a plus besoin de classes primaires que de loups.

Je fais confiance aux hommes politiques qui détiennent aujourd'hui la majorité. Il y a une vraie majorité et j'espère que nous parviendrons à un vrai résultat. M. Bonrepaux a parlé de l'indemnisation au-delà des 2 % de pertes. Je m'adresse aux vétérinaires ici présents. 2 % de pertes dans le cheptel, qu'il soit ovin ou bovin, c'est la moyenne nationale. Toute activité génère des déchets, je le constate par exemple quand je vais en entreprise.

M. François BROTTES : Je rappelle qu'une commission d'enquête a un pouvoir d'investigation et non de décision.

Par ailleurs, j'ai, lors de la précédente législature, accompagné les travaux de la mission Honde-Chevallier et j'ai pu constater sur le terrain la difficulté de mise en œuvre des parcs en montagne, car cette mission avait pu se déplacer. Hélas, notre commission n'aura pas l'occasion de le faire, compte tenu de la saison à laquelle elle se déroule.

M. le Rapporteur : J'ai beaucoup apprécié le plaidoyer de M. Blanchet pour la montagne, en tant qu'élu de la montagne. Si on ne fait rien pour la montagne dans les années qui viennent, les

montagnes deviendront des réserves d'Indiens, mais c'est peut-être ce que l'on veut. Je vous ai entendu fustiger les technocrates des villes, monsieur Blanchet. Je voulais aussi vous dire que tous les élus présents dans cette salle aujourd'hui sont des élus de la montagne.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Pas moi, je suis une élue des villes, mais je fais peut-être partie d'une réserve d'Indiens.

M.le Rapporteur : Je voudrais poser trois questions à M. L'Homme et à M. Grosjean.

Malgré les mesures de protection et d'indemnisation mises en place par le programme LIFE et les aides considérables de l'Etat, beaucoup d'éleveurs considèrent que la présence du loup est totalement incompatible avec le pastoralisme. Quelle est votre analyse de ce problème ?

Pensez-vous qu'il faille limiter l'extension du pastoralisme dans les parcs naturels régionaux et nationaux ?

D'après vous, faut-il éradiquer les loups et les grands prédateurs des zones de pastoralisme ?

M. Gérard L'HOMME : La liste des dégâts provoqués par le prédateur est très impressionnante et l'indemnisation des animaux perdus n'est que le dessus de l'iceberg. Les dégâts sont tels que des éleveurs songent à quitter leur profession alors que la population dans les montagnes ne tend pas augmenter.

Si l'espèce du loup était vraiment menacée, on pourrait se poser la question de savoir s'il faut garder ou non les loups en France. La solution des parcs à loup - nous en avons un très beau dans le Massif Central - me paraît bonne. Elle permet de conserver l'espèce en quantité non négligeable. Les moutons doivent rester dans les montagnes, sinon le pastoralisme disparaîtra. Les montagnes ne pourront en supporter le coût, cela a très bien été démontré dans le rapport Honde-Chevallier.

Je voudrais maintenant m'exprimer en mon nom personnel, et non plus en tant que président de l'association. Il y a beaucoup d'écologistes, qui habitent en ville et ne vivent donc pas les problèmes des populations de montagne, qui donnent leur avis sur le problème du loup. L'égoïsme social est trop fort. Si on réintroduit le loup, pourquoi ne pas l'introduire partout ? Je suis d'accord pour qu'on utilise mes impôts pour introduire des loups dans les forêts de Fontainebleau, de Rambouillet, de Saint-Germain ou de Sologne. Ainsi, les gens, de toutes les couches sociales, vivraient les problèmes

posés par le loup. Il y avait sur notre territoire des lions, des tigres, des mammouths. Pourquoi ne pas relâcher quelques lions et quelques tigres ? Ils se plairaient sûrement beaucoup chez nous, tout cela tourne au burlesque. Ce n'est pas être anti-écologiste que de dire que le loup n'est pas à sa place dans les zones de pastoralisme. Notre société doit trancher et je suis heureux de voir que votre commission en a pris le chemin.

En conclusion, je pense qu'il y a assez d'espace pour le loup et le pastoralisme, mais il ne faut pas les mélanger.

M. Gabriel BIANCHERI : Je voulais poser une question à ma jeune consœur, Nathalie Lacour, à propos des morsures.

J'ai pratiqué jusqu'à l'été dernier. Je me souviens avoir dû intervenir dans un élevage d'ovins. J'exerçais dans la Drôme, près de la vallée du Rhône, région dans laquelle il n'y a pas de loup. Les responsables des dégâts sur le troupeau étaient des chiens, qui ont été capturés, ce qui a permis l'indemnisation de l'éleveur. La moitié du troupeau a été décimée. J'ai pu constater que les morsures concernaient aussi bien l'encolure que le gigot. J'ai vu des brebis proprement égorgées par ces chiens, qui pesaient dix kilos en moyenne et qui étaient donc de petits animaux.

Dans ces conditions, comment peut-on distinguer une morsure de chien d'une morsure de loup ?

J'ai apprécié l'intervention de M. Blanchet, mais je ne suis pas sûr qu'il ait raison lorsqu'il dit qu'on peut identifier à l'œil nu des morsures de loup et des morsures de chien.

Je voudrais dire à Mme Lacour que j'ai beaucoup apprécié son intervention.

M. René BLANCHET : C'est l'Office national des forêts qui a fait les constatations que j'ai citées.

Mme Nathalie LACOUR : En juillet 2000, la procédure de constat des dommages a changé. Désormais, le ministère de l'écologie indemnise tous les dommages pour lesquels la responsabilité du loup ne peut être écartée. Ceci résulte du fait que les spécialistes ne sont pas toujours capables de distinguer la morsure d'un chien de celle d'un loup, mais aussi du fait de la pression qui pèse localement sur les agents chargés de constater les dommages, les experts ou l'administration que l'on a décidé de changer la procédure de constat de dommages pour indemniser au titre du loup tous les dommages pour lesquels sa responsabilité ne pouvait pas être écartée.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Y a-t-il des troupeaux de caprins concernés par le loup ? Si c'est le cas, les problèmes sont-ils les mêmes que pour les moutons ?

Y a-t-il eu, au cours de ces dernières années, des évolutions dans les périodes d'estive ? Sont-elles de même durée que par le passé ?

M. Legeard nous a dit que, concernant les chiens errants, le problème était vite réglé. J'aimerais qu'il nous précise son propos. Enfin, je voudrais savoir comment sont financées l'Association française de pastoralisme et l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs.

M. Joël GIRAUD : J'ai été très intéressé par l'exposé de M. Grosjean, notamment lorsqu'il a insisté sur le fait qu'il ne sert à rien d'élaborer des mesures de protection qui sont impossibles à appliquer. Le cas qu'il a cité sur le droit de l'urbanisme en montagne est très instructif.

Il me semble qu'il serait utile que notre commission identifie d'une part ce qui relève du nécessaire « reroutage » - excusez ce langage de technicien des télécommunications - de la loi montagne et d'autre part ce qui relève de la non application du droit communautaire en France. En effet, une directive de 1994, relative à l'assainissement dans les zones de plus de 1.500 mètres, n'est toujours pas appliquée alors qu'il suffit de changer deux virgules et trois mots dans un texte réglementaire français, mais nous en sommes toujours au stade de la commission d'étude au ministère de l'écologie. Il me semble intéressant de rebondir sur des questions qui ne sont pas dans le cadre même de notre commission, car cela pourrait permettre d'éviter de recommander des mesures inapplicables, comme le logement des bergers en montagne incompatibles avec règles d'urbanisme en montagne.

M. François BROTTES : Mesure-t-on déjà l'incidence des problèmes de cohabitation d'un aide-berger avec un éleveur ou un berger en couple ?

Monsieur Grosjean, vous avez évoqué les plans de chasse et vous avez suggéré, si je vous ai bien compris, que les plans de chasse ne soient pas exécutés dans leur totalité pour permettre aux prédateurs de se nourrir. Que préconisez-vous dans l'élaboration des plans de chasse ? La prochaine loi sur les questions rurales pourrait être une occasion de les revoir, en tenant bien sûr compte des différents partenaires au niveau départemental à l'élaboration des plans de chasse.

On entend dire que les problèmes posés par le loup sont bien moindres en Italie et en Espagne, car la pratique du pastoralisme y permet une cohabitation moins difficile avec les prédateurs.

M. René BLANCHET : A ma connaissance, il y a peu de caprins qui vont faire de l'alpage en haute montagne. De plus, s'agissant d'une production laitière, les bêtes ne peuvent être dehors que le jour.

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD : Le loup attaque aussi de jour.

M. René BLANCHET : A ma connaissance, les chèvres ne sont pas mangées. C'est peut-être parce qu'elles courent plus vite... Un loup mangera plus facilement un mouton qu'un chevreuil, parce qu'il n'aime pas courir.

Les estives, c'est vrai, commencent un mois plus tard et s'arrêtent parfois trois semaines plus tôt. Ce n'est pas une catastrophe, mais le phénomène est nouveau et pose des problèmes, car cela signifie qu'une partie des alpages n'est plus pâturée.

Notre association est financée par la profession agricole, éleveurs et chambres d'agriculture.

Les dégâts provoqués par les chiens errants sont minimes, car ces chiens sont très peu nombreux. Il arrive de temps en temps qu'un touriste se promenant dans les alpages tienne mal son chien qui fera des dégâts dans un troupeau. L'affaire est vite réglée : le touriste paie les dégâts. Il y a aussi quelques problèmes dans les zones périurbaines avec les chiens de chasse ou les chiens de berger, mais de vrais chiens errants, comme j'en ai vu en Algérie pendant mon service militaire, il n'y en a pas en France.

M. Brottes se demandait quelle était l'ampleur des problèmes posés par la cohabitation avec les aides bergers. J'ai eu connaissance de deux cas de divorce, mais il n'y a pas que chez les bergers que les gens divorcent.

M. Gérard L'HOMME : Notre association vit de peu de choses. Notre seule ressource continue vient de l'adhésion de nos membres, qui est de 40 euros pour les personnes physiques, 80 euros pour les personnes morales et 20 euros pour les étudiants. Les élus seraient les bienvenus, pour qu'il y ait une ouverture dans notre groupe par la présence de responsables politiques...

Lorsque l'association réalise des numéros spéciaux ou des études, de sa propre initiative ou sur demande de directions ministérielles, comme la direction de l'enseignement, de la recherche et du développement ou la sous-direction de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'agriculture, des dossiers spécifiques sont montés pour couvrir les frais de l'action en question. Quand nos membres se rendent au conseil d'administration ou à nos journées, c'est notre propre structure ou nos petites économies personnelles qui assurent notre présence.

Notre association est née en 1984 d'une rébellion au sein de l'Association française de la production fourragère, la plus ancienne et la plus connue, car cette association avait beaucoup de difficultés à assister et à publier les chercheurs qui travaillent sur le pastoralisme. Contrairement à l'Association française de production fourragère, nous ne bénéficions d'aucun financement régulier et continu d'un ministère.

M. Pascal GROSJEAN : Monsieur le Président, je crois que nous nous sommes mal compris. J'ai évoqué la vitesse de réalisation des plans de chasse comme un élément de connaissance de la présence de grands prédateurs.

Si un plan de chasse se réalise vite, notamment un plan de chasse au chevreuil, car cet animal a une dynamique de population très forte, cela veut dire que les animaux concernés sont nombreux et qu'on peut attribuer des animaux aux chasseurs.

Il semblerait, au vu des éléments que notre groupe de travail a réunis auprès de membres de l'association ou d'autres collègues, mais je reste prudent, que, dans les zones de présence du loup, sachant que le loup se focalise sur les ongulés sauvages, les plans de chasse au chevreuil se réaliseraient moins vite. Si les agents de terrain recensent par ailleurs des carcasses dans ces zones, ce sont des indices pour y identifier des grands prédateurs.

Il y a eu des discussions au sein des commissions départementales de plan de chasse pour étudier la possibilité, dans les zones d'installation de grands prédateurs, de partager le plan de chasse entre les prédateurs et les chasseurs. Cette discussion me semble encore prématurée.

En Italie, en Espagne et en Roumanie, la cohabitation avec le loup est plus ancienne qu'en France. Chez nous, l'élevage s'est organisé sans le loup, avec des petits troupeaux et des éleveurs préoccupés avant tout par la qualité et la gestion du territoire. C'est donc plus compliqué chez nous. Nous connaissons en outre un problème de formation et d'accompagnement : il ne suffit pas de lâcher un chien de protection dans un troupeau pour résoudre le problème. Certains chiens pourront se

révéler inefficaces et donc parfois dangereux, même si, selon une étude du ministère de l'environnement, cela ne concerne que 2 % des cas.

Il est nécessaire d'aménager des logements et d'assurer des conditions de vie décentes pour les bergers et les alpagistes. On ne peut pas par exemple concevoir que le week-end la femme et l'enfant du berger ne puissent pas monter le voir. Il faut aussi que les bergers soient bien rémunérés et qu'ils puissent profiter des 35 heures et de congés, à travers des conventions collectives.

Nous avons très peu d'éléments concernant les attaques sur les caprins, même si dans certains secteurs les animaux partent pâturer la nuit et reviennent à la bergerie. Nous avons en revanche des éléments, qui sont en cours d'analyse, relatifs à une prédation sur un jeune veau.

Nous avons peu d'informations sur l'évolution des périodes d'estive et les chiens errants et les chiens de protection ont aidé à résoudre le problème. Il a été suggéré de limiter l'expansion du loup dans les zones de pastoralisme et dans les zones de parcs naturels régionaux et nationaux. Les situations sont très complexes. Ainsi, dans le parc de la Vanoise, qui est un parc de haute altitude, l'installation des loups est difficile car il n'y a pas de couvert. En revanche dans le parc du Mercantour, le milieu est plus favorable à l'installation de loups. De plus, il faut résoudre la question de la tanière, où les loups se reproduisent. Il semble qu'elle ne soit pas fixe la première année et que les dégâts se fassent donc sur différents secteurs. Enfin, il y a la question de la dissémination des jeunes loups. Nos collègues suisses ont constatés que tous les loups qu'ils avaient tirés ces dernières années étaient de jeunes mâles, aucune femelle jusqu'à cette année. Nous n'avons pas de réponse à cette question, comme à beaucoup d'autres car nous avons beaucoup de connaissances sur les loups nord-américains et beaucoup moins sur le loup européen, notamment sur celui qui nous concerne, le loup des Abruzzes.

Mme Nathalie LACOUR : Lorsqu'on étudie l'expansion du loup sur le territoire français, on s'aperçoit qu'elle correspond à la biologie de l'espèce en matière de colonisation de nouveaux territoires qui s'appuie sur des animaux dispersants qui passent au début tout à fait inaperçus, ce qui est normal et on sait l'expliquer.

Certains prétendent que le loup a été réintroduit et que chaque année on introduit des loups dans de nouvelles zones. Cela me paraît tiré par les cheveux. L'ours a été réintroduit et personne ne s'en est caché. Pourquoi alors la réintroduction du loup aurait-elle été secrète ?

M. René BLANCHET : Nous faisons nôtres les conclusions du rapport Honde-Chevallier selon lequel il y a incompatibilité entre le mouton et le loup sur le même territoire. Si les deux espèces cohabitent, le mouton disparaîtra de nos montagnes et, avec lui, l'homme.

M. François BROTTES : Le rapport auquel M. Blanchet fait allusion, dont je suis un des cosignataires, a été signé par l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée nationale précédente. Je pense ici notamment à M. Aschieri.

M. Christian ERNOULT : Les unités caprines sont au nombre de 320 sur les 5.000 que nous avons recensées soit environ 6 %.

Je voudrais nuancer la vision idyllique du pastoralisme qui a été présentée. Le pastoralisme n'est pas un. Les ovins y sont minoritaires. On a parlé à plusieurs reprises de lutte contre les avalanches. A ma connaissance, au moins dans les grandes stations de Savoie, ce sont les troupeaux bovins qui pâturent les pistes et non pas les ovins. Je rappellerais aussi que, il n'y a pas si longtemps, les éleveurs bovins portaient un regard condescendant sur les éleveurs ovins en leur reprochant notamment de dégrader la pelouse.

Des collègues pastoralistes ont réalisé dans un grand parc national alpin une étude qui paraîtra prochainement. Ils ont découvert que les alpages pâturés par les ovins présentaient une biodiversité moindre que les parcelles qui avaient été mises en défens.

Le recensement du ministère de l'agriculture nous apprend que la population des éleveurs ovins est atypique. Ils sont en général plus âgés que les éleveurs des autres espèces, ce qui explique un taux de disparition très important entre deux recensements. Ils sont en général pluriactifs, le taux de pluriactivité pouvant atteindre 70 %, comme c'est le cas en Haute Maurienne.

Mme France DRUGMANT : Je voudrais répondre à M. Blanchet. Je n'ai pas occulté le problème du loup dans le Vercors. Je voulais juste insister sur le fait que, là où des mesures de prévention et d'accompagnement ont été appliquées, il y avait une différence déterminante sur la manière dont le problème du loup était envisagé.

Je veux également insister sur l'importance du pastoralisme dans les parcs naturels régionaux et il n'est pas question de faire le choix entre le loup et le pastoralisme. Dans les parcs naturels régionaux, 40 % des surfaces sont toujours en herbe. Le rôle du pastoralisme y est donc très important et en fait le fondement.

M. Jean-Pierre LEGEARD : Il existe des caprins en alpage, en semi-liberté, essentiellement dans les Alpes-Maritimes. Il suffit donc de contacter la direction départementale de l'agriculture et des forêts pour avoir les relevés d'attaques déclarées. Ce n'est certes pas un phénomène dont on entend parler souvent, mais il peut exister.

La nature faisant bien les choses, les périodes d'estives, voire les périodes pastorales, sont calées par les conditions de milieu, de végétation, d'altitude et de climat. Elles sont donc relativement fixes. Il est vrai que, par exemple dans le Queyras, grande zone pastorale d'alpage, les éleveurs vont attendre, en début de saison, de voir les premiers d'entre eux qui monteront pour évaluer les dégâts qu'ils auront subi afin de déterminer s'ils peuvent suivre ou pas.

La question des dégâts occasionnés par les chiens errants est vite réglée, car il n'existe pas en France de chiens ensauvagés. Le plus souvent, le propriétaire est retrouvé, et les assurances interviennent. Parfois, le chien est purement et simplement éliminé quand on ne trouve pas d'autre solution.

J'étais présent à la réunion européenne à laquelle M. Blanchet faisait allusion. Nous avons vraiment été étonnés que nos interlocuteurs européens nous disent qu'ils croyaient que la présence du loup ne posait pas de problèmes en France alors qu'elle en posait de sérieux chez eux.

Notre étonnement vient peut être du fait que jamais nous n'avons entendu le témoignage direct d'éleveurs espagnols ou italiens, si ce n'est à travers des médiateurs qui interprètent leur discours.

J'ai été, il y a assez longtemps, dans le nord de la Grèce, zone pastorale où le loup et l'ours sont présents. Les problèmes de prédation étaient sérieux et les éleveurs vivaient avec, même si ils n'appréciaient pas la situation.

Le dossier de la brucellose ovine est symbolique de la vitalité du monde pastoral et de la spécificité de la filière de l'élevage ovine. Dans le document que vous a remis Gérard L'Homme, vous pourrez lire un article retraçant les vingt ans de la longue marche de l'éradication de la brucellose ovine en zone méditerranéenne française. Cela a été un combat très difficile, M. Blanchet pourra en témoigner. Il a fallu faire admettre aux autorités nationales sanitaires qu'on ne traitait pas la brucellose ovine comme on traitait la brucellose bovine et que, dans les milieux méditerranéens, caractérisés par le mélange de troupeaux, on ne pouvait pas interdire la transhumance au nom de la brucellose et que les schémas de prophylaxie devaient être adaptés à la réalité économique, humaine et sociale de la région. Cela a été difficile, mais aujourd'hui, notre région, où la brucellose était endémique, ne connaît pratiquement plus cette maladie.

M. François BROTTE : Je vous remercie.